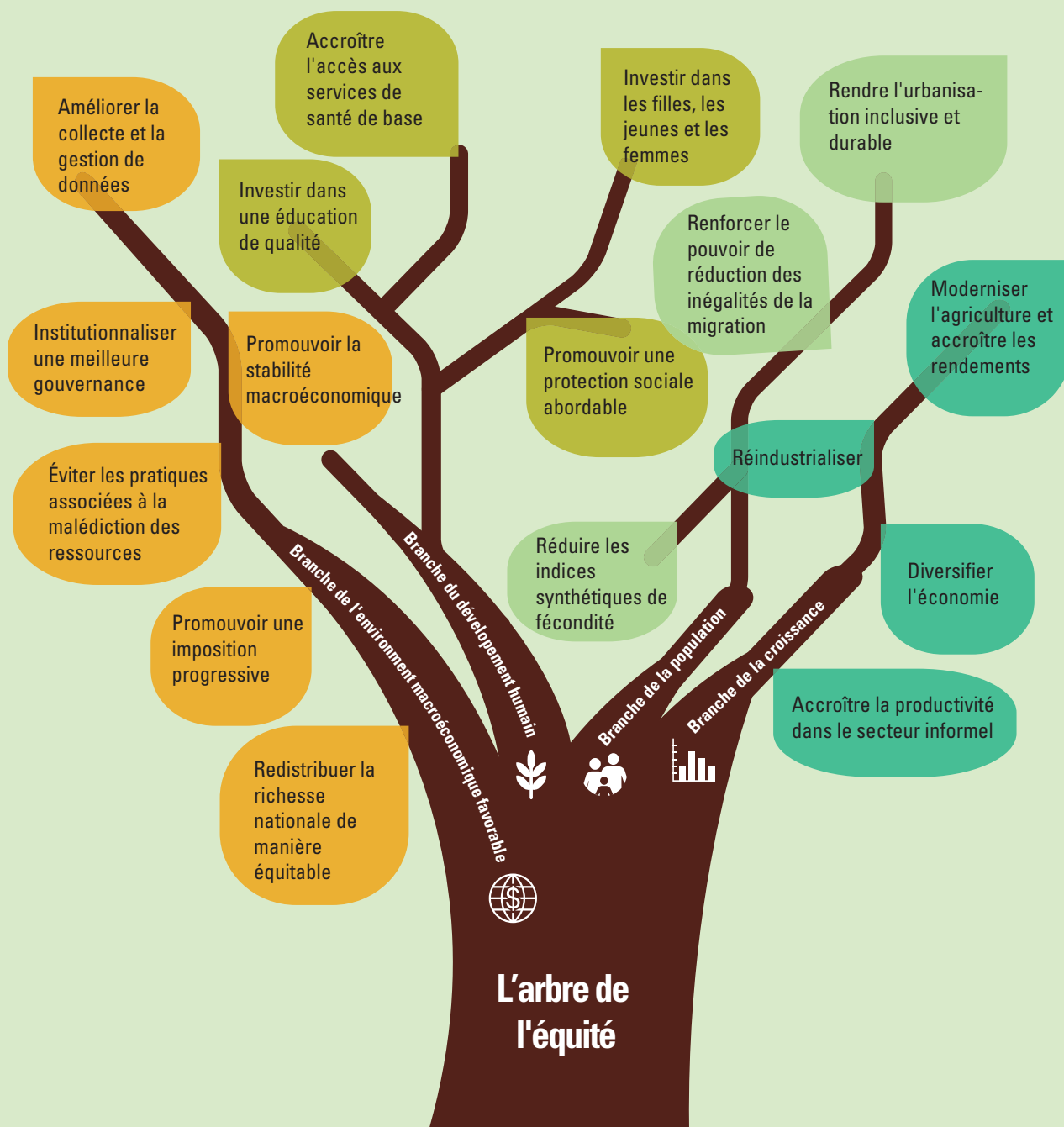


PARTIE V

Considérations politiques et conclusions

Semer les graines et entretenir les plantes de l'équité en Afrique



17

Conclusions et recommandations politiques

HAROON BHORAT, PEDRO CONCEICAO, GIOVANNI ANDREA CORNIA ET AYODELE ODUSOLA

17.1 Introduction

Cet ouvrage montre que l’Afrique subsaharienne a connu d’importants progrès au cours des 15 années qui ont marqué le tournant du XX^e siècle. La croissance du PIB s’est accélérée après vingt-cinq ans de stagnation, la production agricole a augmenté dans certains pays après une période prolongée de recul et une stabilité macroéconomique interne et externe a été restaurée dans une grande partie de la région. En outre, bien que cela soit difficile à déterminer avec précision, les règles démocratiques se sont également étendues et, fait encore plus important, le nombre de conflits a diminué de moitié, bien que se manifestent de nouveaux épisodes d’extrémisme accompagnés d’actes de violence. L’incidence du VIH/sida et ses effets déstabilisants ont progressivement baissé depuis les années 2000 grâce à des campagnes de sensibilisation plus vastes et à une distribution accrue des traitements antirétroviraux. Ces actions ainsi que d’autres interventions dans le domaine de la santé, dont la lutte contre le paludisme, ont débouché sur une baisse très rapide du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (TMM5) et sur des améliorations de l’état de santé général des habitants. Ces conditions ont fait passer l’espérance de vie à la naissance à 60 ans pour l’ensemble de la région. Plusieurs des cibles des OMD ont été atteintes, même s’il reste encore des progrès à faire pour réduire la mortalité maternelle et la malnutrition infantile. Par ailleurs, avec le développement des technologies hautement divisibles, la région a commencé à combler son retard par rapport à d’autres zones développées dans les domaines de la communication, des services bancaires en ligne, du marketing et des services. Pour finir, concernant le thème central de cet ouvrage, au cours des 20 dernières années, les inégalités ont diminué dans plus de la moitié des pays de l’Afrique subsaharienne. En revanche, plusieurs pays asiatiques (par exemple, le Bangladesh, la Chine, l’Indonésie, le Népal et le Sri Lanka), certaines économies en transition (Bosnie-Herzégovine, Géorgie et Monténégro) et des pays de l’OCDE (Australie, Canada, États-Unis et France) ont connu un accroissement des inégalités.

Il y a donc bien des raisons de se réjouir, même si la situation varie sensiblement dans l’ensemble de la région. Pour autant, il est nécessaire de déployer des efforts pour atteindre une croissance durable, réduire l’inégalité des revenus dans les pays où elle est trop élevée et répondre aux aspirations du

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD). En effet, malgré la réduction récente des inégalités dans une partie de la région, leur niveau reste très élevé dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Cela ramène l'élasticité de la croissance de la région par rapport à la réduction de la pauvreté bien en dessous de celle d'autres régions (Beegle *et al.*, 2016), ce qui va présenter des problèmes pour atteindre d'autres Objectifs de développement durable (ODD). Réaliser ces objectifs au cours des 15 prochaines années implique de se concentrer sur la réduction de l'inégalité, pour des raisons à la fois intrinsèques et impérieuses (de tolérance et d'équité), en particulier dans des pays où elle augmente ou reste élevée pour des raisons historiques ou institutionnelles. Ces questions doivent être réglées pour réaliser le Programme 2030.

Au regard des éléments concrets présentés dans les divers chapitres innovants du présent ouvrage, les principaux domaines d'intervention prioritaires des pouvoirs publics pour les vingt années à venir sont donc analysés. Cela englobe la période couverte par le Programme 2030 ainsi que le premier plan de mise en œuvre sur 10 ans associé à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les problèmes ci-dessous présentés varient certainement jusqu'à un certain point au sein de la région (par. ex. entre l'Afrique australe et le Sahel), mais à de rares exceptions près, comme Maurice, les mesures envisagées s'appliquent à différents degrés à toute l'Afrique subsaharienne. Et tous les pays doivent relever les défis que pose l'inégalité sur la voie des ODD. Pour finir, les problèmes et les stratégies d'intervention avancés ci-après sont étroitement liés les uns aux autres, mais afin de simplifier l'énoncé, les thèmes sont traités par ensemble.

17.2 Modifier « le modèle de croissance » régional suivi entre 1999 et 2015

Le premier problème qui appelle une attention accrue des pouvoirs publics concerne l'évolution sous-optimale de la structure de la production économique qui a eu lieu au cours des 20 dernières années dans la plus grande partie de la région. Cette question a aussi concerné jusqu'à un certain degré l'Amérique latine (Ocampo 2012). Comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs (BAfD, OCDE et PNUD, 2016 ; Beegle *et al.*, 2016 ; McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014) et tel que cela a été abordé dans plusieurs chapitres de cet ouvrage, en particulier les chapitres 2, 14 et 16, une grande partie de la région a connu une « reprimarisation » de la production, une désindustrialisation et une tertiarisation informelle. La « reprimarisation » est une conséquence de l'augmentation de la part de la valeur ajoutée du secteur du pétrole et des mines, des cultures d'exportation et de l'agriculture, là où la modernisation rurale a échoué et où il y a eu un « repli sur un modèle de subsistance », ou là où le rendement des cultures vivrières et des cultures de rente a augmenté. En outre, à l'exception de trois pays sur 29 dont les données relatives à l'inégalité ont été analysées aux chapitres 4, 15 et 16, la part de la production manufacturière a clairement baissé, reflétant le « malaise du secteur manufacturier » traité au chapitre 5. Cette baisse constitue un contraste frappant avec la hausse mesurable de la production manufacturière dans tous les pays d'Asie à revenu faible pour la même période. Autour de 2010, l'ensemble de l'Afrique subsaharienne produisait moins de biens manufacturés que le Bangladesh (Page, 2012).

Précisons que le but recherché ici n'est pas de promouvoir un modèle de développement unique orienté exclusivement sur la production manufacturière. Les pays peuvent en effet suivre plusieurs voies de développement. Cela dépend de leur dotation en facteurs, de leur situation géographique, de la taille de leur marché, et d'autres facteurs, et il est normal de s'attendre à ce que les trajectoires de croissance en Afrique subsaharienne évoluent de manière différente. Cependant, on peut difficilement s'attendre à ce que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne se développe à long terme sans créer une certaine masse critique d'activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et un secteur des services moderne qui puissent absorber l'exode rural à grande échelle et l'augmentation de la main-d'œuvre urbaine, deux phénomènes inévitables au cours des vingt prochaines années. Pour finir, avec les modèles de croissance des

vingt dernières années, les secteurs informels à faible productivité de nombreuses villes d'Afrique ont été responsables d'une grande partie de l'augmentation des emplois dans le domaine des services. Ces secteurs comprennent désormais les artisans, les petits commerçants, les fournisseurs de services aux particuliers, les prestataires de services, les vendeurs de produits alimentaires et les prestataires de services de transport informels. Il convient de noter que pour la plupart des activités de ce secteur des services informels, il s'agit plus d'une question de « moyens d'existence » et de « stratégies de survie » que d'initiatives économiques.

Que peuvent faire les politiques publiques pour corriger cette transition structurelle sous-optimale ? L'objectif principal serait d'accroître la part de la valeur ajoutée de l'agriculture moderne (examinée au point suivant), des activités rurales non agricoles (ARNA), des services modernes, de la construction et des infrastructures publiques. Il faut également gérer les effets positifs, mais inégaux, de la richesse tirée de l'exploitation pétrolière et minière ainsi que les problèmes bien connus qu'ils engendrent, et stimuler la création de valeur ajoutée dans le secteur informel urbain. Dans la mesure où les coûts unitaires de main-d'œuvre sont particulièrement bas, trouver une solution aux coûts directs et indirects auxquels sont confrontées les activités industrielles sur le continent représente un énorme désavantage pour les entreprises africaines, que ce soit en matière d'importation ou de stratégies d'industrialisation orientées vers l'étranger. Il s'agit avant toute chose de mettre en place d'une part des infrastructures de base physiques (un approvisionnement fiable en énergie, le transport de marchandises et d'informations à un coût raisonnable) et, d'autre part, des infrastructures immatérielles minimales (procédures administratives prévisibles et exigences réglementaires raisonnables). Le manque de compétitivité des entreprises manufacturières africaines s'explique par l'échec massif du marché et des politiques qui imposent des coûts excessifs à l'industrie, absorbent la valeur produite par les fabricants et empêchent ces derniers d'obtenir des rendements suffisamment élevés pour continuer à verser des salaires élevés et attirer les investissements. Lorsque la priorité sera donnée aux infrastructures, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie extractive pourront facilement devenir la clé de voûte de l'industrialisation en Afrique.

17.2.1 Moderniser l'agriculture et augmenter les rendements agricoles

Comme on l'a vu aux chapitres 2, 4, et 17, le nombre d'économies affichant une proportion en hausse de la valeur ajoutée agricole a augmenté, souvent à cause d'un « repli sur une économie de subsistance » lorsque le déploiement d'autres activités s'est heurté à divers problèmes, comme au Sahel. Dans ces pays et d'autres, 60 à 70 % de la main-d'œuvre est employée dans l'agriculture à cause d'une faible productivité des terres, mais cette activité ne génère que 25 à 30 % du PIB. Cette situation souligne deux des plus grands défis que doivent relever de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, à savoir la diffusion limitée de technologies qui impulsent la Révolution verte (PNUD, 2012 ; et Conceicao *et al.*, 2016) et une croissance démographique sans cesse forte, comme indiqué au chapitre 9 et comme on le verra plus en détail ci-après.

En effet, les pays qui ont des rendements agricoles faibles, voire stagnants, alors que leur croissance démographique s'accélère, produisent actuellement 30 % de denrées alimentaires en moins par personne que dans les années 1960, même si cette tendance a connu une amélioration dans les années 2000 dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Néanmoins de nombreux pays, en particulier leurs zones urbaines et dans une plus large mesure encore leurs grandes villes côtières, sont déconnectés de l'arrière-pays rural. Ils dépendent donc d'importations alimentaires estimées à 35 milliards de dollars US et d'importantes quantités d'aide alimentaire. Les perspectives à long terme sont encore plus inquiétantes dans la mesure où l'Afrique devra être en mesure de produire 300 % de produits alimentaires supplémentaires pour nourrir sa population en expansion rapide, qui devrait atteindre les 2,4 milliards d'habitants en 2050. Parallèlement, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Afrique subsaharienne serait la région la plus touchée par les changements climatiques défavorables (Ringler *et al.*, 2011). Ces experts

prévoient en effet que, d'ici 2050, en dépit d'une augmentation des surfaces cultivées, la production de plusieurs cultures devrait chuter de 3,2 % sous l'effet d'une baisse de 4,6 % des rendements provoquée par le changement climatique. À l'échelle macroéconomique, une détérioration du changement climatique d'un point de pourcentage entraîne une baisse de 0,67 point de pourcentage de la croissance économique en Afrique et de pas moins de 1,11 point de pourcentage en République du Congo (Abidoye et Odusola, 2015). Si rien ne change sur ce front, l'Afrique subsaharienne risque de tomber dans le piège malthusien et de s'exposer à des risques si elle essaie de fuir le problème en augmentant les importations de nourriture et l'aide alimentaire. L'histoire de l'économie n'offre en effet aucun exemple d'un développement global réussi sans une hausse préalable des rendements agricoles. Certains avancent que des pays possédant une richesse considérable tirée de l'exploitation pétrolière et minière représentent une exception, mais comme on le verra ci-après, ces pays ont tendance à tomber dans le piège d'une croissance anémique à long terme.

Comment expliquer la persistance d'une productivité faible des terres et de la main-d'œuvre dans l'agriculture ? Le principal problème réside dans l'absence de techniques agricoles modernes. Une situation qui est liée au fait que les politiques ont négligé l'agriculture, longtemps considérée comme une réserve de main-d'œuvre, de nourriture, de matières premières et d'épargne à transférer au monde urbain. Il existe néanmoins des pays à faible revenu qui ont réussi à surmonter ce problème, dont le Bangladesh et l'Éthiopie. Durant les 15 premières années qui ont suivi l'indépendance du Bangladesh en 1971, la croissance a été soutenue par une hausse du rendement des terres et de la production de denrées alimentaires, et non pas par les exportations de l'industrie du vêtement ni par les envois de fonds des travailleurs expatriés, qui ne sont devenus importants qu'au cours des vingt dernières années. Cette évolution a été possible grâce à la mise en place d'une Révolution verte, marquée notamment par des semences de riz améliorées, l'irrigation à grande échelle, un meilleur usage des engrais, et le passage d'une à trois récoltes par an. En effet, au cours des périodes allant de 1974 à 1980 et de 1981 à 1990, la Révolution verte et une baisse rapide de l'indice synthétique de fécondité (ISF) expliquent l'évolution entre 45 et 75 % de la croissance du PIB par habitant (Traverso, 2015). La contribution de l'industrie du vêtement et des envois de fonds des travailleurs expatriés a commencé à se faire sentir dans les années 1990. L'Éthiopie est un autre exemple encourageant d'une avancée vers la modernisation de l'agriculture dans un contexte de grande pauvreté. Entre 2001 et 2012, sa production de denrées alimentaires par habitant a augmenté de 70 % et entre 2000 et 2015, le pays a augmenté la productivité agricole par travailleur de 74,79 %, en cessant de négliger l'agriculture et en favorisant les investissements dans ce secteur dans le cadre d'une stratégie d'industrialisation fondée sur le développement agricole (chapitre 13). Comme les marchés pour les semences et les engrais étaient inexistantes ou incomplets et que l'assistance technique était inappropriée et les infrastructures insuffisantes, cet objectif ne pouvait pas être atteint grâce uniquement à des politiques de libéralisation du marché ; il a fallu une intervention active de l'État.

Des mesures sont nécessaires pour moderniser l'agriculture. Tout d'abord garantir que la majeure partie de la population ait un accès égalitaire acceptable à la terre (indépendamment de la nature des titres fonciers), par le biais d'une réforme foncière, avec délivrance informelle de titres de propriété par les autorités nationales et locales, et d'autres mesures. Si dans certaines zones de l'Afrique, et en particulier en Afrique de l'Ouest, l'inégalité d'accès à la terre ne revêt pas une importance significative, c'est en revanche un problème dans plusieurs, mais pas tous, pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Des investissements considérables sont nécessaires pour la délivrance et l'enregistrement des titres fonciers. Il convient de redoubler d'efforts pour réduire les coûts actuels de ces démarches qui représentent en moyenne 9,4 % de la valeur de la terre en Afrique, contre 4,4 % dans les pays de l'OCDE. Il faut également considérablement réduire les délais associés à ces démarches, sachant qu'elles prennent parfois près de dix ans dans certains pays (Odusola, 2014). Au cours des 20 dernières années, les programmes destinés aux réformes du régime d'occupation des terres et à l'enregistrement de titres de propriété foncière ont amélioré la sécurité foncière des cultivateurs dans

certain pays, mais la concentration foncière n'a pas évolué. De plus, entre 2000 et 2010, on a observé des cas d'expropriation de terres dans 17 pays, dont certains avec de faibles ratios terre/habitant. De fait, selon les estimations, sur la période 2008-2010, le total des expropriations en Afrique subsaharienne équivaldrait à la superficie totale du Kenya (Odusola, 2014). Si certains considèrent que de telles actions peuvent aider à accélérer la croissance de l'agriculture en Afrique subsaharienne, il reste que les expropriations foncières peuvent aussi augmenter les inégalités de revenus et la concentration des terres.

Deuxièmement, afin de garantir l'expansion de la Révolution verte en Afrique, l'usage de semences améliorées et d'intrants agricoles modernes doit être intensifié. Là où il n'y a pas de marché de crédit, il convient d'envisager des subventions pour l'obtention de semences et d'intrants. La pertinence d'une telle politique a été fréquemment remise en question. Cependant, des programmes de cette nature semblent appropriés dans des pays comme le Malawi (voir chapitre 13) qui sont enclavés et caractérisés par une forte densité de population, une diminution de la taille des exploitations agricoles, un coût élevé des engrais importés, une distorsion de l'accès au crédit et des services de vulgarisation agricole peu efficaces. Par exemple, le programme « Starter Pack » subventionné par le gouvernement et mis en place en 1998 qui fournissait de petits paquets de semences de maïs et de légumes à haut rendement et des engrais pour 0,1 hectare, a augmenté la production de maïs par foyer de 125 à 150 kg entre 1998 et 2005 (Banque mondiale, n.d.).

Troisièmement, il convient de renforcer les capacités des populations autochtones à mettre en place et à adapter de nouvelles technologies agricoles, car la recherche et le développement dans le domaine des cultures vivrières locales a pris du retard. Une telle politique nécessite d'augmenter les dépenses publiques visant à promouvoir la diffusion de nouvelles technologies, de renforcer les capacités agricoles locales et de développer les infrastructures routières et électriques pour le stockage et la commercialisation des produits. Cela doit également se traduire par le rétablissement de l'appui budgétaire à l'agriculture des PMA, attendu qu'elle avait été supprimée au cours de l'ère où le « juste prix » était prôné. Les organisations internationales comme l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) doivent soutenir la recherche et le développement dans les institutions de recherche nationales et veiller à ce que les semences améliorées restent un « bien public international » et que leur diffusion ne dépende pas des semences développées par des multinationales, qui bloquent souvent leur usage par des « clauses de verrouillage ». Depuis la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de 2003 visant à affecter au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture, neuf pays ont atteint cet objectif. En fin 2013, seulement sept d'entre eux, à savoir le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, le Malawi, le Mali, le Niger et le Sénégal, l'avaient atteint régulièrement (40 Chances et ONE, 2013). Tous les pays d'Afrique doivent atteindre cet objectif afin d'accomplir des progrès plus rapidement dans l'usage de l'agriculture comme moteur du développement national, tel que cela est expliqué au chapitre 4.

Pour terminer, l'ambivalence de la politique agricole des économies avancées et émergentes pour la production agricole en Afrique requiert une attention de toute urgence. Les pays les moins avancés essentiellement agricoles devraient envisager d'imposer des droits compensateurs aux produits alimentaires subventionnés importés de pays développés, qui ont entraîné une baisse de la production alimentaire et une dépendance accrue vis-à-vis de l'importation de denrées dans de nombreuses villes côtières africaines, tout en baissant les tarifs des semences, des engrais et de l'équipement de transport. Il est indispensable de traiter d'urgence la question des barrières tarifaires et non tarifaires qui nuisent aux produits agricoles et agroalimentaires, l'amélioration de l'accès aux marchés des pays de l'OCDE, y compris en éliminant les subventions qui perturbent le commerce, et en mettant au point des instruments pour faire face aux fluctuations des prix des produits agricoles (chapitre 4).

Les changements climatiques sont susceptibles d'aggraver les défis en Afrique, car ils affectent l'évolution des températures et des régimes des précipitations. Dans la mesure où les populations vulnérables vivent déjà dans des régions écologiquement menacées, cela peut exacerber les inégalités et l'exclusion. L'agriculture reste le pilier de l'économie subsaharienne : 62,3 % de la population vit en zones rurales (jusqu'à 80 % dans des pays comme le Burundi, l'Ouganda, le Malawi, le Niger, le Soudan du Sud et l'Éthiopie) et 66 % de la population active (à l'exception de l'Afrique du Sud) est employée dans le secteur de l'agriculture (chapitre 4). Les changements climatiques, qui se manifestent par l'élévation du niveau de la mer, des inondations, des sécheresses, aggravent les vulnérabilités et entraînent la perte ou la baisse de récoltes. Il est également à l'origine de migrations et de conflits. Cela a un effet notable sur la pauvreté et les inégalités. Pour autant, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, qui sont les plus touchés, manquent des capacités techniques et financières nécessaires pour gérer la modification du climat. Des mesures proactives doivent être prises pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets afin de protéger les revenus et les moyens de subsistance de la majorité des Africains. À ce sujet, les efforts stratégiques visant à promouvoir l'adaptation aux évolutions climatiques au moyen de semis résistants à la sécheresse et de l'élevage d'animaux capables de s'adapter aux changements climatiques, ainsi que l'intensification des investissements dans la recherche et le développement agricoles, sont essentiels pour aller de l'avant.

17.2.2 Réindustrialiser

L'essor industriel de la Chine, du Vietnam, de l'Inde et du Bangladesh a été précédé d'une augmentation du rendement des terres et de la production agricole, tirée par des changements dans les institutions (par ex. une réforme agraire équitable en Chine et au Vietnam), les termes de l'échange sur le plan intérieur, et quelques subventions aux intrants modernes (voir ci-dessus). Même dans l'hypothèse d'une mise en œuvre réussie de ces politiques en Afrique subsaharienne, l'agriculture emploiera probablement moins de travailleurs à l'avenir. Les activités rurales non agricoles absorberont une partie de la main-d'œuvre, mais la plupart des nouveaux emplois devront être créés dans le secteur manufacturier et celui de la construction, ainsi que dans le développement d'infrastructures et de services modernes et remis à niveau. Cet objectif peut être atteint de différentes manières. Les pays disposant de marchés intérieurs importants (qui peuvent réaliser des économies d'échelle au niveau de la production) peuvent choisir de suivre une stratégie d'industrialisation fondée sur le marché intérieur et l'exportation. Pour les pays dont le marché intérieur est de petite taille, il serait avisé de se spécialiser dans un certain nombre de produits destinés à l'exportation (comme cela a été le cas à Maurice il y a vingt ans). Une démarche toutefois plus difficile à mettre en œuvre pour les pays enclavés.

Quels sont les obstacles au développement industriel dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ? Les principales barrières sont constituées par la mobilisation limitée de l'épargne nationale, qui est toujours faible, mais pourrait être augmentée (en suivant l'exemple des « tigres asiatiques » entre les années 1950 et 1960), une insuffisance de l'investissement national et des IDE limités en raison du faible investissement public dans les infrastructures et de conditions politiques instables. À noter également l'insuffisance de main-d'œuvre spécialisée et semi-spécialisée, de crédit et de services financiers. Comme on l'a vu aux chapitres 5 et 16, il conviendrait de revoir les politiques en faveur de la libéralisation du commerce et l'appréciation des taux de change réels si la région veut se réindustrialiser.

Comment peut-on élargir les capacités dans ce secteur ? Pour commencer, il convient d'accroître l'approvisionnement en biens publics, en particulier en capital humain et en infrastructures publiques (routes, marchés, réseaux électriques, systèmes d'alimentation en eau et ports/aéroports), ainsi que l'accès aux infrastructures numériques. Les publications concernant les effets positifs de l'investissement privé

dans les infrastructures publiques soutiennent fortement cette recommandation, qui est particulièrement pertinente en Afrique subsaharienne. Le développement des infrastructures qui a été mis en œuvre aux Seychelles, à Maurice, en Afrique du Sud, à Cabo Verde et au Botswana est conséquent, mais mérite d'être étendu. Même si des progrès notables caractérisent les TIC, la lenteur de la croissance des secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement freine la croissance économique en Afrique¹. Il est nécessaire d'améliorer le climat économique, de réduire les obstacles à l'exportation et de favoriser l'accès au crédit et à la technologie. Le point névralgique de cette démarche est clairement l'accroissement des investissements privés, en particulier dans les moyennes et grandes entreprises. Cependant, peu de sociétés privées en Afrique subsaharienne peuvent autofinancer leurs investissements en raison d'un manque de liquidités et du coût élevé des financements bancaires. La mise en place de systèmes de crédits efficaces et abordables peut prendre beaucoup de temps, mais elle est essentielle, comme l'ont démontré de nombreux ouvrages. Un cadre réglementaire solide et, le cas échéant, la surveillance des capitaux sont également requis pour éviter une instabilité du taux de change effectif réel (TCER) qui pourrait avoir des effets sur la production du secteur du commerce.

Les IDE dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre offrent la possibilité de répondre aux insuffisances des investissements nationaux, d'encourager les changements structurels et les transferts de technologie et de générer des retombées positives. Actuellement, la plupart des IDE dans le secteur manufacturier sont destinés à des productions à faible valeur ajoutée, comme les textiles, l'habillement, le cuir et les chaussures, la transformation alimentaire, les boissons, l'assemblage de produits, les produits métalliques et les imprimeries (Chen, Geiger et Fu, 2015). En la matière, il est avisé de diffuser et tirer des leçons des expériences, des Seychelles, de Maurice, de l'Afrique du Sud, de Cabo Verde et du Botswana. Il est important d'identifier les obstacles qui empêchent une hausse des flux d'IDE provenant de Chine et d'autres économies émergentes qui connaissent une augmentation des salaires. La concentration dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre mais à faible valeur ajoutée est utile à court terme et peut être envisagée comme une première étape vers l'intégration des entreprises africaines dans la chaîne de valeur mondiale. La création de zones franches de production à l'exportation (comme à Maurice) peut également servir dans la mesure où cela entraînerait la création d'entreprises mixtes si les problèmes de gouvernance étaient résolus. Une autre option capitale consiste à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises comme celles qui existent dans des villes et villages chinois, et les activités non agricoles rurales. Ces unités de taille relativement petite sont spécialisées dans la production d'une large gamme de biens qui peuvent aussi être fabriqués avec efficacité à une échelle limitée ; elles sont verticalement intégrées au secteur primaire, produisent des biens consommés localement, ou lourds et qui sont donc protégés de la concurrence étrangère en raison de coûts de transport élevés. Cette stratégie implique de faciliter la création et le financement des PME. Par ailleurs, il convient de promouvoir les activités rurales non agricoles liées à l'élevage, à la pêche, à l'artisanat et aux secteurs des services, conformément à la demande locale des consommateurs. En Chine et au Bangladesh, les activités rurales non agricoles représentent 40 à 50 % des emplois ruraux, alors que dans les pays en développement africains, elles en représentent la moitié seulement. L'idée de développer les capacités concernant l'espace produit, examinée au chapitre 5, devrait se situer au cœur de la démarche à suivre par les décideurs politiques africains afin d'intervenir en matière de politique industrielle d'une manière plus innovante.

Une stratégie qui encourage le secteur manufacturier doit être soutenue par une « politique industrielle globale ouverte » qui ne revient pas à un système de quotas et de droits de douane ou à un « protectionnisme déguisé ». Avant toute chose, il convient de l'étayer par des politiques macroéconomiques qui, au-delà de

¹ Consulter les publications de la BAN (2016) concernant les performances des pays africains sur le plan du développement des infrastructures.

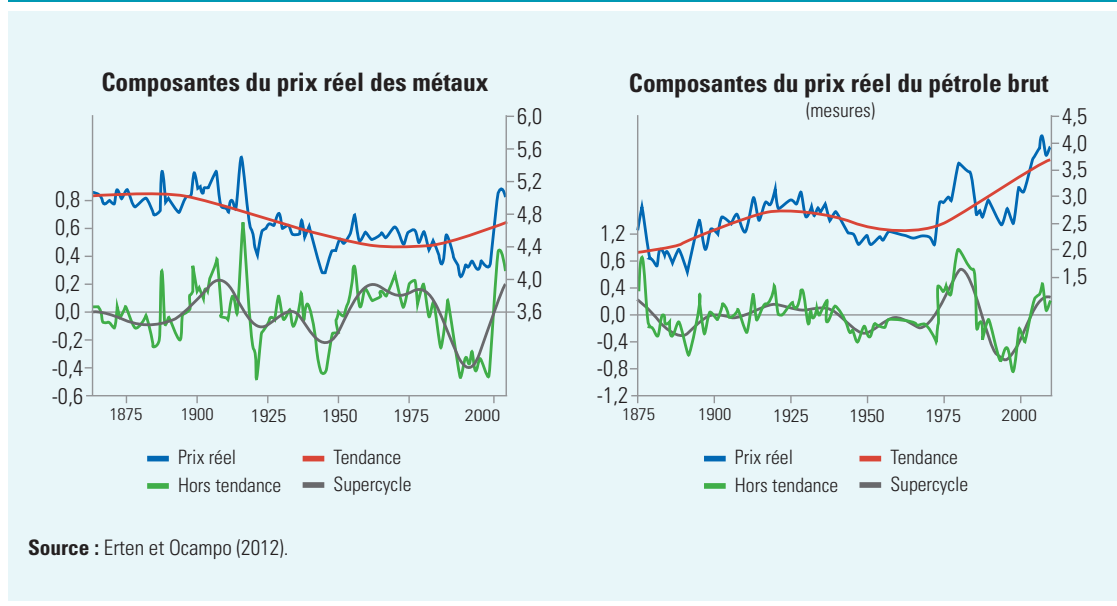
créer des infrastructures destinées à l'exportation, protègent les produits de substitution nationaux contre les importations concurrentes. Une telle protection pourrait être assurée par des tarifs douaniers conformes aux règles de l'OMS (en cas de menace majeure contre la balance des paiements), un taux de change réel compétitif et stable et des barrières non tarifaires (telles que des normes sur les règles d'origine qui sont largement utilisées dans les pays industrialisés). Attirer les IDE et promouvoir des partenariats public-privé pour la production de nouveaux biens (à l'instar de la production et l'exportation très réussies de saumon au Chili) sont une autre option. Une plus grande intégration régionale peut être une autre stratégie, même si par le passé l'expérience en la matière s'est avérée insatisfaisante.

17.2.3 Gérer les filons de ressources et promouvoir la diversification

Comme on l'a vu dans plusieurs chapitres de cette publication, la croissance du secteur minier et pétrolier observée dans plusieurs pays a en effet accéléré leur croissance économique globale, mais a creusé les inégalités (chapitre 6). Si l'augmentation des richesses issues de l'exploitation minière est une bonne nouvelle, ce filon doit être géré avec précaution afin de réduire les fuites de capitaux et d'éviter « la malédiction des ressources naturelles » et l'augmentation de la pauvreté et des inégalités. Pour ce faire, il est essentiel de créer des institutions destinées à la redistribution des richesses (comme dans des pays miniers à faible revenu tels que la Bolivie et le Pérou), de gérer les effets macroéconomiques de ces richesses, et de diversifier l'économie à moyen terme.

Si de nouvelles découvertes et de nouveaux gains sur le plan du commerce accélèrent la croissance à court terme, l'histoire de l'économie montre que les pays riches en ressources naturelles font face à divers problèmes, notamment une croissance lente sur le long terme et une forte concentration des biens et des revenus. Une des explications données à cette lenteur est que lorsqu'une manne tombe du ciel, elle entraîne paresse et facilité. Une autre suggère que la croissance du secteur de l'exploitation des ressources naturelles ne favorise pas un développement à l'échelle nationale, dans la mesure où les mines et les champs pétroliers

FIGURE 17.1 Les « supercycles » à long terme des prix réels des métaux (panneau de gauche) et du pétrole (panneau de droite)



ont peu de liens en aval et en amont avec le reste de l'économie. En outre, elle nuit également à la stabilité politique et accroît l'inégalité. Dans des cas extrêmes (comme en Angola et en Sierra Leone dans les années 1990), la concurrence pour tirer profit des rentes que génèrent les ressources naturelles peut provoquer des « conflits de cupidité » entre des factions déterminées à s'en emparer. Les fluctuations à long terme des prix des métaux, du pétrole et des récoltes destinées à l'exportation, comme l'illustre la figure 17.1 ci-dessous, posent un autre problème. Ces variations (en particulier celles des supercycles des prix des produits de base) consignées par Erten et Ocampo (2012) représentent une menace à long terme pour la stabilité de la croissance, les recettes fiscales et les dépenses publiques. Comme le fait remarquer Ocampo (2013), les envolées des prix des produits de base qui ont eu lieu jusqu'en 2013 ne se poursuivront probablement que si la Chine, l'Inde et d'autres pays en développement pauvres en ressources naturelles réussissent à rompre le lien avec les pays de l'OCDE dont la croissance est lente. Actuellement, la perspective que ce lien se défasse est plus qu'incertaine.

L'incapacité à diversifier les activités indépendamment du secteur des ressources naturelles à long terme constitue un autre problème. En l'état actuel des choses, ce point semble particulièrement urgent, au regard des prévisions du FMI sur la stagnation probable à un niveau bas de l'indice des cours des produits primaires jusqu'en 2020 au moins². Les pays riches en ressources naturelles doivent également faire face à des problèmes immédiats : le syndrome hollandais, à savoir une appréciation du taux de change effectif réel entraînant une baisse de la production manufacturière et une croissance à long terme lente, une fois que les dépôts minéraux sont épuisés.

Des institutions fortes sont essentielles pour veiller à ce que les revenus des matières premières soient dépensés judicieusement. Cela signifie des capacités à lutter contre la corruption, étudier régulièrement les contrats des sociétés extractives et impliquer les organisations nationales et internationales chargées de la transparence en mettant en place des audits dans ces entreprises (PNUD, 2016a). Le Botswana est l'exemple vertueux de ces pays dépendants de leurs ressources naturelles qui ont réussi à résoudre ces problèmes par le biais d'actions politiques ayant évité la plupart des problèmes de corruption et d'économie politique qui caractérisent les économies reposant sur le principe de la rente, notamment par la gestion du « Pula Fund ».

Les politiques publiques devraient avoir pour objectif premier de promouvoir la diversification économique et d'éviter la reprimarisation. Il est essentiel d'utiliser des politiques à teneur locale pour l'agriculture et l'industrie extractive afin de favoriser les liens en aval et en amont avec le reste de l'économie nationale. Le Botswana est en ce sens un bon exemple, car il a su apporter de la valeur ajoutée aux diamants (en développant localement leur polissage et leur tri). Quelques pays à revenu élevé ou intermédiaire, comme le Chili, les Pays-Bas et les Émirats arabes unis, se sont efforcés de diversifier leur économie et d'accroître l'exportation de biens échangeables hors ressources naturelles caractérisés par des externalités positives à l'échelle de l'économie tout entière et fondées sur l'apprentissage par la pratique. Les politiques adoptées à cet égard intégraient la stabilisation du taux de change réel afin d'éviter les effets du syndrome hollandais. Ce même objectif peut également être atteint en « stérilisant » l'augmentation de la masse monétaire produite par la manne provenant des matières premières. En outre, adopter une politique industrielle générale constitue un atout de premier ordre pour parvenir à une diversification de l'économie. Des mesures politiques peuvent également modérer les effets des inégalités intragénérationnelles et intergénérationnelles. Par exemple, le Chili a introduit le fonds de compensation du cours du cuivre afin de réduire les effets de l'instabilité des prix sur le revenu national et le taux de change. Durant les années où les prix sont élevés (par rapport à un cours de référence à long terme), les excédents de recettes en dollars sont placés dans un fonds offshore

² Voir www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx

de stabilisation des prix du cuivre. Ces ressources sont réinjectées dans le budget national les années où le prix du cuivre est bas. Autre cas, le Gouvernement de la Norvège, pays producteur de gaz et de pétrole, a comblé des inégalités intergénérationnelles en créant un fonds de pension intergénérationnel qui absorbe annuellement près de 10 % du PIB, selon le niveau des prix du pétrole et du gaz. Le produit des intérêts courus à travers ce fonds qui ne cesse de croître sera dépensé au profit des futures générations.

Il convient également de s'attaquer à la question de la « paresse fiscale » qui touche les pays exportateurs de ressources énergétiques, lesquels ont souvent tendance à repousser sine die les réformes visant à élargir l'assiette fiscale. Les années où les prix des produits de base sont bas, cette paresse fiscale se traduit par une augmentation substantielle du déficit budgétaire ou par de fortes réductions des dépenses publiques déflationnistes et inégalitaires. Il est nécessaire d'appliquer des taxes directes sur la valeur ajoutée et d'éliminer les abattements fiscaux et l'évasion fiscale durant les périodes de prospérité. Pour terminer, il y a lieu de prévoir des réformes institutionnelles visant à garantir la transparence dans la gestion des profits tirés de ces ressources. Les publications étudiées par Ndikumana (2014) indiquent qu'au moins 8 % des profits du pétrole des pays africains qui en sont riches et dont la gouvernance laisse à désirer finissent dans les paradis fiscaux de pays avancés.

17.2.4 Augmenter la productivité et réduire l'inégalité dans les secteurs de la construction et du travail informel urbain

Le secteur des services est très hétérogène. D'une part, il comprend des services de biens échangeables et non échangeables modernes (banque, assurances, services publics de distribution, transport, tourisme, et services publics) qui se trouvent principalement dans des zones urbaines ; d'autre part, le secteur informel à faible productivité fait office d'éponge, absorbant le surplus de main-d'œuvre qui ne trouve pas d'emploi dans le secteur moderne. Du fait du taux d'urbanisation actuel très faible et de la croissance démographique élevée et continue dans de nombreux pays, l'exode rural devrait s'accroître et la plus grande partie de cette nouvelle population urbaine devra chercher du travail dans le secteur informel.

Cette thématique appelle des mesures publiques suivant une approche fondée sur trois points. Avant tout, prendre des mesures préventives qui soutiennent la modernisation de l'agriculture, la construction et les activités manufacturières (chapitres 4, 13 et 14). Si ces secteurs se développent, moins de personnes devront se livrer à des activités de subsistance dans le secteur informel. Ensuite, développer des services modernes. Et pour finir, les gouvernements et organismes d'aide humanitaire devraient améliorer la productivité des activités informelles, en particulier si les deux premières démarches échouent. La mesure la plus importante doit s'orienter sur la création d'un secteur des finances et de l'assurance indépendant, accessible et en même temps correctement réglementé. Au Japon, une réforme de cette nature a ainsi permis d'augmenter les dépôts destinés à l'épargne et les crédits aux secteurs de production. À son tour, dans les années 2000, l'Amérique latine a introduit des réformes qui ont amélioré la réglementation prudentielle du système bancaire, la capitalisation, le financement et la supervision. Ces modifications ont également renforcé les mécanismes d'évaluation des risques dans de grandes banques, stimulé la mise en place de cadres comptable et juridique, et réduit les asymétries de monnaie (Rojas-Suarez, 2007). Réduire les taux de prêt qui sont actuellement élevés en Afrique et combler le déficit d'électricité constituent une priorité.

Le secteur informel, qui comprend des petites entreprises de 1 à 5 personnes, se caractérise par des moyens pauvres en technologie, une faible productivité et l'embauche de main-d'œuvre non qualifiée, essentiellement des femmes. Il est facile d'entrer dans ce secteur et d'en sortir, mais les inégalités y sont élevées. Le manque de crédit, de compétences, de technologie, d'espace et d'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que des normes administratives complexes, sont les principaux obstacles à l'évolution de ce secteur.

Les interventions des pouvoirs publics portent en général sur la formalisation du secteur informel tout en préservant ses capacités de création d'emploi et de génération de revenus en investissant dans un « développement local urbain intégré » (OIT, 2007). Cela suppose : investir dans la formation de capital humain (par ex. à travers des cours d'apprentissage) ; faciliter l'accès à des technologies plus performantes, à la numérisation et au crédit par l'entremise de coopératives de crédit assistées par des institutions bancaires et des institutions de microcrédit, en particulier pour les femmes (comme au Bangladesh avec la banque BRAC) ; délivrer des titres de propriété ; améliorer l'approvisionnement en eau et en énergie ; et mettre en œuvre des politiques positives qui améliorent la protection sociale pour les travailleurs du secteur informel. Pour mettre en place ces mesures, ce secteur devrait s'organiser et se concerter avec les pouvoirs publics afin d'élaborer des politiques qui lui sont favorables.

Il ressort du chapitre 9 une leçon importante, à savoir que les pays ayant réussi à augmenter le niveau de revenu par habitant de 2 % ou moins chaque année ont pu réduire le niveau des inégalités. On peut tirer la conclusion inverse pour les pays où le niveau de revenu par habitant a augmenté de plus de 2 %. Par conséquent, les quintiles les plus élevés de la population ont tendance à mieux profiter de la croissance si le revenu par habitant est supérieur à 2 %. Cela ne signifie pas que les pays ne doivent pas augmenter rapidement le revenu par habitant, mais qu'il faut avant tout redoubler d'efforts pour améliorer la progressivité de l'impôt et l'efficacité de la répartition.

17.3 Résoudre le « problème démographique »

17.3.1 Accélérer la réduction des taux de fécondité

La baisse rapide de la mortalité, et en particulier des enfants de moins de cinq ans, ainsi qu'un taux de fécondité élevé ont contribué à une croissance rapide de la population dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. En effet, l'indice synthétique de fécondité, qui était de 6,5 enfants par femme en âge de procréer entre 1950 et 1955, était de 5,4 entre 2005 et 2010. À titre de comparaison, l'Asie de l'Est est passée de 5,6 à 1,6 sur la même période. Par rapport à d'autres régions, l'Afrique subsaharienne connaît une baisse extrêmement lente de la fécondité, qui augmente les taux de dépendance des jeunes et la pauvreté. Le chapitre 9 fournit une analyse détaillée de cette tendance.

Cependant, l'indice synthétique de fécondité dans la région est hautement hétérogène. Il est resté élevé au Niger, au Mali, au Tchad, en Angola, en République démocratique du Congo et au Burundi, au-dessus de 6 d'après la moyenne de 2010 à 2015³. Comme le montre le chapitre 9, le mariage précoce est l'un des facteurs d'un taux de fécondité élevé en Afrique. Dans un autre groupe de pays, auquel appartient notamment le Kenya, la fécondité a diminué rapidement dans les années 1980 puis a stagné à partir de 1995 (Canning, Raja, et Yazbeck, 2015). Dans un autre groupe encore, où se trouve l'Éthiopie, la fécondité a commencé à baisser en 1995, et en Afrique du Sud, elle a rapidement diminué tout au long de la période considérée. Le chapitre 9 a montré que cinq pays sont bien avancés dans la transition démographique (Maurice, les Seychelles, Cabo Verde, le Botswana et l'Afrique du Sud), 25 pays sont en cours de transition et 15 présentent les premiers signes de cette transition.

Selon les variantes de projection moyennes de la Division de la population des Nations Unies, la population en Afrique subsaharienne va plus que doubler d'ici 2050 (voir le chapitre 9, tableau 9.1), et une grande proportion de cette augmentation de la population mondiale (de 7,4 milliards en 2015 à 9,7 milliards en

³Voir <http://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN>

2050) sera localisée en Afrique subsaharienne. Les objectifs de croissance rapide du PIB par habitant, de sécurité alimentaire, d'autonomie alimentaire et de réduction de la pauvreté et des inégalités ont peu de chances d'être atteints si l'on ne réussit pas à réduire rapidement les taux de fécondité et la croissance démographique dans la région.

Des indices synthétiques de fécondité toujours élevés influent en effet sur la pauvreté, les inégalités, la croissance et la stabilité de plusieurs manières⁴. Actuellement, dans la grande majorité des pays d'Afrique subsaharienne, le ratio terres/population a déjà baissé, de 0,1 à 0,2, et la pénurie de terres s'est aggravée. Malgré certaines améliorations récentes à l'échelle des sous-régions, l'Afrique subsaharienne continue de dépendre d'importations massives de denrées alimentaires et d'aide alimentaire. Force est de constater que la production alimentaire par habitant en 2011 reste en dessous du niveau qui était le sien entre 1960 et 1965. Une croissance élevée de la population creuse également les inégalités en raison d'une pression de plus en plus exercée sur le patrimoine commun (un phénomène qui a des conséquences non négligeables sur les plus vulnérables), un accroissement des émissions polluantes, une hausse des prix des denrées alimentaires, une baisse de la fertilité des sols (à moins que ne soient introduites des politiques agricoles efficaces) et un recul du couvert forestier. Cela provoque aussi une hausse des « primes à la compétence », qui débouche sur des évolutions inégalitaires des taux de dépendance des pauvres par rapport à ceux qui sont mieux nantis et un accès inégal à l'eau potable, à des emplois décents et à des services sociaux. Enfin, cela pourrait aussi menacer la stabilité politique.

Depuis les années 1990, le problème de la pénurie des terres s'est accru dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en raison de la croissance démographique rapide, d'une nouvelle hausse de la valeur des terres, des conflits entre agriculteurs et éleveurs (comme c'est le cas dans les zones arides de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est), l'affaiblissement des institutions traditionnelles, des programmes de réforme foncière limités et l'achat de terrains par des investisseurs étrangers. De plus, de grandes migrations de groupes ethniques rivalisant pour trouver des terres ont accentué les tensions. Au Nord-Kivu, entre 1993 et 1997, ce phénomène a entraîné la mort de plus de 70 000 personnes et le déplacement de centaines de milliers d'autres (Cotula *et al.*, 2004). Au Burundi et au Rwanda, une pénurie de terres de plus en plus aigüe a été une source de conflits entre éleveurs et agriculteurs ainsi qu'entre différents groupes ethniques de paysans qui avaient auparavant cohabité en paix. La recrudescence d'épidémies est également à craindre. La migration interne et internationale aura un coût humain élevé et, dans plusieurs cas, des effets inégalitaires. En conséquence, une « transition démographique en panne » (Canning, Raja et Yazbeck, 2015) entraîne plusieurs problèmes et retarde l'apparition du dividende démographique⁵.

⁴ Des problèmes peuvent également survenir lorsque les indices synthétiques de fécondité sont trop bas. Dans des pays où les institutions collectives sont faibles dans les domaines des soins de santé et de la retraite, et où les transferts privés entre les membres d'une même famille sont faibles, un vieillissement rapide de la population a des effets déségalisateurs, car le nombre de familles présentant un taux élevé de dépendance des personnes âgées (et des revenus inférieurs à ceux de la population active) augmente, ce qui accroît les inégalités intergénérationnelles. Dans certains pays en développement, cela peut être compensé par des transferts au sein d'une même famille. Dans les économies avancées, où il est bas, l'effet inégalitaire du vieillissement peut être compensé par un régime de retraite mis en place par le secteur public, qui peut ou non augmenter les inégalités intergénérationnelles, selon le niveau des cotisations de sécurité sociale versées par la population active. En outre, les retraites constituent souvent une répartition inégale des prestations, car le minimum vieillesse ou les rentes sociales sont souvent très faibles, sources éventuelles d'inégalité intragénérationnelle.

⁵ On ne parvient à concrétiser le dividende démographique et la croissance économique ne s'en suit automatiquement que si certaines autres conditions sont réunies. En effet, pour absorber la forte population en âge de travailler il faudrait qu'il y ait une hausse tout aussi importante de la demande de main-d'œuvre. Cela dépend de l'augmentation de l'accumulation de capital, d'une évolution vers des secteurs et/ou des techniques à haute intensité de main-d'œuvre, ou d'une baisse du prix de la main-d'œuvre ; sinon, la population active supplémentaire risque de grossir le rang des travailleurs sans emploi et sous-employés, une potentielle source d'instabilité politique et de montée de la criminalité. L'Asie de l'Est, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord ont bénéficié à la fois de réductions substantielles des taux de fécondité et d'un accroissement de la population en âge de travailler.

La principale question d'économie politique qui se pose ici est de savoir si la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne peut être accélérée. Comme indiqué aux chapitres 9 et 16, certains pays en développement ont réussi à faire baisser rapidement l'indice synthétique de fécondité avec un PIB par habitant faible, notamment le Maroc et des pays très pauvres comme le Bangladesh, le Rwanda, et l'Éthiopie. En Éthiopie, par exemple, le gouvernement a identifié le sous-développement et la pauvreté comme étant les causes de la croissance démographique élevée. Afin d'inverser les effets négatifs de ce taux de fécondité élevé, le pays s'est donné comme objectif d'atteindre un indice synthétique de fécondité de 4 pour l'année 2015⁶. Pour y parvenir, il a reculé l'âge du mariage, de 15 à 18 ans, et a rendu obligatoire l'enregistrement des faits d'état civil. D'autres mesures portaient sur la poursuite de la scolarisation des filles, leur emploi dans le secteur moderne et les PME, et sur la suppression des restrictions à la participation des femmes aux activités économiques. Elles visaient également à promouvoir une maternité responsable en retardant l'âge de la première naissance et en augmentant l'espacement des naissances. Le gouvernement a également élargi la distribution de contraceptifs féminins et masculins, en encourageant tous les organismes publics et les organisations non gouvernementales (ONG) à aborder les questions de croissance démographique et en créant un Conseil national de la population. La mise en place d'un programme de planification familiale ne s'est pas faite sans heurt, mais la baisse programmée de l'indice synthétique de fécondité a presque atteint l'objectif fixé, cet indice ayant été ramené à 4,5 en 2015.

Le cas du Bangladesh est également instructif. Comme l'ont souligné Asadullah, Savoia et Mahmud (2014), la fécondité a commencé à baisser dans les années 1981-1985, et le déclin du taux s'est accéléré dans les années 1990. Cela a été possible grâce à une combinaison de la facilitation de l'accès aux moyens de contraception, du renforcement de l'éducation des femmes à ces questions et des campagnes massives de sensibilisation sociale élaborées par un réseau dense d'ONG, grâce notamment à une assistance étrangère à la planification familiale et à la santé reproductive et avec la bénédiction des autorités étatiques et islamiques. La transition démographique a modifié la pyramide des âges de la population du Bangladesh, avec des effets sur l'attribution des ressources au niveau des foyers et entraînant un dividende démographique au niveau global.

Le chapitre 9 a clairement montré le lien entre les variables démographiques et la pauvreté : un taux élevé de croissance démographique aggrave la pauvreté. Cependant, le lien entre la population et l'inégalité reste ambigu. À un niveau d'étude bidimensionnelle, une relation négative et significative entre les inégalités de revenu et les différentes variables démographiques est établie, mais ce n'est pas le cas dans le cadre d'une analyse multivariée. L'ensemble des pays où l'indice synthétique de fécondité est d'au moins six enfants par femme (Niger, Mali, Burundi, République-Unie de Tanzanie, République du Congo, Tchad et Nigéria) présente un coefficient de Gini faible, en deçà de 0,44, alors que la plupart des pays avancés dans leur transition démographique (comme le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie et les Seychelles) affichent un coefficient de Gini supérieur à 0,6. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour clairement établir les mécanismes de transmission entre la croissance de la population et les disparités de revenus en Afrique et élaborer des politiques qui accompagnent la transition démographique pour accélérer la réduction des inégalités de revenus.

17.3.2 La migration régionale et internationale et le problème démographique

Certains considèrent que la migration à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne et la migration internationale pourraient être la solution éventuellement nécessaire au problème de l'offre excédentaire de main-d'œuvre

⁶ Pour plus d'informations à propos de cette politique, consulter <https://cyber.harvard.edu/population/policies/ETHIOPIA.htm>.

qui touche la région dans la mesure où les indices synthétiques de fécondité ne baissent pas rapidement. Certains estiment que les migrations hors de l'Afrique subsaharienne sont une solution prometteuse, au regard de la baisse et du vieillissement de la population observés en Europe de l'Ouest et en Europe de l'Est, en Asie centrale, au Japon, en République de Corée, et en Chine. De plus, de grandes migrations permanentes ou circulaires vers la Côte d'Ivoire, l'Afrique australe et d'autres sous-régions du continent plus riches ont déjà lieu. Les effets de l'émigration sur les inégalités et la croissance sont néanmoins controversés. Le Fonds monétaire international (FMI, 2005) considère que l'émigration accroît la croissance et la consommation à court terme, mais qu'elle augmente les inégalités et ne stimule pas la croissance à long terme. Des éléments traités au chapitre 16 contredisent ces conclusions, mais font simultanément ressortir la fuite des cerveaux qu'entraîne la migration de personnes qualifiées. De plus, la faisabilité politique d'une migration massive vers les zones les plus riches de la région ou des pays avancés est plutôt incertaine. Il n'est pas indiqué d'établir des parallèles avec les migrations européennes à destination du continent américain de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, car si les Amériques, à l'époque, manquaient énormément de main-d'œuvre et de financements, elles étaient riches en terres fertiles. La migration fut également négociée entre les États.

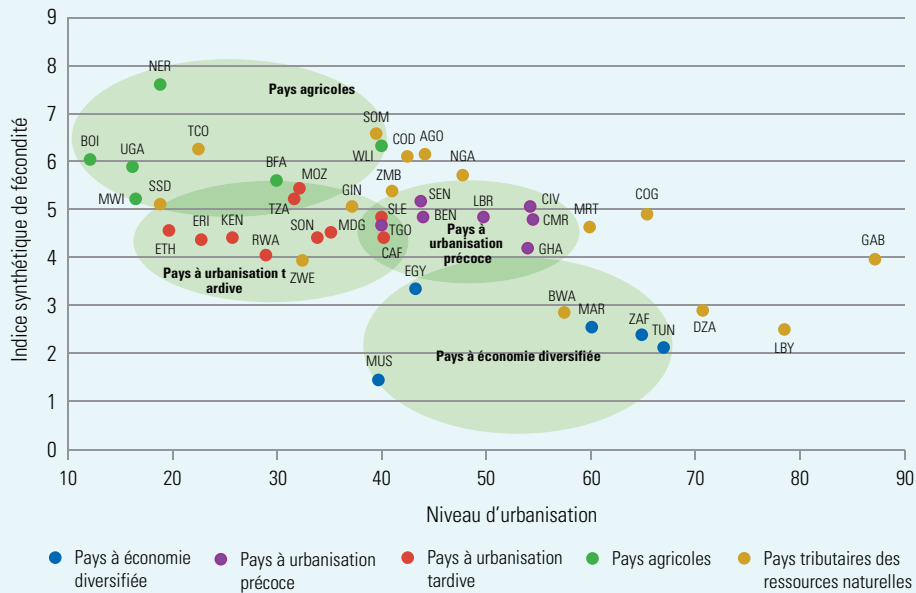
Comme le relève Klasen (2015), une sorte de « migration sous contrat » (à la différence de la migration actuelle, essentiellement irrégulière) pourrait être tentée dans des régions qui connaissent une baisse démographique et un vieillissement rapide de la population. Cette solution peut éventuellement atténuer légèrement le problème, mais son succès dépend des régimes de migration choisis par ces pays qui, tout en subissant un vieillissement rapide, continuent d'avoir des taux de chômage élevés. Vers quels pays l'excès de main-d'œuvre de l'Afrique subsaharienne migrerait-il ? Pour des raisons historiques, l'Europe est un choix, mais il y a peu de chances que cela fasse la différence en raison du nombre déjà important de migrants et de la lente intégration de personnes d'origines différentes. La montée des partis de droite à travers l'Europe et en Amérique du Nord peut également freiner l'absorption de migrants africains. Le Japon, et bientôt la Chine, vont avoir besoin de travailleurs supplémentaires, mais il reste cependant à déterminer si des barrières culturelles ne vont pas limiter la migration d'Africains vers ces pays. Le besoin de faire venir des migrants en Chine sera aussi fonction du retour ou non de la « diaspora chinoise ».

17.3.4 Urbanisation et réduction de la fécondité

L'Afrique s'urbanise rapidement. Sa population urbaine est passée de 14 % en 1950 à 40 % en 2015, et il est prévu qu'elle atteigne 56 % d'ici 2050. Autrement dit, l'Europe, dont la population urbaine est passée de 15 % en 1800 à 40 % en 1910) a mis 110 ans là où l'Afrique en a mis 60. L'urbanisation en Afrique a augmenté de 5,9 points de pourcentage entre 2000 et 2015, suivie de l'Asie avec 10,7 points de pourcentage (BAfD, OCDE et PNUD, 2016). Par rapport à d'autres régions en développement, le taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne reste en moyenne assez bas. La migration des campagnes vers les villes est inévitable, en raison des ratios terre/population très bas et du développement limité des activités rurales non agricoles dans la région. Cependant, l'exode rural a tendance à réduire, toutes choses égales par ailleurs, les incitations à avoir beaucoup d'enfants et facilite les programmes de contrôle des naissances. Comme cela est illustré à la figure 17.2, tous les pays classés agraires affichent un taux de fécondité d'au moins 5 enfants.

Comment l'Afrique peut-elle rendre l'urbanisation durable ? Les politiques de développement urbain doivent assurer une transformation structurelle inclusive, ainsi que la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ces politiques doivent promouvoir des moyens de subsistance pérennes et l'accès aux services publics comme les transports, les infrastructures, le logement, l'eau, les équipements sanitaires et l'énergie pour la population urbaine croissante. Les institutions nationales devront relever des défis environnementaux simultanés, tels

FIGURE 17.2 Les niveaux d'urbanisation et l'indice synthétique de fécondité selon la classification des pays africains



Source : BAfD, OCDE, et PNUD (2016).

Remarque : Les pays tributaires des ressources naturelles ne sont pas regroupés dans cette figure parce qu'ils sont plus dispersés. Le bilan et la capacité des pays en ce qui concerne l'investissement des rentes tirées des ressources naturelles peuvent avoir une incidence sur leur développement.

que la pollution des sols, de l'eau et de l'air due à l'urbanisation rapide, y compris les pressions supplémentaires liées au changement climatique. Des investissements seront nécessaires pour développer la connectivité urbaine afin d'exploiter les économies d'agglomération au profit de la transformation structurelle. Enfin, il est nécessaire de prendre des mesures visant à atténuer l'impact de l'expansion urbaine dans les zones rurales, ce qui implique notamment un changement des modes d'utilisation et de répartition de la terre et de répartition foncière, faussée actuellement, et de promouvoir le développement rural (chapitre 11).

17.4 Le développement humain comme source de croissance et d'égalisation des chances et des revenus

Les progrès du développement humain (éducation, santé et nutrition) ont été une source majeure d'égalisation des revenus dans de nombreux pays avancés et en développement. On l'a vu, un niveau plus élevé d'éducation des femmes permet de réduire l'indice synthétique de fécondité et d'améliorer le ratio interquintile de la fécondité ; le fait que les parents aient été scolarisés permet de réduire la morbidité et la mortalité infantiles ; des enfants mieux nourris et en meilleure santé ont de meilleurs résultats à l'école. Comme cela a été démontré en Amérique latine au cours des dix dernières années, une hausse du taux d'inscription dans le secondaire (et, le cas échéant, dans le supérieur) parmi les enfants des 50 à 60 % des plus pauvres de la population augmente l'offre de capital humain. Ce qui à son tour réduit les salaires des emplois qualifiés et les primes à la compétence, tout en améliorant la répartition de la main-d'œuvre, et en

conséquence abaisse les inégalités de revenus (Cornia, 2014). Accroître la scolarisation des enfants pauvres a donc deux effets positifs sur le marché du travail : un effet sur les prix et un effet sur la répartition. Ces effets, encore plus conséquents dans les phases de mise à niveau technologique endogène qui génèrent une demande de travailleurs qualifiés, sont particulièrement visibles pour les compétences qui requièrent un niveau d'études secondaires ou supérieures. Il convient néanmoins de souligner que l'enseignement supérieur a fréquemment des effets inégalitaires. Investir dans un enseignement de qualité, des établissements de formation technique et des programmes d'alimentation scolaire contribue à créer des conditions de vie plus humaines, à obtenir de meilleurs résultats sur le plan du bien-être, et à diminuer l'inégalité des revenus à moyen terme. En Afrique subsaharienne, le choix de la langue d'enseignement est également primordial. Prodiguer des efforts pour se défaire des normes sociales qui empêchent ou entravent l'accès à l'éducation et aux services sociaux est tout aussi important.

L'Afrique subsaharienne a connu des progrès impressionnants en matière de développement humain depuis 2000. Son indice de développement humain (IDH) présente la croissance la plus rapide par rapport à toute autre région : 1,68 % entre 2000 et 2010 et 0,94 % entre 2010 et 2014. Les progrès ont été particulièrement remarquables dans certains pays, dont le Rwanda, l'Éthiopie et le Mozambique (chapitre 11). Pour que tous les Africains et Africaines réalisent tout leur potentiel, il faudra s'intéresser davantage aux inégalités multidimensionnelles, concernant notamment les revenus. Outre les leçons et les mesures publiques sur les inégalités de revenus dont il a été question plus haut, il est primordial d'accélérer l'accès aux ressources qui ne sont pas des revenus, notamment des services de base comme l'éducation, la santé, la participation à la vie politique, ainsi que l'accès à la propriété foncière et à des ressources financières, afin que les individus puissent réaliser tout leur potentiel. Il existe également des groupes qui ont systématiquement moins accès aux ressources (liées au revenu ou non) que d'autres. Les femmes et les filles en particulier sont en moyenne plus démunies que les hommes dans tous les pays de la région. Assurer aux jeunes filles et aux femmes, ainsi qu'aux jeunes, l'égalité d'accès aux opportunités et aux services aurait des conséquences importantes et positives sur le processus du développement humain global en Afrique subsaharienne.

L'inégalité est un obstacle majeur à l'accélération du développement humain en Afrique subsaharienne. Si l'on se sert de l'indice de développement humain ajusté des inégalités (IDHI), un indice composite qui tient compte de l'inégalité pour les trois axes de l'IDH (la capacité de vivre une vie longue et en bonne santé, l'accès à la connaissance et un niveau de vie décent), on s'aperçoit que la perte en potentiel humain due à l'inégalité est la plus élevée en Afrique subsaharienne (33 %). En République centrafricaine, aux Comores, en Namibie et en Sierra Leone, l'IDHI est inférieur de plus de 40 % à l'IDH, dans 35 autres pays, il l'est de 30 à 40 %.

Il est donc essentiel de trouver une solution au problème de l'inégalité afin de favoriser un niveau de développement élevé en Afrique. S'atteler à promouvoir et financer la réalisation de cet objectif relève donc des mesures centrales à prendre par les pouvoirs publics et qui exigent que l'on attribue plus de ressources à cette entreprise. Les questions concernant l'accessibilité à la protection sociale et aux pensions sont également fondamentales pour la réussite du développement humain et de la redistribution.

17.5 Élargir une protection ou une assistance sociale égalitaire

En Afrique subsaharienne ce sont les dispositifs de sécurité sociale informels, locaux, domestiques et familiaux qui ont longtemps dominé et dominant encore. Néanmoins, des programmes d'assistance/de sécurité sociale financés par l'État se sont avérés efficaces pour réduire considérablement l'inégalité de

revenu (jusqu'à 3 points de Gini) en Amérique latine (Cornia 2014). Il y a de belles possibilités d'étendre et d'approfondir les programmes en cours dans la région. Il convient également de trouver le bon dosage des financements des bailleurs de fonds et de l'État afin de garantir la durabilité de ces dispositifs.

Les programmes de protection sociale qui ciblent bien les quintiles les plus pauvres de la population sont généralement très efficaces en Afrique. Une augmentation de la valeur unitaire de ces transferts est en effet positivement et significativement corrélée à une réduction des inégalités (voir chapitres 8 et 14). Le chapitre 8 montre qu'un élargissement de 1 % de la couverture du quintile le plus pauvre et une augmentation de 1 % des montants moyens des transferts réduisent le coefficient de Gini de 0,003 et 3,54 %, respectivement. En outre, il a été observé qu'une réduction du coefficient de Gini est corrélée positivement au PIB, mais négativement au PIB par habitant et à la taille de la population. En 2005, la mise en place du système de protection sociale en Afrique du Sud a permis de réduire le coefficient de Gini de 0,01 pour la population blanche et asiatique, à comparer à 0,04 et 0,01 pour les populations colorée (mixte) et africaine, respectivement (Bhorat *et al.*, 2009). L'Éthiopie est connue pour avoir mis en place avec succès les « Programmes de filets de protection sociale productifs », qui couvraient 10 millions de personnes, soit 11 % de la population (Banque mondiale, 2015 ; Roelen, Sabates-Wheeler et Devereaux, 2016). Dans ce pays, l'impact conjoint de la répartition distributionnelle des impôts et de la protection sociale représentait 2 points de pourcentage dans le coefficient de Gini (Banque mondiale, 2015).

Tout ceci suggère que c'est en procédant à un meilleur ciblage et en accroissant les montants des transferts que l'on réduira les inégalités, par le biais de la protection sociale. Si quelques poches de prestations d'aide sociale positive existent dans la région, il faut beaucoup progresser pour passer à une plus grande échelle, assurer la sélection d'objectifs pertinents et donner la priorité aux dépenses de sécurité sociale, assurant ainsi une réduction substantielle de la pauvreté et des inégalités. Comme l'expérience l'a montré dans d'autres pays en développement, il est clair que si la couverture est élargie, que les objectifs sont définis et que les montants des transferts sociaux sont élevés, le niveau de vie de la majorité des Africains peut être simultanément amélioré. Comme l'a affirmé le PNUD (2016b), cibler la protection sociale sur les femmes et les enfants aura très probablement un impact plus grand sur la pauvreté et la réduction des inégalités, ainsi que sur l'évolution du développement humain en général.

17.6 Réduire les inégalités pour accélérer la réalisation des ODD dans les pays pauvres

Le Programme 2030 comprend des ODD et des cibles qui sont directement liés à l'inégalité, à la différence des OMD qui ne traitaient pas des problèmes de répartition. Cela reflète la manière dont a évolué le débat sur le développement humain durant la période qui a conduit à l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015, élaboré notamment à partir de concertations et contributions citoyennes influentes du monde entier. Le message de ces citoyens était clair : l'inégalité est un élément intrinsèque de leurs perceptions du bien-être.

Mais la lutte contre l'inégalité est également essentielle pour progresser vers d'autres ODD, autrement dit, il s'agit là d'un combat primordial. Cet aspect a été illustré à travers plusieurs questions soulevées dans ce chapitre et dans l'ensemble de l'ouvrage. Il convient donc de mettre les bouchées doubles pour trouver des solutions aux problèmes d'inégalité afin de satisfaire aux aspirations du Programme 2030 et de ne laisser personne à la traîne.

Répondre à cette attente n'implique pas uniquement de fournir des services de santé et d'éducation supplémentaires ou de déployer des dispositifs de transferts monétaires. Cela signifie également qu'il faut

comprendre les causes profondément ancrées de l'exclusion, qui dans certains cas sont fortement intégrées dans les structures politiques et sociales et se manifestent par des niveaux d'inégalité qui restent élevés ou sont en hausse. Trouver des solutions aux inégalités permet d'atteindre encore plus rapidement les ODD pour l'ensemble du Programme 2030, au-delà de la contribution aux ODD spécifiques à la riposte contre l'inégalité.

17.7 Un cadre macroéconomique favorable

Dans la plupart des cas, le débat sur les politiques à mettre en œuvre pour atteindre des niveaux plus tolérables d'inégalité a mis l'accent sur la « redistribution » nationale et internationale, et dans une moindre mesure, sur une répartition équitable des revenus du marché. Cette approche est réductrice : la marge de manœuvre budgétaire est limitée et les institutions chargées de la redistribution sont sous-développées. Des politiques macroéconomiques appropriées peuvent aider à réduire les inégalités de répartition des revenus du marché ; par exemple, des instruments fiscaux tels que les impôts et transferts directs dopent les revenus à la disposition des ménages pauvres.

Il est de toute évidence impossible de définir un ensemble de politiques macroéconomiques universelles favorables à l'accroissement des capacités de production dans tous les pays d'Afrique subsaharienne. Il n'en reste pas moins que de grands principes en offrent une application générale (Rodrik, 2003). Ces derniers se concentrent sur le maintien d'équilibres macroéconomiques acceptables, en orientant les principaux instruments de politique (taux d'intérêt, taux de change et réglementation financière) vers l'accroissement des capacités et en évitant des crises financières internes et externes, facteurs d'inégalités.

La première étape pour les pays d'Afrique subsaharienne consisterait, lorsque cela est possible, à réduire la dépendance vis-à-vis de l'épargne étrangère, diminuer la dette extérieure et mobiliser l'épargne nationale. L'exemple des « tigres asiatiques » dans les années 1950 et 1960 peut être une source d'inspiration. L'accumulation de capital doit donc être financée de plus en plus par l'épargne nationale. Cela signifie qu'il convient de renforcer et réglementer les institutions bancaires nationales et de renforcer les incitations des entreprises et sociétés à investir. Dans des pays affichant un faible ratio recettes fiscales/PIB, augmenter les impôts et l'épargne publique est une option possible pour accroître les investissements publics et l'accumulation de capital, et introduire des mesures qui découragent la fuite des capitaux, phénomène courant dans plusieurs pays riches en ressources naturelles (Ndikumana, 2014). L'augmentation du ratio recettes fiscales/PIB en Afrique subsaharienne entre la fin des années 1990 et 2011 (voir chapitres 2 et 7) doit être poursuivie en élargissant l'assiette fiscale (c.-à-d. en réduisant les dégrèvements, les exonérations et les évasions fiscales) et en améliorant l'administration fiscale⁷.

Comme on l'a vu dans divers chapitres de la présente publication, les IDE peuvent contribuer à la réindustrialisation, à l'accroissement des capacités et des compétences et à la réduction des inégalités, en particulier lorsqu'ils sont destinés à des industries dont la capacité d'absorption de la main-d'œuvre est élevée. Pour autant, le recours aux investissements, existants ou nouveaux, dans ces secteurs permet d'éviter une forme de dépendance sur le plan du développement. En revanche, les investissements de portefeuille affectés au secteur extractif augmentent le risque des pièges financiers et d'instabilité des taux de change ; ils doivent donc être contrôlés par les États comme ils le jugent approprié.

Le choix du régime de taux de change est crucial. Lorsque cela est possible, ce taux doit viser à promouvoir les exportations tout en réduisant les crises monétaires. Les pays peuvent opter pour un taux de change

⁷ Cet engagement pour un projet équitable couvre également huit pays d'Afrique subsaharienne (voir www.commitmenttoequity.org).

effectif réel compétitif, qui s'est avéré un facteur primordial dans la relance de la croissance et l'amélioration des performances à long terme (Rodrik, 2003). De plus, les PMA devraient viser à atteindre un équilibre à long terme et relativement large de la balance des paiements courants. Comme on l'a vu, il est important de reconsidérer le paradigme de la « croissance financée par l'épargne étrangère » afin d'éviter des problèmes de dépendance, d'endettement et d'incapacité à contrôler le taux de change.

Les politiques de libre échange adoptées dans les années 1990 n'ont pas été inversées au cours des années 2000. Elles ont contribué à la reprimarisation, à la désindustrialisation, à l'expansion du travail informel dans le tertiaire et à l'essor d'une large économie informelle, toutes choses qui ont favorisé la croissance des inégalités dans les économies tributaires des ressources pétrolières et minières. La baisse des tarifs douaniers est allée de pair avec un ralentissement du secteur manufacturier. La libéralisation du commerce et la politique de change doivent donc être réexaminées afin d'éviter un nouvel effondrement du secteur manufacturier, fortement concurrencé par les importations, de promouvoir de nouvelles industries, de chercher activement à diversifier les exportations et à rééquilibrer les asymétries des échanges commerciaux avec la Chine et d'autres économies émergentes (Ocampo, 2012). Il convient aussi d'appliquer un taux de change approprié afin d'éviter que les villes côtières ne deviennent totalement dépendantes des importations alimentaires, tout en étant déconnectées de l'arrière-pays rural.

Contrairement au passé, les politiques fiscales doivent adopter une posture anticyclique autant durant les périodes de crise que pendant les phases d'expansion. Le Fonds de stabilisation des prix du cuivre mis sur pied au Chili illustre fort bien une telle politique, qui peut également être appliquée par le biais de règles budgétaires préétablies et de lois sur la responsabilité budgétaire. Les États doivent donc prendre de la distance par rapport aux politiques du Consensus de Washington qui préconisent des coupes budgétaires rapides, car de telles restrictions freinent la croissance, les investissements et les recettes fiscales sur le court terme, donnant lieu à un réajustement fiscal « illusoire ». De même, il convient de stocker des ressources lors de période d'abondance et de croissance forte. Dans les pays pauvres, il faut renforcer le soutien budgétaire en cas de chocs extérieurs extrêmes. Certes il est nécessaire de réduire les déficits, mais il convient de le faire graduellement, par exemple, de 1 à 1,5 % du PIB par an.

Les politiques fiscales doivent être renforcées, et dans les pays affichant de très faibles ratios recettes fiscales/PIB, il faut augmenter les recettes fiscales et réduire la dépendance à l'égard des rentes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et combattre la « paresse fiscale ». Les hausses modérées du ratio revenus/PIB sont encourageantes, mais dépendent, en partie, des prix élevés des produits de base. Si les taux d'inflation ont baissé au cours des vingt dernières années, la politique monétaire peut encore jouer un rôle important dans l'accroissement des capacités de production. Dans les pays où existent de fortes rigidités structurelles, il peut s'avérer difficile de ramener l'inflation en dessous de 10 %, ce qui ne produit pas de gain de croissance sensible, tandis qu'une désinflation rapide provoque en général une contraction du PIB et, en raison du caractère endogène des recettes fiscales par rapport au PIB, une aggravation du déficit budgétaire. Des taux d'intérêt élevés sont donc à éviter, car ils augmentent les coûts et les prix. Si le contrôle de l'inflation est un principe sacro-saint, la manière dont il est ciblé et la vitesse à laquelle l'inflation est abaissée doivent tenir compte des considérations ci-dessus et être guidées par un régime flexible de cibles d'inflation. Pour finir, les banques centrales doivent procurer des liquidités à plus long terme et mettre l'accent sur des politiques anticycliques afin d'éviter la formation de bulles spéculatives, à l'origine de crises systémiques.

17.8 Promouvoir la stabilité politique, la démocratie et une meilleure gouvernance

Comme on l'aura noté dans l'introduction et au chapitre 10, le nombre de pays d'Afrique subsaharienne touchés par des conflits internes et externes a diminué. Cependant, une quinzaine de pays sont encore instables et les épisodes d'extrémisme violent, en hausse, posent problème. Atteindre les ODD et réduire les inégalités dans des conditions aussi sensibles nécessite d'introduire des mesures *ex ante* pour éviter le déclenchement de conflits, et des mesures *ex post* afin de favoriser la pacification et la reconstruction des pays concernés.

Parmi les principales mesures *ex ante* de prévention des conflits, il convient de citer la suppression ou la réduction d'une « inégalité horizontale aigüe », qui reste un problème majeur dans une région où la fragmentation ethnique ou régionale est utilisée pour accentuer ces inégalités horizontales, et à des fins politiques. Comme l'a suggéré Kimenyi (2006), la tâche consiste à améliorer la répartition des « biens publics » (et à éliminer les « biens parrainés »), les terres, les actifs, les emplois publics, l'enseignement supérieur, les hauts postes militaires et postes de direction, ainsi que les services sociaux au sein de différents groupes ethniques, religieux et régionaux. Il convient également d'éviter les défaillances des gouvernements et institutions politiques qui servent d'intermédiaire, et ce avec plus ou moins de succès, entre les intérêts de groupes ethniques et sociaux en concurrence. Il est particulièrement important d'éviter l'effondrement des fonctions de base de l'État en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de fonds à l'appui du fonctionnement de services économiques et sociaux essentiels. Pour finir, lorsque des conflits éclatent à cause d'un effondrement prolongé de la croissance, une « économie d'échange » devient une « économie de pénurie » qui évolue vers une « économie d'expropriation » et de conflit. Dans de telles circonstances, il est de l'intérêt de la communauté internationale d'agir rapidement avec des fonds et une assistance légale afin d'éviter les coûts humains et économiques encore plus grands que représentent les conflits et la reconstruction qui en découle. Le cas récent du Soudan du Sud en est une parfaite illustration. Les publications sur l'assistance destinée aux pays où existent des risques de conflit soulignent que dans les contextes hautement fragiles, la croissance des États serait de 1,4 point de pourcentage inférieure en l'absence de l'aide (McGillivray et Feeny, 2008).

17.9 Améliorer la collecte de données pour concevoir des politiques destinées à réduire les inégalités

Consigner et analyser les inégalités, élaborer des politiques afin d'atteindre l'ODD 10 au cours des années à venir, tout cela exigera des efforts colossaux pour collecter des données sur divers aspects de l'inégalité et ses déterminants. Bien que le nombre d'enquêtes ait augmenté depuis les années 2000, la région connaît toujours un déficit important d'informations par rapport à l'Amérique latine et à l'Asie. Pour atteindre les objectifs concernant la pauvreté et les inégalités, et si les politiques doivent être fondées sur des données probantes, les bureaux nationaux de statistique et les organismes internationaux doivent redoubler d'efforts considérablement dans ce domaine. Il existe peu de données sur les inégalités liées au revenu/à la consommation et, malgré les connaissances acquises grâce à la création de l'Ensemble de données intégré sur l'inégalité en Afrique subsaharienne (IID-SSA), davantage d'efforts doivent être déployés dans ce secteur. Il y a très peu de données sur les inégalités de genre, ethniques, de biens, spatiales et environnementales, ou alors elles sont fragmentaires. Ce manque d'information biaise l'analyse causale et la conception des politiques, plaçant les décideurs politiques sous un voile d'ignorance ou les dotant d'un trop grand pouvoir discrétionnaire.

Des efforts supplémentaires sont également requis pour collecter des données servant aux variables explicatives (notamment l'indice des prix des denrées alimentaires, les droits de douane, les transferts sociaux, la distribution des terres, et les envois de fonds) qui pourraient être utilisées dans le cadre d'une analyse plus détaillée des déterminants de l'inégalité. En raison de la part toujours dominante de la population rurale en Afrique subsaharienne, il n'est pas possible d'ajourner plus longtemps les efforts nécessaires au suivi de l'évolution de la distribution des terres et des systèmes de délivrance de titres de propriété foncière. Il faut relancer les recensements agricoles et restaurer un cadastre rural. Ces démarches sont essentielles à la promotion de la paix et de niveaux acceptables d'inégalité. Le manque de données de ce type représente un coût très élevé.

Pour certains des sujets nécessitant énormément de données, des études ponctuelles sont requises, telles que dans le secteur des services, des activités rurales non agricoles ainsi que sur le lien entre l'éducation, l'offre de travailleurs qualifiés et les primes de compétence. Pour finir, il convient d'améliorer la conceptualisation, puis la qualité et la pertinence des variables mesurant le degré de démocratie et l'orientation politique des régimes en place afin de mieux comprendre ce qui sous-tend l'élaboration des politiques et d'identifier les mesures qui sont applicables, compte tenu des régimes politiques existants. Pour relever ce défi, il faut choisir les données à collecter ou à améliorer au cours des vingt ou trente années qui viennent, en utilisant, en guise d'orientation, les résultats de l'analyse du présent ouvrage parallèlement à d'autres études orientées sur l'objectif 9 des ODD et ses déterminants. Ces démarches demandent également ou la création d'un centre régional de recherches servant à centraliser la collecte et le traitement normalisé des données précédentes et à concevoir de nouvelles enquêtes.

RÉFÉRENCES

- Abidoye, B.O. et A.F. Odusola.** 2015. Climate change and economic growth in Africa: an econometric analysis. *Journal of African Economies* 24 (2), p. 277-301.
- Asadullah, M.N, A. Savoia et W. Mahmud.** 2014. Path to development: Is there a Bangladesh surprise? *World Development*, 62, 138-154.
- BAfD (Banque africaine de développement), OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).** 2016. African Economic Outlook 2016: Sustainable Cities and Structural Transformation.
- BAfD (Banque africaine de développement).** 2016. The Africa Infrastructure Development Index. Abidjan. Mai 2016.
- Banque mondiale. 2015. Ethiopian Poverty Assessment. Addis-Abeba : Banque mondiale.
- _____. n.d. Jump-starting maize production in Malawi through universal starter packs. www.worldbank.org/html/extdr/fertilizeruse/documentspdf/MalawiSP.pdf
- Beegle, K, L. Christiansen, A. Dabalen, et I. Gaddis.** 2016. Poverty in a rising Africa. Washington D.C., Groupe de la Banque mondiale, Banque mondiale.
- Bhorat, H., C. van der Westhuizen et T. Jacobs.** 2009. Income and Non-income Inequality in Post-Apartheid South Africa: What are the Drivers and Possible Policy Interventions? Pretoria, Trade and Industrial Policy Strategies (TIPS), Development Policy Research Unit (DPRU).
- Canning, D, S. Raja, et A. S. Yazbeck, eds.** 2015. Africa's Demographic Transition: Dividend or Disaster? Africa Development Forum. Washington D.C., Banque mondiale.
- Chen, G., M. Geiger et M. Fu.** 2015. Manufacturing FDI in Sub-Saharan Africa: Trends, Impact, Determinants, and Impact. The World Bank Report. Washington D.C., Banque mondiale.
- Conceição, P., S. Levine, M. Lipton et A. Warren-Rodriguez.** 2016. Toward a food security future. *Food Policy* 60, 1-9.
- Cornia, G.A. 2014. Falling inequality in Latin America: policy changes and lessons. Oxford, Oxford University Press.
- Cotula, L., C. Toulmin et C. Hesse.** 2004. Land tenure and administration in Africa: lessons of experience and emerging issues. February 2004. London, International Institute for Environment and Development.
- Division de la population [Nations Unies].** 2015. World Population Prospects 2015. New York.
- Erten, B. et J.A. Ocampo.** 2012. Super-cycles of commodity prices since the mid-nineteenth century. *DESA Working Paper* 110.

- FMI (Fonds monétaire international).** 2005. World Economic Outlook. Washington D.C.
- Forty Chances and ONE.** 2013. The Maputo Commitments and the 2014 African Union Year of Agriculture. octobre 2013. https://s3.amazonaws.com/one.org/images/131008_ONE_Maputo_FINAL.pdf
- Kimenyi, M.** 2006. Ethnicity, governance and the provision of public goods. *Journal of African Economies*, 15(1): 62–99.
- Klasen, S.** 2014. "Implications of an (uneven) global population implosion". PowerPoint presentation at the SITES Annual Conference, Florence, 11 septembre 2014.
- McGillivray, M. et S. Feeny.** 2008. Aid and growth in fragile states'. *UN-WIDER Working Paper* 2008/003. Helsinki.
- McMillan, M., D. Rodrik et I. Verduzco-Gallo.** 2014. Globalisation, structural change and productivity growth with an update on Africa. *World Development*, 63, 11-32.
- Ndikumana, L.** 2014. Capital flight and tax havens: impact on investment and growth in Africa. *Revue d'Economie du Développement*, 2014/2.
- Ocampo, J. A.** 2012. The development implications of external integration in Latin America. UN-WIDER Working Papers 2012/48. Helsinki, UNU-WIDER.
- _____. 2013. Super cycles of commodity prices since the mid-nineteenth century. Présentation au Fonds monétaire international, 20 mars.
- Odusola, A.F.** 2014. Land grab in Africa: a review of emerging issues and implications for policy options. *International Centre for Inclusive Growth's Working Paper Series* N° 24.
- OIT (Organisation internationale du Travail).** 2007. Upgrading work and enterprises in the informal economy: Organizing for voice and participation. Genève. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---ntegration/documents/meetingdocument/wcms_084175.pdf
- Page J.** 2012. It's what you make, not how you make it: Why Africa needs a strategy for structural change. Old problems, new solutions: Harnessing technology and innovation in the fight against global poverty. The 2012 *Brookings Blum Roundtable Policy Briefs*. www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/10-blum-roundtable-full-report.pdf.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).** 2012. Africa Human Development Report 2012: Towards a Food Secure Future. New York, PNUD, Bureau régional pour l'Afrique.
- _____. 2016a. *Primary Commodity Booms and Busts: Emerging Lessons from Sub-Saharan Africa*. New York, PNUD, Bureau régional pour l'Afrique.
- _____. 2016b. *Africa Human Development Report 2016: Accelerating Gender Equality and Women's empowerment in Africa*. New York, PNUD, Bureau régional pour l'Afrique.
- Ringle, C., T.Zhu, X. Cai, J. Koo et D. Wang** 2010. Climate Change Impact on Food Security in Sub-Saharan Africa: Insights from Comprehensive Climate change Scenarios. IFPRI, Working Paper N° 1042. Washington DC.
- Rodrik, D.** 2003. Growth strategies. NBER Working Paper 10050. Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research.
- Roelen, K., R. Sabates-Wheeler et S. Devereaux.** 2016. Social protection, inequality and social justice. *World Social Science Report 2016*. Paris, UNESCO and the ISSC. <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002458/245877e.pdf>.
- Rojas Suarez L.** 2010. The International Financial Crisis: Eight Lessons for and from Latin America. Centre for Global Development. Working Paper 202, janvier.
- Traverso, S.** 2015. Escaping from low level equilibrium poverty traps: the case of Bangladesh. Université de Florence. PhD term paper.
- Union africaine.** 2006. Policies on Post- conflict Reconstruction and Development' Policy framework adopted in Banjul, The Gambia. www.peaceau.org/uploads/pocrd-policy-framwork-eng.pdf.

Glossaire

Agriculture de subsistance. Forme d'agriculture par laquelle presque toutes les cultures ou le bétail produits sont utilisés pour assurer la subsistance de l'agriculteur et de sa famille, laissant peu, voire aucun, excédent pour la vente ou le commerce. Voir les chapitres 2, 4, 12, 13 et 16.

Canal de distribution dérivé. Dans ce contexte, « dérivé » est emprunté au terme économique « demande dérivée », qui se réfère à la demande d'un produit de base ou d'un service découlant de la demande d'un autre produit. Il est utilisé ici dans un contexte politique pour se référer à la demande de voix électorales ou à la distribution de ressources nationales (soit par l'accès aux infrastructures, aux services et aux opportunités, soit par la fourniture de transferts monétaires) à un grand segment de la population en vue d'éviter une révolution. Voir le chapitre 4.

Coefficient de Gini (indice ou ratio). Mesure de l'écart, en comparaison avec une distribution parfaitement égale, de la distribution des revenus parmi les personnes ou les ménages d'un pays. Une valeur de 0 représente l'égalité absolue, tandis qu'une valeur de 1 (ou de 100 %) l'inégalité absolue. Voir les chapitres 1 à 17.

Complexité économique. Mesure de la connaissance d'une société transposée dans les produits qu'elle fabrique. Les produits les plus complexes sont les produits chimiques et les machines sophistiqués, tandis que les produits les moins complexes sont les matières premières ou les produits agricoles simples. La complexité économique d'un pays dépend de la complexité des produits qu'il exporte. La complexité est étroitement liée au niveau de développement d'un pays et à sa future croissance économique. Voir le chapitre 5.

Compression des salaires. Voir « compression salariale ». Voir le chapitre 7.

Compression salariale. Situation qui survient lorsqu'il n'y a qu'une petite différence de salaire entre les employés, indépendamment de leurs compétences ou expérience. Également désignée sous le nom de compression des salaires. Le ratio de compression salariale désigne le rapport entre l'employé le moins payé et celui le mieux payé. Voir les chapitres 7 et 14.

Création de valeur ajoutée. Création de valeur ajoutée sur un article, en supplément des coûts initiaux. Elle s'applique à des cas où une entreprise améliore son produit ou service avant de l'offrir à ses clients. Au plan macroéconomique, elle fait référence aux facteurs de production (par ex., capital et main-d'œuvre) afin d'augmenter la valeur d'un produit. Voir le chapitre 13.

Crête tarifaire. Droits de douane qui restent élevés sur quelques produits que le gouvernement considère comme sensibles (afin de protéger les producteurs nationaux). Certains affectent les exportations des pays en développement. Voir le chapitre 4.

Décentralisation fiscale. Processus consistant à transférer l'autorité budgétaire d'un gouvernement central à des gouvernements infranationaux élus afin de leur accorder le pouvoir de prendre des décisions à l'égard des impôts et des dépenses. Voir le chapitre 7.

Dépendance à l'égard des ressources. La théorie de la dépendance à l'égard des ressources se penche sur la manière dont les ressources extérieures (intrants tels que le capital, l'énergie, la main-d'œuvre et les matériaux) des organisations influent sur leur comportement. Toutefois, ce concept est utilisé ici dans le contexte des ressources naturelles et se réfère à l'intensité des exportations de produits miniers et énergétiques et des cultures. Un pays dépend des ressources si 25 % ou plus de ses recettes d'exportation proviennent de ses ressources naturelles. Voir les chapitres 3, 6, 8 et 14.

Dividende démographique. Accélération de la croissance économique ou hausse de productivité pouvant provenir d'une diminution de la mortalité et de la fertilité dans un pays et le changement qui en découle dans la structure par âge de la population. Une meilleure capacité d'absorption de la main-d'œuvre, la réalisation de plus grandes économies au niveau national, une meilleure santé et une demande globale accrue débouchent sur une productivité accrue. Voir les chapitres 2, 9, 14, 16 et 17.

Dotation en facteurs. Quantité de main-d'œuvre, de terres et d'argent et degré d'entrepreneuriat qu'un pays possède et pourrait exploiter pour ses activités productives. Les différences dans le développement et l'utilisation de ces facteurs expliquent les variations dans la productivité du pays. Voir les chapitres 1, 5, 13 et 16.

Dualisme sectoriel. Les principales hypothèses de ce concept sont l'existence d'une « main-d'œuvre excédentaire », le manque de commercialisation et la présence d'institutions économiquement oppressives dans le secteur « en amont », conduisant à un certain dualisme entre des secteurs concurrentiels et non concurrentiels. Voir le chapitre 4.

Effets distributifs. Impact de la distribution des gains ou des pertes de revenus, ou des deux à la fois sur les particuliers dans l'économie. Il peut également être considéré comme l'impact distributif d'un choc ou d'un changement politique parmi des personnes ou des secteurs de l'économie. Voir le chapitre 13.

Élasticité de la demande. Le degré de variation de la demande d'un bien ou d'un service en fonction de la fluctuation de son prix. Voir les chapitres 4 et 9.

Élasticité de la pauvreté par rapport à l'agriculture. Mesure dans laquelle la croissance agricole peut réduire la pauvreté (voir « élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance »). Voir le chapitre 4.

Élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance. Mesure de la manière dont la croissance économique contribue au recul de la pauvreté (autrement dit, la capacité de la croissance économique à réduire la pauvreté). Définie comme la réduction du taux de pauvreté associée à une hausse du pourcentage de la croissance économique. Voir les chapitres 1-3, 7, 14 et 15.

Élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance. Synonyme d'« élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance », qui est le terme consacré, fait référence à la capacité de la croissance à réduire la pauvreté. Voir le chapitre 2.

Enrichissement. Consiste à transformer une matière première (produite par un processus minier, agricole ou extractif) en un produit plus fini, dont la valeur à l'exportation est plus élevée. Également appelé transformation à valeur ajoutée. Voir le chapitre 6.

Exploitation intensive. Se rapporte aux pratiques qui renforcent la productivité agricole et permettent aux agriculteurs de produire plus d'aliments à partir des terres et de l'eau disponibles. Ces pratiques peuvent inclure l'utilisation supplémentaire d'engrais et de pesticides. Voir le chapitre 4.

Facteur d'inflation de la variance (FIV). Quantifie la gravité de la multicollinéarité dans une analyse de régression selon la méthode des moindres carrés ordinaires. Il fournit un indice qui mesure le degré d'augmentation de la variance (le carré d'un écart-type estimé) d'un coefficient de régression estimé, du fait de la colinéarité. Défini d'une manière générale comme $(1/(1-R^2))$, la règle de base étant qu'une FIV supérieure à 10 montre des signes de grave multicollinéarité et devrait être corrigée. Voir les chapitres 4, 8 et 10.

Flexibilité du marché du travail. Disposition et capacité des marchés du travail à répondre aux changements des conditions de marché, y compris en ce qui concerne la demande de main-d'œuvre et les taux de salaires. Des marchés de l'emploi flexibles se caractérisent par des facteurs tels que la capacité d'une entreprise à embaucher et à licencier des travailleurs, la mobilité de l'emploi (professionnelle et géographique) et la réglementation (capacité d'une entreprise à fixer des salaires — pas de salaire minimum — et à changer les heures de travail). Voir le chapitre 9.

Fuite de capitaux. Sortie massive d'actifs financiers et de capitaux d'un pays due à des événements tels qu'une période d'instabilité politique ou économique, une dévaluation, l'imposition de contrôle des capitaux ou des menaces pour la santé publique. La fuite de capitaux peut être légale, comme dans le cas où des investisseurs étrangers rapatrient des capitaux dans leur pays d'origine, ou illégale, particulièrement dans des pays où le contrôle des capitaux est très strict ou du fait de flux financiers illicites. Voir les chapitres 2, 6, 12, 15, 16 et 17.

Impôts directs. Impôts perçus par le gouvernement sur les revenus des particuliers et des entreprises (par exemple impôt sur le revenu des personnes physiques ou impôt sur les sociétés). Voir les chapitres 7, 9, 13, 14 et 16.

Indice de fractionalisation. Mesure de la diversité ethnique (hétérogénéité) ou degré auquel une société se divise en différents groupes. Voir le chapitre 10.

Indice de valeur d'opportunité. Mesure l'étendue des opportunités productives associées à la structure d'exportation d'un pays. Par exemple, les pays qui ont une valeur d'opportunité élevée ont des produits abondants qui peuvent être mis au point en fonction de leur panier d'exportations du moment, tandis que le contraire s'applique aux pays ayant une valeur d'opportunité faible. Plus l'indice de valeur d'opportunité est élevé, plus les possibilités de développer de nouveaux produits et d'acquérir les capacités manquantes nécessaires sont nombreuses, et vice versa. Voir le chapitre 5.

Industries extractives. Industries impliquées dans l'extraction ou l'exploitation de ressources pétrolières, minières et gazières. Les activités de ce secteur sont souvent caractérisées par des défis sociaux et environnementaux, ainsi que par des risques de transparence et de réputation. Voir les chapitres 1, 2, 3, 6, 7, 9, 14 et 17.

Inégalité intersectorielle. Inégalité résultant des différences dans le revenu moyen de deux secteurs ou plus. Un exemple est l'inégalité entre les secteurs agricoles et non agricoles. Lorsqu'elle se limite à deux secteurs, on parle de dualisme sectoriel. Voir les chapitres 1, 2 et 16.

Inégalité intra-sectorielle. Répartition des terres, du capital humain et d'autres actifs de production au sein de l'économie urbaine et rurale. Voir les chapitres 1, 2 et 16.

Intégration verticale en amont. L'intégration fait référence à l'acquisition d'une entreprise par une autre dans sa chaîne d'approvisionnement. L'intégration vers l'amont est un type d'intégration verticale par laquelle une entreprise

cherche à s'appropriier ou à contrôler son système d'approvisionnement en matières premières. Un exemple typique est l'acquisition d'une plantation de coton par une entreprise du secteur textile. Son objectif est d'accroître l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts. Voir les chapitres 4, 12 et 17.

Intégration verticale en aval. Stratégie commerciale qui implique une forme d'intégration verticale par laquelle une entreprise s'efforce de contrôler les canaux de distribution de ses produits ou ses opérations de financement. Cette stratégie permet à une entreprise de se placer plus en aval dans ses chaînes d'approvisionnement. Un exemple est une entreprise du secteur textile qui acquiert des distributeurs commercialisant des vêtements. Voir les chapitres 4 et 17.

Intensité factorielle de la production. Mesure des facteurs utilisés dans de relativement plus grandes quantités que d'autres facteurs de production. Par exemple, le raffinage de pétrole comporte une forte intensité de capital en comparaison avec l'industrie de la confection, car les raffineurs utilisent un ratio capital/travail supérieur aux fabricants textiles. Voir les chapitres 1 et 16.

Levier fiscal. Fait référence à l'assiette fiscale ou aux secteurs pour lesquels des taxes peuvent être facilement recouvrées. Voir le chapitre 7.

Libéralisation du commerce. Suppression ou réduction des restrictions ou des obstacles au libre-échange de biens entre les nations. Sont compris l'élimination ou la réduction des obstacles tarifaires, tels que les droits et les suppléments, ainsi que des obstacles non tarifaires, tels que les régimes d'autorisation, les quotas et d'autres exigences. Elle vise à promouvoir le libre-échange. Voir les chapitres 1, 2, 12, 16 et 17.

Loi d'Engel. Théorie économique proposée par Ernst Engel en 1857, selon laquelle la part du revenu alloué aux dépenses alimentaires est d'autant plus faible que le revenu est élevé, même si les dépenses allouées à l'alimentation augmentent en valeur absolue. En d'autres termes, au fur et à mesure que le revenu des ménages augmente, le pourcentage des revenus consacré aux dépenses alimentaires baisse tandis que celui consacré aux dépenses non alimentaires augmente. Par voie de conséquence, l'élasticité de la demande par rapport au revenu est comprise entre 0 et 1. Voir les chapitres 7, 9 et 14.

Malédiction des ressources naturelles. Se réfère à ce qui survient lorsqu'un pays concentre toute son énergie sur un seul secteur, par exemple le secteur extractif, et néglige tous les autres principaux secteurs. Malgré la richesse en ressources naturelles, de tels pays souffrent souvent d'un niveau élevé de pauvreté, situation connue sous le nom de paradoxe de l'abondance ou malédiction des ressources naturelles. La plupart des pays frappés de la malédiction des ressources naturelles se caractérisent par un niveau élevé de pauvreté, une mauvaise gouvernance et des conflits armés. Voir les chapitres 6, 16 et 17.

Marge de manœuvre budgétaire. Marge de manœuvre dans le budget d'un gouvernement qui lui permet de fournir des ressources à des fins spécifiques sans mettre en péril la durabilité de sa position financière ou la stabilité de l'économie. La marge de manœuvre budgétaire doit exister ou être créée afin de débloquer des ressources supplémentaires pour des dépenses gouvernementales souhaitables. Un gouvernement peut créer une telle marge en augmentant des taxes, en obtenant des subventions extérieures, en réduisant des dépenses de moindre priorité, en empruntant des ressources (auprès des citoyens ou des bailleurs de fonds étrangers) ou en empruntant auprès du système bancaire (et donc en développant la masse monétaire). Voir les chapitres 7 et 9.

Migration de détresse. Déplacement d'une personne de son lieu habituel de résidence du fait de conditions laissant à penser à l'individu et/ou à sa famille que la migration est la seule option qui lui permettra de survivre de manière digne. La migration vers des régions urbaines ou d'une zone de conflit à une zone de paix en est un exemple. Voir les chapitres 13 et 16.

Mobilisation des recettes. Efforts du gouvernement visant à lever des fonds à partir de sources internes ou externes afin de satisfaire les demandes de dépenses publiques, par exemple par des emprunts auprès des citoyens ou à l'étranger, au moyen de la création de monnaie ou par la taxation. Voir les chapitres 6, 7, 13 et 14.

Modèle de développement centre-périphérie. Modèle de structure spatiale du développement qui définit les pays moins développés par la dépendance d'une « périphérie » moins développée vis-à-vis d'un pays ou d'une région développée(e). Ce modèle de développement colonial reposait sur l'extraction de matières premières des pays à revenu faible (périphérie) afin de développer et de soutenir les économies des pays avancées (centre). Il souligne l'inégalité des niveaux de développement entre les deux. On peut également parler de modèle de développement cœur-périphérie. Voir les chapitres 5, 10 et 12.

Norme de Chenery. Part de l'industrie manufacturière dans le PIB d'un pays, c'est-à-dire le taux d'industrialisation du pays tel qu'estimé par son revenu par habitant et la taille de sa population. Ce terme est associé au professeur Hollis B. Chenery. Voir le chapitre 2.

Organisme parapublic. Entité ou entreprise appartenant au gouvernement, ou contrôlée ou partiellement contrôlée par celui-ci. Ces organismes sont distincts des gouvernements, mais leurs activités servent souvent l'intérêt de l'État, que ce soit directement ou indirectement. Voir le chapitre 12.

Piège malthusien. Théorie proposée par Thomas Robert Malthus en 1798 qui suppose l'existence d'une relation entre la croissance démographique et la croissance agricole. Selon Malthus, parce que l'augmentation de l'offre alimentaire est linéaire alors que la croissance démographique est exponentielle, il doit y avoir un stade où l'offre alimentaire devient insuffisante pour nourrir une population donnée. Toutefois, les révolutions industrielle et verte des dernières années ont permis d'éviter ce piège ou cette catastrophe. Qu'à cela ne tienne, cette théorie a été élargie à d'autres domaines, tels que l'inquiétude que les ressources s'amenuisent ou que l'environnement se dégrade à un degré non soutenable à cause de la surpopulation. Voir les chapitres 2 et 17.

Primarisation. Se réfère à une hausse de la proportion des produits primaires (tels que les produits agricoles et miniers) dans la composition des exportations. Voir le chapitre 2.

Prime à la compétence. Différence de rémunération entre la main-d'œuvre compétente et la main-d'œuvre non compétente, généralement mesurée dans les pays développés par la différence salariale entre les travailleurs ayant une formation universitaire et ceux ayant un niveau d'enseignement secondaire. Voir les chapitres 12, 16 et 17.

Principe d'accélération. Concept économique qui établit un lien entre le produit et l'investissement en capital. Selon ce principe, une augmentation de la demande de biens de consommation s'accompagne également d'une hausse de la demande de machines et d'autres intrants nécessaires pour produire ces biens (et vice versa). Voir le chapitre 7.

Productivité globale des facteurs (PGF). Part de la production qui ne s'explique pas par la quantité d'intrants (main-d'œuvre et capital) utilisés dans la production. Elle prend en compte les effets de la croissance de la production totale par rapport à la croissance des intrants de la main-d'œuvre et du capital mesurés traditionnellement. La PGF fait également référence à une productivité multi-factorielle ou à un changement technologique de long terme. On parle aussi de productivité totale des facteurs. Voir les chapitres 1, 4, 5 et 9.

Programmes d'ajustement structurel. Politiques économiques que des pays doivent adopter pour remplir les conditions pour obtenir de nouveaux prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en vue de les aider à rembourser d'anciennes dettes dues à des banques commerciales, des gouvernements et à la Banque mondiale. Elles requièrent des pays emprunteurs de mettre en œuvre des réformes de la politique macroéconomique tels que la dévaluation de leur monnaie, la privatisation des entreprises publiques, l'élimination des subventions afin de réduire les dépenses, et la libéralisation du commerce. Voir les chapitres 2, 4, 8 et 12.

Programmes de transferts monétaires conditionnels. Outil de réduction de la pauvreté qui fournit des fonds aux ménages à la condition qu'ils respectent certaines exigences prédéfinies. Ces conditions peuvent inclure une vaccination à jour, des visites régulières à un centre de santé, l'assiduité des enfants à l'école et la poursuite d'activités de promotion de la santé et de la nutrition. Dans cet ouvrage les termes « transfert monétaire » et « transfert en espèces » sont parfois utilisés de façon interchangeable. Voir les chapitres 8 et 12.

Progressivité des droits de douane. Processus de protection du secteur industriel d'un pays ayant recours à la fixation de droits de douane peu élevés pour des matériaux importés (bruts ou intermédiaires) utilisés par ce secteur et des droits plus élevés sur des produits finis afin de protéger les biens qu'il produit. Voir le chapitre 4.

Protection sociale. Filet de sécurité sociale ou assurance sociale fournis aux personnes durant leurs vieux jours ou lors d'une période de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident professionnel et de maternité au moyen d'initiatives publiques et privées. Elle prend la forme de transfert des revenus ou de consommation aux personnes pauvres en protégeant les personnes vulnérables contre les risques d'atteinte aux moyens de subsistance et en améliorant le statut social et les droits des personnes marginalisées. L'objectif est de réduire la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres et marginalisés. Voir les chapitres 1, 3, 4, 6 à 9, 12 à 14, 16 et 17.

Réformes de la tenure à bail. Intervention visant à fournir aux locataires des droits fonciers plus sûrs et avantageux. Les réformes peuvent comprendre la réglementation de la location, la sécurité de la tenure à bail et le transfert de propriété aux locataires. Voir le chapitre 17.

Rentes provenant des ressources naturelles. Différence entre les coûts d'extraction et de production et les recettes provenant de l'extraction des ressources naturelles. Voir les chapitres 6 et 7.

Reprimerisation. Retour des produits primaires en tant que source principale des revenus de l'exportation. Voir le chapitre 17.

Révolution verte. Développement simultané de nouvelles variétés de plantes alimentaires et de pratiques agricoles modifiées qui accroît considérablement le rendement des cultures. Les initiatives qui ont commencé dans les années 1960 comprennent le développement de variétés de céréales à haut rendement, l'expansion d'infrastructures d'irrigation et la distribution de semences hybrides, d'engrais azotés et de pesticides. Voir les chapitres 2, 4, 12, 13 et 17.

Salaires d'équilibre. Salaire où la fourniture de main-d'œuvre est égale à la demande de celle-ci. Il s'agit d'un salaire déterminé en l'absence de fourniture excédentaire de main-d'œuvre (chômage) et de demande excédentaire pour celle-ci (pénurie de main-d'œuvre). Voir le chapitre 4.

Secteur enclavé. Industrie ou secteur qui n'a aucun lien avec des entreprises locales ou d'autres secteurs de l'économie qui pourraient fournir des intrants de production ou consommer ses produits (liaisons en aval/en amont). Ce terme est souvent utilisé dans le contexte des industries extractives qui sont détachées du reste de l'économie. Voir les chapitres 2, 7, 9 et 11.

Secteur tertiaire. Secteur économique qui fournit des services, par opposition au secteur primaire (matières premières) et au secteur secondaire (industrie). Voir le chapitre 3.

Sécurité alimentaire. Telle que définie par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, condition à laquelle toute personne, à tout moment, a accès au plan physique, social et économique à des aliments sûrs, nutritifs et en quantité suffisante qui remplissent ses besoins et ses préférences alimentaires pour une vie active et saine. Voir les chapitres 1, 2, 4, 6, 11, 12 et 17.

Série temporelle. Séquence chronologique de valeurs d'une variable à des intervalles temporels fixes (par ex. mensuel ou annuel) ; utilisée à des fins d'analyse économique et de prévisions, entre autres. Voir les chapitres 1, 3, 12 et 15.

Syndrome hollandais. Terme économique qui se réfère aux conséquences négatives d'importantes appréciations de la monnaie d'un pays. Le terme tire sa source des craintes de désindustrialisation qui ont saisi les Pays-Bas compte tenu de l'appréciation de la devise néerlandaise après la découverte des dépôts de gaz naturel dans les années 1960. Il est essentiellement associé à une découverte de ressources naturelles, mais il peut également découler d'un important afflux de monnaie étrangère dans un pays, y compris l'investissement direct étranger, l'aide étrangère ou une augmentation considérable du prix des ressources naturelles. Voir les chapitres 2, 3, 6, 7, 16 et 17.

Taux de change effectif réel. Moyenne pondérée de la monnaie d'un pays par rapport à un indice ou un panier d'autres devises de premier plan, ajustée en fonction des effets de l'inflation. Les pondérations sont déterminées en comparant la balance commerciale relative de la monnaie d'un pays par rapport à chaque pays de l'indice. Voir les chapitres 2, 12, 16 et 17.

Taux de dépendance. Mesure la proportion de la population totale ne faisant pas partie de la population active (c.-à-d., les personnes de 14 ans et moins et de 65 ans et plus). Elle vise à rendre compte de l'influence de la structure par âge d'une population sur la croissance économique. Voir les chapitres 1, 2, 9, 13, 14, 16 et 17.

Taux de redevance. Part des recettes pétrolières et gazières que les gouvernements collectent en échange du droit accordé aux entreprises d'extraire des ressources naturelles, telles que du pétrole, du gaz naturel et des minéraux, sur des terres et des eaux publiques. Voir le chapitre 6.

Taxes indirectes. Taxes imposées par un gouvernement sur des biens et des services (par exemple taxe de consommation, taxe sur les prestations de service ou droit d'accises). Voir les chapitres 7 et 14. Voir les chapitres 7, 9, 12, 13, 14, 15 et 16.

Théorie de la « bosse migratoire ». Désigne le flux migratoire entrant à court terme induit par des politiques commerciales et économiques (telles que la libéralisation du commerce, l'investissement direct étranger et l'aide), en comparaison avec les tendances migratoires attendues en l'absence de telles initiatives. La théorie de la « bosse migratoire » suggère que le commerce et la migration sont complémentaires à court ou moyen terme, mais s'alternent à long terme. Voir les chapitres 1, 9, 14 et 16.

Théorie de Kuznets. Cette théorie avancée par Simon Kuznets dans les années 1950 et 1960 examine la relation entre l'inégalité économique et le revenu par habitant au cours du développement économique. Selon elle, au fur et à mesure qu'une économie se développe, les forces du marché commencent par augmenter, puis par diminuer l'inégalité économique globale dans une société. Elle est également désignée sous le nom de courbe en U inversée de la trajectoire de Kuznets ou effet de ruissellement. Voir les chapitres 4, 7-10, 12 et 16.

Théorie néoclassique. Théorie économique reposant sur les hypothèses de base suivantes : 1) les individus ont des préférences rationnelles entre différents résultats ; 2) les individus maximisent l'utilité et les entreprises maximisent les rendements ; et 3) les individus agissent indépendamment sur la base d'informations complètes et pertinentes. Cette théorie est souvent utilisée pour déterminer la distribution des biens, des produits et des revenus sur les marchés au moyen de l'approvisionnement et de la demande. Voir les chapitres 5 et 10.

Transferts de revenus. Avantages, en espèces ou en nature (par exemple des soins de santé, une pension ou des prestations d'invalidité), visant à aider des personnes à faire face à un certain risque ou à équilibrer la consommation de biens ou de services au sein d'une société. Voir le chapitre 6.

Transformation structurelle. Réaffectation de l'activité économique entre les trois grands secteurs (l'agriculture, l'industrie et les services), accompagnant le processus de croissance économique moderne. Voir les chapitres 1, 3 à 5, 11 à 14, 16 et 17.

Transition démographique. Évolution de la population au cours du temps qui résulte de la diminution des taux de natalité et de mortalité au fur et à mesure qu'un pays ou une région passe d'un système préindustriel à un système industrialisé ou économique plus sophistiqué. Voir les chapitres 1, 4, 9, 14 et 17.

Urbanisation de détresse. Urbanisation résultant de la migration de régions rurales vers des zones urbaines dans des conditions qui mènent à la migration de détresse. La hausse de l'urbanisation associée à la multiplication des habitants de taudis, à l'augmentation de la pauvreté urbaine et à l'incidence accrue des pratiques d'exploitation, telles que le travail des enfants, est signe d'une urbanisation de détresse. Voir le chapitre 16.

Vecteur propre. Il s'agit d'un vecteur non nul dont la direction ne change pas lorsqu'une transformation s'applique à elle. Voir le chapitre 5.

Zone CFA. Composée de deux unions monétaires, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le franc CFA est le nom de deux monnaies (le franc CFA ouest-africain et le franc CFA d'Afrique centrale) utilisées en Afrique. Selon les dispositions relatives à cette monnaie, chaque pays est tenu de conserver au moins 65 % de ses réserves de change auprès du Trésor français, ainsi que 20 % supplémentaires pour couvrir les passifs financiers. Voir le chapitre 2.

Graphiques

FIGURE 2.1	Évolution du nombre annuel de conflits au fil des années	32
FIGURE 2.2	Évolution du coefficient moyen de Gini relatif aux dépenses de consommation par habitant pour 29 pays d'Afrique subsaharienne entre 1993 et 2011 : données non pondérées (panneau de gauche) et données pondérées en fonction de la population (panneau de droite)	34
FIGURE 2.3	Évolution du coefficient de Gini non pondéré relatif aux dépenses de consommation par habitant pour quatre groupes de pays, 1993-2011	35
FIGURE 2.4	Relation entre la part de valeur ajoutée (axe X) de 10 secteurs de production et le coefficient de Gini (axe Y) de 11 pays d'Afrique subsaharienne, valeurs annuelles de 1980 à 2011	38
FIGURE 2.5	Phase des rendements du maïs (hectogrammes/hectare) au Malawi (panneau de gauche) et en Zambie (panneau de droite), 1961-2011	41
FIGURE 2.6	Transferts de fonds et autres flux de ressources vers l'Afrique subsaharienne, 1990-2010	46
FIGURE 2.7	Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant pour une sélection de sous-périodes	48
FIGURE 2.8	Taux de scolarisation des quintiles les plus pauvres (en bleu) et les plus riches (en vert) des 15-19 ans ayant achevé leur sixième année de scolarité, fin des années 2000	52
FIGURE 3.1	Répartition des coefficients de Gini : Afrique et autres économies en développement	62
FIGURE 3.2	Évolution du coefficient de Gini, 1990-2013	63
FIGURE 3.3	Taux de variation des inégalités de revenus en Afrique	64
FIGURE 3.4	Taux de pauvreté dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Asie du Sud, 2010	66
FIGURE 3.5	Évolution de la part de PIB de l'industrie et du secteur manufacturier, en points de pourcentage (2000-2010)	69
FIGURE 4.1	Pauvreté rurale en Afrique	86
FIGURE 4.2	Afrique subsaharienne : valeur ajoutée de l'agriculture, du secteur manufacturier et des services (en % du PIB), 1981-2015	88
FIGURE 4.3	Taux de croissance de l'agriculture (%) par région	89
FIGURE 4.4	Consommation d'engrais par hectare de terres arables (kg), 2002-2013, par région	90
FIGURE 4.5	Productivité et valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB	91
FIGURE 4.6	Impact de la productivité globale des facteurs sur l'inégalité et la pauvreté rurale	104
FIGURE 4.7	Corrélation entre pauvreté nationale et productivité multifactorielle	104
FIGURE 5.1	Indice de complexité économique et logarithme du PIB par habitant pour les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé, 2013	115
FIGURE 5.2	Complexité économique et nombre de produits manufacturés exportés, 2013	116
FIGURE 5.3	Espace produit : comparaison du Ghana et de l'Ouganda, 2013	120
FIGURE 5.4	Évolution de l'espace produit en Ouganda, 2005-2013	121
FIGURE 5.5	Complexité économique et valeur d'opportunité en 2013	121
FIGURE 5.6	Valeur d'opportunité sur le plan de l'exportation de produits manufacturés purs en 1995	123
FIGURE 5.7	Croissance du nombre de produits manufacturés purs par pays sur le plan de l'augmentation de la valeur d'opportunité, 1995	125
FIGURE 6.1	Degré de dépendance à l'égard des ressources naturelles, 2008 à 2012	138
FIGURE 6.2	Rentes provenant du pétrole, des minéraux et du gaz naturel, 2008 à 2012	139
FIGURE 6.3	Croissance du PIB et degré de dépendance à l'égard des ressources naturelles (2008- 2012)	140
FIGURE 6.4	Dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et inégalité	141

FIGURE 6.5	Évolutions de l'inégalité (quintile le plus riche/quintile le plus pauvre) dans les années 1990	142
FIGURE 6.6	Indice de gouvernance des ressources : scores composites, 2013	144
FIGURE 6.7	Dépendance à l'égard des ressources naturelles et protection sociale, 2012	145
FIGURE 6.8	Formation brute de capital (% de croissance annuelle), 2008 à 2012	146
FIGURE 6.9	Flux illicites dans quelques pays d'Afrique, 2000 à 2009	149
FIGURE 6.10	Structure de la mine de cuivre de Mopani (MCM) en Zambie	150
FIGURE 7.1	Les 19 pays les plus inégalitaires à l'échelle mondiale	167
FIGURE 7.2	Variations du coefficient de Gini des 10 premiers et des 40 derniers centiles, années 1990 et 2000 (%)	169
FIGURE 7.3	Part de revenu des 40 derniers centiles dans les 10 premiers centiles	170
FIGURE 7.4	Corrélation entre le coefficient de Gini et la rémunération des parlementaires évaluée par rapport au revenu par habitant dans leur pays	172
FIGURE 7.5	Ratio recettes fiscales/PIB par région, 2006-2010	175
FIGURE 7.6	Efficacité redistributive de la politique fiscale en Afrique	179
FIGURE 7.7	Corrélation entre la marge de manœuvre budgétaire et les coefficients de Gini du revenu du marché (moyennes)	183
FIGURE 8.1	Croissance annualisée du PIB relativement à la croissance des dépenses publiques de protection sociale, 2000-2011	194
FIGURE 8.2	Part des dépenses sociales publiques dans le PIB en Afrique subsaharienne, 2010-2011	195
FIGURE 8.3	Ratio de la couverture du quintile le plus pauvre par rapport à la couverture totale pour les pays d'Afrique subsaharienne, données les plus récentes*	197
FIGURE 8.4	Montant moyen des transferts par les pays d'Afrique subsaharienne, dernières données disponibles*	198
FIGURE 8.5	Rapport entre les dépenses publiques de protection sociale et l'indice Mo Ibrahim, 2013	199
FIGURE 8.6	Dépenses publiques de protection sociale par catégorie de pays, dernières données disponibles	200
FIGURE 8.7	Dépenses publiques de protection sociale pour les pays tributaires et les pays non tributaires des ressources naturelles, dernières données disponibles	201
FIGURE 8.8	Taux de croissance annuels moyens des dépenses publiques sociales par rapport à l'évolution du coefficient de Gini, 2000-2011	203
FIGURE 8.9	Protection sociale couvrant le quintile le plus pauvre par rapport à l'évolution du coefficient de Gini - Afrique subsaharienne et autres régions	204
FIGURE 8.10	Montant des transferts de protection sociale et réduction des inégalités consécutive aux programmes de PST - Afrique subsaharienne et autres régions en développement	206
FIGURE 8.11	Indice de protection sociale et réduction des inégalités (coefficient de Gini) sous l'effet de la protection sociale - Afrique subsaharienne et autres régions en développement	207
FIGURE 9.1	Taux de croissance démographique moyen par région	219
FIGURE 9.2	Taux de croissance démographique en Afrique par région	220
FIGURE 9.3	Taux de fécondité par région, 1970-2014	221
FIGURE 9.4	Corrélations entre taux de fécondité et mariage précoce	222
FIGURE 9.5	Corrélations entre taux de fécondité et coefficient de Gini	227
FIGURE 9.6	Corrélations entre croissance démographique et croissance économique calculées à l'aide du coefficient de Gini, en utilisant les écarts par rapport aux moyennes régionales	228

FIGURE 9.7	Corrélations entre l'évolution du coefficient de Gini et une croissance plus rapide que la moyenne régionale, 2000-2015	229
FIGURE 9.8	Évolution du coefficient de Gini et du revenu par habitant	230
FIGURE 10.1	Variation en pourcentage des taux de pauvreté, par région, en 2012	237
FIGURE 10.2	Tendances des inégalités de revenus dans les pays d'Afrique	238
FIGURE 10.3	Les 20 pays les plus exposés au risque de conflit dans le monde (intensité de l'indice du risque mondial de conflit)	239
FIGURE 10.4	Aperçu des résultats de l'Afrique au regard de l'indice 2016 de fragilité des États	240
FIGURE 10.5	Corrélation entre la fragilité et l'extrême pauvreté en Afrique	242
FIGURE 11.1	Disparités dans l'éducation entre riches et pauvres en Afrique subsaharienne, 2010	263
FIGURE 11.2	Perte globale de l'IDH (%) liée aux inégalités	266
FIGURE 11.3	Évolution des inégalités de santé 2010-2014, Afrique subsaharienne	268
FIGURE 11.4	Évolution des inégalités d'éducation 2010-2014, Afrique subsaharienne	268
FIGURE 11.5	Évolution des inégalités de revenus 2010-2014, Afrique subsaharienne	269
FIGURE 11.6	Évolution annuelle moyenne du niveau de l'IDH dans les pays africains, par groupe de niveau de développement	272
FIGURE 11.7	Évolution du développement humain par sous-région	272
FIGURE 11.8	Perte de développement humain due aux inégalités mesurée par l'évolution de l'IDH	273
FIGURE 11.9	Perte globale due à l'inégalité, par groupe de niveau de développement humain	274
FIGURE 11.10	Dimensions de l'inégalité dans le développement humain, par groupe de niveau de développement	274
FIGURE 11.11	Développement humain et inégalité de genre en Afrique	276
FIGURE 12.1	Évolution du coefficient de Gini pour les dépenses de consommation par habitant	288
FIGURE 12.2	Évolution de l'indice des termes de l'échange commercial (troc net) entre 1967 et 2013 (1982=100)	290
FIGURE 12.3	Évolution des cours de l'urée en dollars et en kwacha	291
FIGURE 12.4	Indice de production du maïs et des cultures de rente par personne (1961 = 100)	292
FIGURE 12.5	Prévalence du VIH/sida chez les 15-45 ans	295
FIGURE 12.6	Évolution des parts de valeur ajoutée des principaux secteurs, 1970 à 2012	296
FIGURE 12.7	Évolution des taxes moyennes à l'importation et de la part de la valeur ajoutée manufacturière, 1994-2011	300
FIGURE 12.8	Taux nets de scolarisation dans le primaire (panneau de gauche) et le secondaire (panneau de droite), par quintiles de revenu, 2000, 2004 et 2010 et taux de croissance, 2000-2010	303
FIGURE 12.9	Programme de subvention des intrants agricoles en pourcentage du budget de la protection sociale et du budget de l'agriculture	304
FIGURE 13.1	Tendance de l'IPC, 1995-2014 (panneau de gauche), du ratio IPA/IPC et de la production alimentaire moyenne par habitant (2001 = 100), 2001-2013 (panneau de droite)	312
FIGURE 13.2	Incidence des impôts directs en pourcentage des revenus marchands, 2011	327
FIGURE 14.1	Coefficient de Gini global pour le Burkina Faso, le Ghana et la Tanzanie	335
FIGURE 14.2	Évolution de la part du revenu des 10 % les plus riches et des 40 % les plus pauvres	336
FIGURE 14.3	Pauvreté nationale, rurale et urbaine au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie (1,90 dollar US, %)	337

FIGURE 14.4	Indice de corrélation des inégalités et de la redistribution fiscale au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie	343
FIGURE 14.5	Compression salariale et inégalités de revenus dans quelques pays	347
FIGURE 15.1	Tendance du PIB par habitant à prix constants en SSA relevée dans les observations de 1960 à 2012	364
FIGURE 15.2	Exemple d'interpolation des points de données manquants (panneau de gauche) et choix de la meilleure tendance interpolée (panneau de droite), Zambie	368
FIGURE 15.3	Types d'enquêtes dans les pays africains, 2000-2011	372
FIGURE 15.4	Part des revenus des 1 % les plus riches à Maurice et en Afrique du Sud, 1990-2011	374
FIGURE 15.5	Tendance des coefficients de Gini basés sur les EBM (ligne inférieure) et des coefficients de Gini corrigés à partir des données tirées des déclarations de revenus (ligne supérieure), Afrique du Sud, 1990-2010	375
FIGURE 15.6	Évolution sur plusieurs années de la part du travail dans quelques pays d'Afrique subsaharienne	376
FIGURE 15.7	Prix mensuel à la consommation du mil (FCFA/kg) : 2005 c. 2004 et moyenne 2000-2004	379
FIGURE 15.8	Tendances de l'indice du seuil de pauvreté officiel, IPC et prix des denrées de base (1994=100), Burkina Faso	380
FIGURE 15.9	Effet sur le coefficient de Gini des variations du ratio IPA/IPC au Malawi (panneau de gauche, inégalités en hausse et baisse du ratio IPA/IPC) et Afrique du Sud (panneau de droite, inégalités en hausse et hausse du ratio IPA/IPC)	381
FIGURE 15.10	Effet sur le coefficient de Gini des variations du ratio IPA/IPC au Mali (panneau de gauche, inégalités en baisse et baisse du ratio IPA/IPC) et Madagascar (panneau de droite, inégalités en baisse et hausse du ratio IPA/IPC)	381
FIGURE 15.11	Relation entre la première différence dans le temps du ratio IPA/IPC (axe des x) et la première différence du coefficient de Gini), dans 18 pays d'Afrique subsaharienne, de 2000 à 2012	382
FIGURE 15.12	Effet des transferts d'espèces et des dépenses sociales sur la santé et l'éducation, Afrique du Sud, 2006	383
FIGURE 16.1	Tendances de la moyenne régionale non pondérée du coefficient Gini, 1993-2010	390
FIGURE 16.2	Relation entre le taux de croissance du PIB par habitant (axe horizontal) et le taux de croissance du coefficient de Gini (axe vertical), 1991/1993-2011	393
FIGURE 16.3	Tendances de la moyenne des parts de la valeur ajoutée pour les 29 pays échantillons pour la production manufacturière, les services miniers et la construction (panneau de gauche) ; et (panneau de droite) pour l'agriculture (échelle de gauche) et les services (échelle de droite), 1991-2011	394
FIGURE 16.4	Taux nets de scolarisation primaire (échelle bleue de gauche) et secondaire (échelle rouge de droite)	396
FIGURE 16.5	Rapport entre le taux de croissance démographique et le coefficient de Gini, Afrique subsaharienne, 1990-2011	397
FIGURE 16.6	Moyenne régionale du ratio recettes fiscales/PIB (barres verticales, échelle de gauche) et recettes fiscales directes/PIB (échelle de droite)	399
FIGURE 16.7	Évolution des dépenses publiques dans le domaine de la santé, de l'éducation et des transferts sociaux en part du PIB par rapport au coefficient de Gini dans les pays présentant un coefficient de Gini en baisse et en forme de U inversé (panneau de gauche), et ceux avec un coefficient de Gini en hausse et sous forme de U (panneau de droite)	399

FIGURE 16.8	Évolution du ratio dette extérieure/RNB, 1995-2011	400
FIGURE 16.9	Tendances du TCER par groupe de pays, 1991-2011	401
FIGURE 16.10	Taux régional moyen des droits de douane (ligne bleue, échelle de droite) et valeur ajoutée moyenne du secteur manufacturier (ligne rouge, échelle de gauche)	402
FIGURE 16.11	Incidence du VIH/sida au sein de la population adulte, Afrique subsaharienne et ses principales sous-régions	403
FIGURE 17.1	Les « supercycles » à long terme des prix réels des métaux (panneau de gauche) et du pétrole (panneau de droite)	428
FIGURE 17.2	Les niveaux d'urbanisation et l'indice synthétique de fécondité selon la classification des pays africains	435

Tableaux

TABLEAU 2.1	Coefficients de Gini moyens de la concentration des terres par type de régime foncier	27
TABLEAU 2.2	Ratio des salaires moyens dans les secteurs manufacturier et agricole	29
TABLEAU 2.3	Évolution de la part de la population urbaine	30
TABLEAU 2.4	Analyse de l'incidence bénéfique des dépenses publiques dans l'éducation et la santé dans les années 1990 en Afrique subsaharienne (moyennes non pondérées des dépenses sectorielles totales)	31
TABLEAU 2.5	Indice de production agricole par habitant (2004-2006 = 100) pour 26 des 29 pays de l'IID-SSA pour lesquels des données sur les inégalités sont disponibles	40
TABLEAU 2.6	Évolution de la part de la rente tirée des ressources minières dans le PIB, en pourcentage, 1990, 2000 et 2010	42
TABLEAU 2.7	Évolution du rapport impôt/PIB et importance relative des instruments fiscaux en Afrique	43
TABLEAU 2.8	Programmes de pension non contributifs en Afrique australe	43
TABLEAU 2.9	Prix unitaire des principaux produits de base agricoles exportés par l'Afrique subsaharienne	45
TABLEAU 2.10	Rapport dons officiels/PIB chez les principaux bénéficiaires de l'aide et les groupes de pays	46
TABLEAU 2.11	Tendances du taux de croissance démographique dans les principales sous-régions d'Afrique subsaharienne	48
TABLEAU 2.12	Prévalence du VIH chez les 15-49 ans dans les pays présentant un taux supérieur à 5 %	49
TABLEAU 2.13	Résumé des chocs macro-économiques moyens, des changements de politique et de leurs résultats en Afrique subsaharienne	50
TABLEAU 3.1	Les inégalités en Afrique comparativement aux autres économies en développement	61
TABLEAU 3.2	Ventilation de l'activité économique par secteur en Afrique, 1990, 2000 et 2010-2012	68
TABLEAU 3.3	Taux de scolarisation en Afrique, 2011	76
TABLEAU 4.1	Impact de la productivité agricole sur l'emploi total en Afrique subsaharienne	100
TABLEAU 4.2	Indice de corrélation entre les variables d'intérêt	101
TABLEAU 4.3	Impact sur l'inégalité et l'inégalité rurale en Afrique subsaharienne	103
TABLEAU 5.1	Explication des performances du secteur manufacturier en Afrique, 1995-2013 : la spécification néoclassique	128
TABLEAU 5.2	Explication des performances manufacturières pour la période 1995-2013	129
TABLEAU 6.1	Échelle et incidence fiscale de programmes élargis de protection sociale en Afrique	154
TABLEAU 7.1	Indicateurs des recettes fiscales dans certaines régions, 1991 - 2010 (en % du PIB actuel)	174

TABLEAU 7.2	Ratio recettes fiscales/PIB (dernières valeurs, 2008-2013)	176
TABLEAU 7.3	Dépenses publiques dans certaines régions, 1991-2010 (en % du PIB actuel)	177
TABLEAU 7.4	Résultats de régressions obtenues à l'aide du coefficient de Gini comme variable dépendante	186
TABLEAU 8.1	Protection sociale et réduction des inégalités : résultats économétriques, Afrique subsaharienne	209
TABLEAU 9.1	Populations totales estimées, 2015-2100	218
TABLEAU 9.2	Indice de corrélation entre le coefficient de Gini et les autres variables pertinentes	226
TABLEAU 9.3	Résultats de la régression intégrant le coefficient de Gini et la croissance démographique comme variables dépendantes	231
TABLEAU 9.4	Croissance démographique et croissance du revenu plus rapides ou plus lentes que la moyenne régionale	232
TABLEAU 10.1	Améliorations ou aggravations selon l'indice de fragilité des États, 2007-2016	241
TABLEAU 10.2	Corrélation entre les mesures de l'inégalité et les indicateurs de conflit	241
TABLEAU 10.3	Variables et statistiques récapitulatives	249
TABLEAU 10.4	Variable dépendante calculée par la méthode des MCO : intensité cumulative des conflits	250
TABLEAU 10.5	Variable dépendante calculée par la méthode des MCO : intensité d'un conflit	251
TABLEAU 10.6	Variable dépendante calculée par la méthode des MCO : décès dus aux conflits	252
TABLEAU 10.7	Variable dépendante calculée avec le modèle Logit : intensité cumulée de conflits	254
TABLEAU 11.1	Perte de développement humain liée aux inégalités par niveau de développement	266
TABLEAU 11.2	Pays africains par sous-région et niveau de développement humain	270
TABLEAU 12.1	Coefficients de Gini des principaux secteurs économiques	287
TABLEAU 12.2	Rapport femme/homme concernant les indicateurs économiques et sociaux	289
TABLEAU 12.3	Dynamique de la population au Malawi, 1980 à 2010	294
TABLEAU 12.4	Décomposition selon Rao de la hausse du coefficient de Gini entre 2004 et 2011	297
TABLEAU 12.5	Décomposition de la hausse du coefficient de Gini, par type de revenu, 2004-2011	299
TABLEAU 12.6	Principaux indicateurs macroéconomiques, début des années 1990 à 2012	301
TABLEAU 12.7	Évolution des principaux indicateurs fiscaux de l'État, 2001-2012	302
TABLEAU 12.8	Programmes et dépenses en matière de protection sociale au Malawi	305
TABLEAU 13.1	Évolutions du taux de pauvreté sur la période 1996-2011 et de ses facteurs	309
TABLEAU 13.2	Tendance du coefficient de Gini en matière d'inégalités de consommation par habitant	311
TABLEAU 13.3	Tendances de l'emploi d'intrants modernes et d'incitations tarifaires	314
TABLEAU 13.4	Tendances des mesures de la densité du réseau routier et de l'accès rural	314
TABLEAU 13.5	Tendance des principaux agrégats économiques et agricoles	315
TABLEAU 13.6	Tendances du taux de pauvreté	316
TABLEAU 13.7	Décomposition par régression des évolutions des inégalités de consommation rurale, 1995-2011	318
TABLEAU 13.8	Décomposition des inégalités de consommation rurale par secteur d'emploi du chef de ménage	319
TABLEAU 13.9	Croissance démographique, ISF, migrations et taux de dépendance des jeunes, 1975-2015	320
TABLEAU 13.10	Évolution de la structure sectorielle de l'emploi, 1995-2011	322
TABLEAU 13.11	Parts de la valeur ajoutée et de l'emploi et leur taux en 2005	322

TABLEAU 13.12	Évolution des dépenses urbaines par adulte, par percentile, 1996-2011	323
TABLEAU 13.13	Décomposition par régression des inégalités du coefficient de Gini urbain mesurant les inégalités de consommation	324
TABLEAU 13.14	Décomposition des inégalités urbaines par secteur d'emploi des chefs de ménage	325
TABLEAU 13.15	Indicateurs fiscaux en pourcentage du PIB	326
TABLEAU 13.16	Dépenses publiques favorables aux pauvres en part du PIB	328
TABLEAU 14.1	Part du revenu des différents groupes de revenus au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie	336
TABLEAU 14.2	Tendances récentes des inégalités au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie (coefficients de Gini)	339
TABLEAU 14.3	Liens entre croissance, pauvreté et inégalités au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie	341
TABLEAU 14.4	Taux de chômage par niveau d'éducation au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie	344
TABLEAU 15.1	Nombre des points de données sur la répartition des dépenses de consommation par habitant pour 29 pays présentant au moins quatre points de Gini bien espacés, 1991/1993-2011	369
TABLEAU 15.2	Résumé de l'effet des variations du ratio IPA/IPC sur le coefficient de Gini	380
TABLEAU 16.1	Mesures moyennes et de dispersion du coefficient Gini de la consommation des ménages par habitant, 29 pays, 1993-2010	391
TABLEAU 16.2	Tendances de la proportion des personnes à charge (<15,> 64), par zone et par quintile de consommation, Éthiopie	398
TABLEAU 16.3	Résultats de régression, variable dépendante de Gini de la consommation des ménages/hab., 1985-2011	408
TABLEAU 16.4	Vérification de la robustesse des résultats du modèle 2	409

Encadrés

ENCADRÉ 5.1	Explication technique de la mesure de la complexité économique	114
ENCADRÉ 5.2	Analyse du cadre de l'espace produit	118
ENCADRÉ 5.3	Mesure de la valeur d'opportunité	122
ENCADRÉ 6.1	Ghana : une croissance axée sur les ressources naturelles peut être plus inclusive	147
ENCADRÉ 6.2	Une fiscalité équitable : le cas du Niger et d'Areva	152
ENCADRÉ 6.3	Structures de propriété et croissance inclusive : les cas du Chili et de la Zambie	155
ENCADRÉ 6.4	Botswana : une utilisation efficace des richesses minières	157

Infographies

Chapitre 1	Cartographie des inégalités de revenus en Afrique	2
Chapitre 2	Aperçu des principales évolutions des inégalités de revenus en Afrique subsaharienne depuis le début des années 1990	24
Chapitre 3	La capacité de la croissance à réduire la pauvreté est faible en Afrique subsaharienne	58
Chapitre 4	Vers une réduction accélérée de la pauvreté et des inégalités de revenus en milieu rural induite par l'agriculture en Afrique subsaharienne	84
Chapitre 5	Qu'est-ce qui accélère la performance du secteur manufacturier africain ?	110
Chapitre 6	Vers une stratégie du secteur des industries extractives favorable à l'équité	136
Chapitre 7	Vers des politiques fiscales favorables à l'équité en Afrique	164

Chapitre 8	La protection sociale connaît un essor en Afrique, mais la couverture est trop faible pour réduire sensiblement les inégalités	190
Chapitre 9	Comprendre le lien entre population et équité	216
Chapitre 10	L'intensité des inégalités et la pauvreté sont des facteurs de conflits en Afrique subsaharienne	233
Chapitre 11	Faits saillants concernant les inégalités et le développement humain en Afrique	258
Chapitre 12	Faits relatifs aux inégalités au Malawi	284
Chapitre 13	L'Éthiopie est un exemple en matière de croissance rapide, de réduction rapide de la pauvreté et de stabilité des inégalités	308
Chapitre 14	Le contexte national a son importance dans la promotion de l'équité : Les facteurs des inégalités sont hétérogènes au Burkina Faso, au Ghana et en Tanzanie	332
Chapitre 15	Sept erreurs de mesure qui faussent l'évaluation des niveaux et tendances des inégalités de revenus	362
Chapitre 16	Qu'est-ce qui est à l'origine des tendances des inégalités au sein des pays en Afrique subsaharienne ?	388
Chapitre 17	Semer les graines et entretenir les plantes de l'équité en Afrique	420

Annexes

ANNEXE 5.1	Description des variables et sources	134
ANNEXE 5.2	Codes ISO pour les pays	135
ANNEXE 8.1	Classement des pays d'Afrique subsaharienne selon l'indice de protection sociale	213
ANNEXE 8.2	Codes alphabétiques à trois lettres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)	214
ANNEXE 14.1	Indice de corrélation entre le coefficient de Gini et différentes variables d'intérêt au Burkina Faso	358
ANNEXE 14.2	Indice de corrélation entre le coefficient de Gini et différentes variables d'intérêt au Ghana	358
ANNEXE 14.3	Indice de corrélation entre le coefficient de Gini et différentes variables d'intérêt en République-Unie de Tanzanie	359
ANNEXE 16.1	Variation des parts de valeur ajoutée (VA) par secteur entre 1990 et 2011, données de la CNUCED	415
ANNEXE 16.2	Description des données, unité de mesure et sources	416
ANNEXE 16.3	Matrice des coefficients de corrélation bilatéraux pour les variables utilisées dans la régression	395

Index

- Programme de développement durable à l'horizon 2030, iii, 3, 8, 166, 186, 277, 422
- Abidoye, B.O., 424
- privation absolue, 243
- principe d'accélération,
- Acemoglu, D., 70, 157
- ACLED, 246
- ActionAid, 151
- actions positives 255
- Affognon, H., 92, 102
- Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, 233
- Africa Progress Panel, 65, 150
- Banque africaine de développement (BAfD), 149
- Système d'information sur les pertes post-récolte en Afrique (APHLIS), 92
- Agenda 2063 de l'Union africaine, « valeurs aberrantes africaines » en matière d'inégalité, 2063, 277, 422
- agglomération, 278, 435
- Agricultural Development and Marketing Corporation (ADMARC), 293
- agriculture,
- intensification de l'agriculture, 105, 292
 - renaissance de l'agriculture, 107
 - programme de développement axé sur l'agriculture, 87
 - modèle de développement axé sur l'agriculture, 18
 - de subsistance, 28, 29, 285, 286
 - taxation, 342
- Stratégie d'industrialisation fondée sur le développement agricole (ADLI), 310, 313, 315, 329 (voir Éthiopie)
- Alaska,
- transfert de richesse tirée de la rente des ressources, 146
- Algérie,
- emplois agricoles, 86
 - productivité agricole, 84
 - ratio recettes fiscales/PIB, 175, 176, 182, 183, 186, 438
- Alkire, S., 265, 271
- efficacité de l'allocation,
- Al-Shabaab, 240, 254
- Alvaredo, F. 373
- American University, 288
- analyse,
- analyse bivariée, 102, 182, 225, 227, 229, 339, 347
 - analyse de l'équilibre général calculable,
 - analyse comparative, 18, 333
 - analyse de la corrélation, 240, 242
 - analyse transnationale, 206, 210
 - analyse descriptive, 206
 - analyse économétrique, 12, 15, 112, 131, 207, 210, 211, 317, 412
 - analyse empirique, 192, 193, 202
 - analyse de type Kuznets, 192
 - analyse multivariée, 44, 183, 227, 229, 433
 - analyse de « l'espace produit », 116-131
 - analyse de régression, 11, 208, 368, 389
 - analyse structurelle, 184
- Angola,
- Production agricole, 35, 37, 39,
 - conflit, 234
 - effet redistributif de la politique fiscale, 179
 - politique fiscale, 172, 178, 179, 181, 185-187, 301, 310, 326
 - développement humain, 258-260
 - flux illicites, 149, 150, 154
 - inégalités, 59, 262-273, 365-370
 - une des économies africaines ayant affiché la croissance la plus dynamique, 59
 - imposition progressive, 156, 164, 342
 - rentes que génèrent les ressources naturelles, 449
 - part des mines dans le PIB, indice synthétique de fécondité, 433-435
- Ansar Dine, 240
- antirétroviraux, 49, 421
- Anyanwu, J. C., 3, 264
- Appleton, S., 64
- Areva, 151-153
- Argentine,
- vrai coefficient de Gini, 373, 378, 384
- Arndt, C., 379
- Asadullah, M.N., 433
- actifs détenus à l'étranger, 384
- indice d'Atkinson sur l'inégalité, 251
- Atkinson, A., 171, 287
- Atlas de la complexité économique, 112, 117, 124, 128, 131
- Indicateurs de résilience et d'équité (Atlas of Social Protection-Indicators of Resilience and Equity - ASPIRE), 192, 197, 198, 204, 206
- Australia,

augmentation des inégalités, 346 autocorrélation, 407
 régimes autocratiques, 44, 53
 Autor, D.H., 262
 Auvinen, J., 243
 Ayinde, O.E., 96
 Bandara, A., 235, 275
 Bangladesh, 77, 95, 306, 394, 421-433
 Banque des règlements internationaux, 156, 377
 Barrientos, A., 98, 195, 208
 Barrows, W.L., 245
 érosion de la base, 153
 Batool, Z., 181
 Becker, G.S., 161
 Beegle, K., 111, 236, 237, 422
 modèle comportemental du conflit, 245
 Benfica, R., 109
 enrichissement, 145
 Bénin,
 développement humain, 258, 259 258 inégalités, 192-
 195, 258-263
 protection sociale, 191-196
 Berardi, N., 4 4
 intersectoriel, 8, 10, 34-36, 41, 44, 392
 Bhatti, A.A., 181
 Bhorat, H., 12, 59, 74, 76, 238, 277, 340, 421
 Bigsten, A., 64, 71
 Binswanger, H.P., 92
 Bircan, C., 247
 bifurcation, 25, 34, 166, 389-401
 bipartite, 113
 Boko Haram, 240, 243, 246, 254
 Bolivie
 Bonini, A., 259
 Bosnie-Herzégovine, accroissement des inégalités, 421
 Botswana,
 transition démographique, 218, 219, 223, 431, 433
 éducation, 51, 52, 71, 73,75
 croissance et inégalités, 165 258
 part de revenu, 170, 335 développement industriel, 426
 inégalités et conflits, 235-243
 inégalités, 14-17, 33-39, 57-66, 210-220, 264, 265
 pauvreté, 223-230
 dépendance dépendance à l'égard des ressources
 naturelles, 138, 148
 protection sociale, 185, 190-193
 productivité totale des facteurs, 99, 103, 220
 Boulier, L.B., 224, 230
 Bourguignon, F., 4, 25, 46, 363, 389
 bourgeoisie, 235, 243, 250
 Boyce, J.K., 301, 377
 Bratton, M., 70
 Bravo-Ortega, C., 97 Brésil,
 Brésil,
 Bolsa Familia, 154, 298
 transferts monétaires conditionnels, 201
 Africa Learning Barometer du Centre pour l'éducation
 universelle, Brookings Institution, 262
 Brück, T., 247
 Brunnschweiler, C.N., 143
 Bul r, A., 352
 Bulte, E.H., 72, 142, 143
 Burkina Faso,
 agriculture, 37-41, 47, 52, 83-88, 329, 338, 346, 347,
 405, 406
 inégalité de genre, 276, 342, 343 dépenses de santé
 par habitant, 337 développement humain, 258
 Inégalités de revenus, 16-24, 228, 333-342
 salaire minimum, 171, 375
 réduction de la pauvreté, 260, 271
 dynamique des prix, 378
 inégalités entre zones rurales et urbaines, 288
 programmes de protection sociale, 102, 191, 195, 196,
 204, 279, 350-353 changement structurel, 61
 ratio de compression des salaires, 171
 Burundi,
 agriculture, 26, 83-85, 405, 406 source de conflit, 432
 nombre moyen d'années de scolarité, 51 rôle de la
 pauvreté dans les conflits, 242 population rurale,
 405,408
 indice synthétique de fécondité, 424, 431
 Byerlee, D., 39, 85, 86, 88, 97
 Cabo Verde,
 agriculture, 84, 85
 Conflit, 234-235
 transition démographique, 218-230, 349, 431
 industrialisation à, 412
 inégalités à, 25
 Cameroun,
 agriculture, 35-41, 83-85
 fuite des capitaux, 377, 378, 411
 part de revenu, 170
 structure de la production, 422

protection sociale, 185, 190
 Campante, F.R., 16, 224-226
 Canada,
 augmentation des inégalités, 346
 Canagarajah, S., 64, 79
 Canning, D., 431,432
 capitaux,
 fuite des capitaux, 306, 377, 378, 411, 438
 Intensité de capital, 136, 140, 145, 298, 306
 compte de capital, 50,51
 transfert de fonds, 39 impact de, 20,21, 181, 182, 187, 192, 404
 dans les économies tributaires des ressources naturelles, 188
 transfert en nature, 195
 transfert, 165-166
 transferts en quasi-espèces, 342
 Cassim, A., 191
 Cederman, L.E., 245
 Centre pour la paix systémique (CSP, 416
 République centrafricaine,
 conflit, iv, 15, 234- 257, 263
 développement humain, 258, 259, 261, 263-271
 IDH ajusté aux inégalités (IHDJ), 412
 inégalités, 16, 57-63, 225, 254-267
 Cevik, S., 178, 180,182
 Tchad,
 agriculture, 84, 86, 87, 329, 331
 conflit, 234-245
 flux financiers illicites, 146, 148
 inégalités, 224, 225, 227
 indice synthétique de fécondité, 424, 431
 Chelwa, G., 13, 137
 Cheong, C., 37
 Chili,
 Fonds de stabilisation des prix du cuivre, 439
 diversification économique, 429
 exemple de richesse en ressources naturelles comme bénédiction, 143, 147
 diversification des exportations, 131
 croissance inclusive, 153, 155, 156
 inégalité dans le développement humain, 263
 corporations nationales du cuivre du Chili, 155
 tests standardisés de mathématiques et de sciences, 76
 Chine,
 coefficient de Gini, 165
 élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance, 60, 65
 développement des infrastructures, 427
 réforme foncière, 424, 432
 augmentation des inégalités, 346
 Chotikapanich, D., 33
 Christiaensen, L., 139, 340
 Christian Aid, 42
 Chuhan-Pole, P., 139, 340
 changement climatique, 24, 39, 93, 107, 278, 279, 424, 435
 Collier, P., 32, 235, 243, 246, 249
 agriculture commerciale, 29, 172
 Comores,
 développement humain, 435-537 412
 inégalités, 16, 59, 227, 229, 253, 262-267
 protection sociale, 185, 190
 Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, 13
 Équilibre général calculable, 96, 181
 Conceição, P., 3, 421, 423
 intensité de conflit, 251
 Indice des prix à la consommation (IPC), 10, 312, 378, 379, 416, convergence, 51
 Cooke, E., 335, 338, 339, 341
 Comité de coordination des forces armées, de la police et de l'armée territoriale (DERG), 310
 Fonds de stabilisation des prix du cuivre, 439
 Cornia, G.A., 8, 21, 25, 39, 44, 49, 52, 167172, 238, 286, 291, 319, 323, 363, 373, 379, 389, 421, 436
 Correa-Caro, C., 178, 180, 182
 matrice de corrélation, 405
 corruption, 19, 20, 21, 44, 53, 73, 84, 99-105, 144, 153, 157,159, 171, 305, 333, 338, 404, 429,
 Indice de perception de la corruption, 301
 Côte d'Ivoire,
 conflit, 15, 16, 234, 235, 240, 242-244
 complexité économique, 112-114
 flux financiers, 146, 148, 149, 159, 279,
 Inégalité, 31-36
 Taux de pauvreté, 224-226
 protection sociale, 185,190,
 changement structurel, 212, 215
 Cramer, C., 235, 237,243-246
 asymétries de monnaie, 430
 Damania, R., 72, 142

Dasgupta, P., 113, 130

base de données

- Base de données Land Matrix, 39 Fondation Mo Ibrahim, 199
- Base de données RIGA, 271
- Base de données SPEED, 416
- Ensemble de données mondial normalisé sur les inégalités de revenus (SWIID), 9, 172, 179, 182, 364
- Base de données de la Division de la population des Nations Unies, 218-222
- Base de données de la Division de statistique des Nations Unies, 336
- Base de données POVCAL, 237, 366
- Base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, 99, 139, 141, 142, 145 182, 194, 225
- Ensemble de données mondial normalisé sur les inégalités de revenus, 9, 172, 178, 179, 182, 248, 264
- Base de données mondiale sur l'éducation, 248
- Base de données mondiale des plus hauts revenus (WTID), 374
- Base de données mondiale sur la richesse et le revenu, 5

ensemble de données 178, 179, 182, 207, 248, 364, 367, 379, 384, 389-391, 404, 405, 440

- Ensemble de données sur la liberté économique, 50
- Ensemble de données intégrée sur l'inégalité en Afrique subsaharienne (IID-SSA), 8

Datt, G., 66, 95, 140

de Janvry, A., 85, 86, 88, 97

De la Croix, D., 15, 223, 224, 349

Deacon, R.T., 72, 142

Deaton, A.S., 15, 223, 273

République démocratique du Congo, 16, 17, 52, 53, 65, 86, 91, 99, 104-198, 205-275, 378, 413, 431,

- conflit, 168, 222, 234, 238, 241
- industries extractives, 14, 47, 71, 342
- marge budgétaire, 302, 342, 355, 412,

développement humain, 270, 271, 275

- flux financiers illicites, 146, 149
- part du revenu comme indicateur de l'inégalité
- niveau de pauvreté, 139, 228
- protection sociale, 213

désindustrialisation, 88, 213, 413

Démographique iv, v

- dividende, 131, 216, 220, 229
- facteurs, 389, 391, 398
- croissance, 413, 415
- pressions, 316
- transition, 432, 433
- tendances, 12, 204, 213, 216, 219, 227

Demombyne G., 64

Deotti, L., 21, 27, 291, 293, 301, 378, 379 1

décolonisation, 31

dépendance,

- taux de dépendance, 308, 317, 318, 319, 320, 323 408
- taux de dépendance des personnes âgées, 345, 349, 350
- taux, 6-18, 433, 434, 435

Devarajan, S., 156, 159

Dhliwayo, R., 18, 235, 333

Diarra, B., 16, 235

discriminatoire, 32, 247, 254, 258, 263

- urbanisation de détresse, 412
- Institutions sociales, 263, 275-277, 436
- normes sociales, 32, 222, 258 distribution, 277, 286, 289, 290, 298, 301, 302, 305

décile, 328, 365

terres égalitaires, 407, 420

équitable, 67, 112, 261

fiscal, 278, 286, 287, 289, 326, 328, 338, 341, 345

interpersonnel, 53

non ethniques, 44

quintile, 303, 353, 365, 379, 380, 381 382

polarisé, 29

progressif, 173, 179

sectoriel, 10, 35

biaisé, 248, 258, 278, 292, 333, 413

salaire, 70, 74, 75

richesse, 13, 25, 378

intrasectoriel, 34

Distributive Analysis Stata Package (DASP), 297 effets
distributifs, 294, 296, 395

diversification, 119

- risque, 30
- économique, 64, 65, 85, 408
- exportation, 110, 112, 113, 122, 123, 124, 126
- sectoriel, 353
- portefeuille, 356

Doepke, M., 15, 223, 224, 233

République dominicaine, 171, 214

- taux de compression des salaires, 14, 19
- dualisme, 14-99, 100-103

économie dualiste, 285
 dualisme généralisé, 97
 dualisme sectoriel, 97- 103
 syndrome hollandais, 51, 72, 136, 145, 146, 164, 184, 401, 429
 mariage précoce des enfants, 222
 Vallée du Rift, en Afrique de l'Est, 143
 Easterly, W., 159, 161, 168, 188, 244, 255
 économétrie, 5, 7, 12, 15, 97, 112, 125, 206, 207, 209
 complexité économique, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 134
 Économies d'échelle, 49, 411, 426
 Economic Research and Social Foundation, 343
 éducation,
 formel, 28, 29
 post-primaire, 75, 92
 primaire, 92, 262, 302, 328, 340, 383
 Taux net de scolarisation (TNS), 345, 358, 359
 secondaire, 13, 18, 19, 51, 52, 54, 75, 99, 158, 164
 tertiaire, 388, 412, 416, 439
 technique, 77, 106
 Égypte,
 complexité économique, 112
 industrie manufacturière, 112, 130, 277
 dépenses publiques, 175-179
 vecteur propre, 114, 179
 élasticité de la demande, 106, 226
 endogénéité, 248, 249, 406, 407
 Loi d'Engel, 168, 228, 352
 Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), 299
 Guinée équatoriale,
 valeur ajoutée agricole, 423
 transition démographique, 216, 218, 219
 développement humain, 258, 260
 inégalités, 367, 369, 370
 dépendance à l'égard des ressources naturelles, 340
 ressources naturelles, 164
 Érythrée,
 conflit, 234
 dépenses publiques, 175, 176
 Erten, B., 428, 429
 Esteban, J., 245, 247, 250 2
 Éthiopie,
 Stratégie d'industrialisation fondée sur le
 développement agricole (ADLI), 309-424
 agriculture, 26, 84, 95, 296-315, 405-410, 411
 Central Statistical Agency of Ethiopia, 309, 311
 Investissement direct étranger, 8, 11, 18
 taux de pauvreté, 66, 226, 227, 231, 236, 237-242, 368
 Programmes de filets de protection sociale productifs
 (PSNp), 437
 transferts de fonds, 44, 388, 389
 dépenses de protection sociale, 15, 192-210
 indice synthétique de fécondité, 424, 431, 433, 435
 inégalités rurales, 56
 inégalités urbaines, 310, 320
 (FDRPE), 310, 313, 320, 326
 Indice de polarisation ethnique, 249, 250
 Euro-obligations, 141
 Ewinyu, A., 191
 industries extractives, 11, 14, 47, 66, 71, 72, 136, 137, 141-146, 153, 154, 158, 159, 355
 et politiques fiscales, 330, 334, 341, 342
 Initiative pour la transparence dans les industries
 extractives (ITIE), 144, 147, 153
 services de vulgarisation, 28, 39, 90, 95, 105, 425
 dotation en facteurs, 10, 116, 422
 Famine, 191, 195, 291, 293, 301, 310, 327, 330
 Fan, S., 95, 108, 147
 intensification des exploitations, 89
 Feeny, S., 440, 442
 Fei, J.C.H., 93, 309, 331, 411
 Ménages dirigés par une femme, 21, 96, 324, 329, 330
 Ferreira, F., 52, 55, 59, 79, 197, 212, 363, 364, 385, 389, 412
 fécondité,
 et inégalités, 59
 et urbanisation, 434, 435
 taux de fécondité moyen, 15, 1216, 221
 taux de renouvellement de la population, 221, 230
 fertilité des sols, 293, 432
 Indice synthétique de fécondité, 24, 47, 320, 349, 354, 358, 359, 424, 431, 433, 435
 Fields, G.S., 317, 330
 Firebaugh, G., 224, 227
 Financement du développement, 166
 FAI (finance, assurance, immobilier), 11, 36, 297, 298
 fiscal,
 décentralisation, 179, 187, 189, 326
 déficit, 298, 300, 302, 314, 326, 430, 439
 distribution, 156-159, 244, 277, 286, 289, 290, 302, 305, 306, 326, 330

incitations, 313
 incidence, 165, 166, 177
 instruments, 172, 178, 180, 231
 paresse, 428, 430, 439
 mauvaise gestion, 147
 solde budgétaire global, 326
 politique, 8, 9, 11, 14, 55, 59, 71, 136, 137, 142, 144, 146, 148, 148, 150, 152, 153, 154, 156, 157, 159
 efficacité de, 157, 178, 179, 184
 combinaison de politiques, 157, 178, 179, 181, 184
 puzzle, 306
 politiques fiscales progressives, 136, 153, 180,
 règles, 421, 428,
 marge, 11, 43, 54, 131, 173, 176, 182, 183, 186, 187, 208, 210, 232
 transferts, 286, 298, 299
 estimateur des effets fixes, 126, 130
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 16, 55, 92, 99, 288, 425
 prix alimentaires, 15, 93, 96, 310, 362, 378, 379, 380
 Indice des prix des produits alimentaires (IPA), 10, 11, 312, 379, 390, 385, 400
 sécurité alimentaire, 12, 22, 39, 85, 89, 90, 94, 102, 109, 158, 178, 279, 290, 291, 293, 327, 425, 432
 secteur formel, 28, 30, 31
 investissements directs étrangers (IDE), 16, 45, 155, 271, 301, 377, 388, 416
 Liens/intégration en aval, 94, 95
 Foster, A.D., 94, 95
 Foster, J.E., 265
 Fosu, A.K., 33, 50, 60, 66, 79, 140, 161, 340, 356
 France,
 compression des salaires, 165, 171, 355
 Freedom House, 73
 Gabon,
 flux financiers, 355
 politique fiscale, 171
 développement humain, 269
 flux financiers illicites, 148, 149 140
 pauvreté multidimensionnelle, 271
 Gambie
 conflit, 240
 pauvreté multidimensionnel, 271
 niveaux de pauvreté, 236
 protection sociale, 190, 194, 195
 Gebeyehu, Z.H., 30, 316, 321, 330
 inégalité de genre (inégalités de genre), 17, 19, 20, 21, 77, 223, 258, 259, 273, 275, 276, 342, 343
 indice des inégalités de genre 325, 326
 inégalité de genre et autonomisation des femmes, 274, 275, 276
 accélération de l'égalité de genre et autonomisation des femmes, 279
 méthode des moments généralisée (GMM), 248, 406, 407, 408, 411
 Ghana,
 accès à l'éducation, 262
 agriculture, 83, 337
 transfert en espèces, 355
 moteurs des inégalités de revenus, 333-359
 efficacité distributive des politiques fiscales, 18, 164
 inégalités de revenus, 1 8, 24, 28, 33, 42, 328-330
 programme du revenu de subsistance contre la pauvreté, 350
 taux national de pauvreté, 16, 223, 256
 espace produit, 116-122
 transferts de fonds, 45
 Plan national d'assurance maladie, 350 ressources naturelles, 139, 140-149, 152-153, 155, 158-160
 formule du partage de pouvoir, 255
 inégalités entre zones rurales et urbaines, 288
 politiques sociales, 51, 59
 programmes de protection sociale, 102, 191, 195, 343, Ghana Statistical Service (GSS), 356
 coefficient de Gini, 69, 165, 168, 171, 182, 183, 186, 202-204, 207-209, 216, 225, 227, 228, 230, 231, 238, 241, 277, 284, 287-290, 296-299, 311, 312, 317, 323, 324, 334, 335, 338, 341, 342, 345, 350, 352, 355, 358, 362, 364-367, 370-374, 375, 377, 384, 404, 413
 indice de Gini, 33, 34, 204
 pondéré par la population, 33, 34, 62, 72, 141
 Gini non observable, 390
 non pondéré, 9, 31, 370
 Glencore, 146, 150
 Mine de cuivre de Mopani (MCM), 150
 crise financière mondiale,
 impact de, 271
 mondialisation, 149
 Goesling, B., 224, 227, 233
 Gollin, D., 85, 86, 87, 93, 99
 Gouvernance, 148
 gouvernance responsable et transparente, 136
 secteur agricole, 105
 défis, 73

relation croissance, pauvreté et inégalité, 59
 impact de l'aide internationale, 46
 impact de la dépendance à l'égard des ressources
 naturelles, 142
 gouvernance foncière, 39
 Tests de causalité de Granger, 248
 Révolution verte, 39, 95, 306, 423-424, 425
 Griffin, K., 98
 Grimm, M., 39, 55, 293, 312, 330, 340, 352, 363, 371
 formation brute de capital, 145, 146
 Croissance,
 Miracle de la croissance africaine, 112
 accélération, 24, 47, 310
 croissance agricole, 89, 95, 314, 353
 croissance démographique, 54
 croissance de l'entrepreneuriat, 216
 croissance égalisatrice, 79,
 croissance équitable et inclusive, 4, 93, 153, 155, 231,
 277, 332
 branche de la croissance, 420
 divergence de la croissance, 228
 élasticité des inégalités par rapport à la croissance, 422
 élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance, 4,
 60, 63, 66, 96, 139, 166, 168, 340
 transformation structurelle entraînant la croissance, 13,
 112
 lien entre croissance, pauvreté et inégalité, 4, 23, 53,
 54, 57, 59, 61, 66, 323, 324, 325
 élasticité de la protection sociale par rapport à la
 croissance, 193, 194 hétérogénéité des modèles de
 croissance, 392
 croissance industrielle, 85, 97
 interactions, 60, 73
 croissance de l'emploi, 111
 croissance riche en emplois, 168
 liens, 59, 60
 croissance à long terme, 4, 25, 53, 77, 168, 429, 434
 croissance à long terme, 119, 122, 123
 trajectoire (ou chemin), 13, 61, 202
 schéma de croissance, 10, 12, 67, 388, 405 capacité de
 la croissance à réduire la pauvreté, 58, 340
 productivité, 39, 332
 relation, 59
 croissance dépendante des ressources, 14 croissance
 rurale, 95
 croissance à court terme, 428
 source de croissance, 435
 typologie de la croissance, 61
 croissance urbaine, 95
 croissance des salaires, 345, 346
 Guerriero, M., 375, 386
 Gugerty, M.K., 71
 Guinée,
 emplois agricole, 86
 agriculture, 87, 89
 valeur ajoutée agricole, 423
 transition démographique, 216
 Mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, 91, 425
 intensité des inégalités de revenus, 167
 Gini terres, 27
 réduction de la pauvreté, 230
 progrès en matière de développement humain, 271
 proportion de femmes employées dans l'agriculture, 100
 économie riche en/tributaire des ressources naturelles,
 69, 146
 Guinée-Bissau,
 valeur ajoutée agricole, 423 transition démographique,
 216
 indice de fragilité, 237
 pauvreté, 237
 augmentation de la pauvreté, 235
 indice de sévérité, 169
 Günther, I., 312, 330, 340, 352, 371, 375
 Gurr, T.R., 2243, 245
 Gyimah-Brempong, K., 55, 407
 Hague, S., 335, 338, 340, 341
 Modèle de Harris-Todaro, 29
 Harris, J.R., 30
 Harris, M.K., 245
 Haughton, J.H., 180, 196
 Hausmann, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 122, 124,
 126,
 118, 119, 121, 122
 Hazell, P.B.R., 94, 95
 Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE),
 11, 51, 302, 305
 Modèle de Heckscher-Ohlin, 116
 Herault, N., 96
 Hidalgo, C.A., 113, 115, 116, 118, 121, 123, 125, 130, 134
 Higgins, S., 326-329
 VIH/sida, 21, 24, 49, 53, 149, 191, 262, 284-304
 388, 403, 406, 407, 408, 413, 416, 421
 Hoeffler, A.D., 55, 235

Hoogeveen, J.G.M., 64

Inégalités horizontales, 24, 31, 32, 71, 98, 245, 440

Enquête sur le budget des ménages (EBM), 4, 10, 363, 366, 371, 373, 374, 376, 384, 391

Enquêtes sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages (Household Income and Consumption Expenditure Surveys - HICE), 310-313, 316-319, 322

Huber, J.D., 245, 246

Hulme, D., 195, 202

accumulation de capital humain, 15, 67, 77, 223

développement humain, 15, 74, 77, 235, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 269

et inégalités, 16

obstacles au développement humain, 342

financement du développement humain, 435

développement humain et inégalité de genre, 15

développement humain et cohésion sociale, 168

branche du développement humain, 436

Indice de développement humain (IDH), 17, 152, 258, 259, 269, 436

paradigme du développement humain, 259, 260

Rapport sur le développement humain (RDH), 233, 265, 276

ajusté aux inégalités (IHDI), 4, 17, 259, 265

développement humain durable, 261, 265, 276

théorie de la « bosse migratoire », 349, 402

transferts de revenus, 158, 231

terme d'erreur idiosyncrasique, 405

flux financiers illicites, 72, 146, 148, 149, 150, 159, 355

effet de, 143

Indice de la gouvernance africaine (IIAG), 192

indice de la fractionnalisation, 245

Inde,

liens entre l'agriculture et l'industrie, 98

impact de l'agriculture sur la réduction de la pauvreté, 87-89

impact distributif de la croissance, 94

IDE, 299.

indice des inégalités de genre, 77

indice des biens, 300

essor industriel, 426

Loi de garantie de l'emploi rural national, 154

petits propriétaires agricoles dans la commercialisation de leurs produits, 87

inégalité,

et conflit, 16, 233, 235

inégalités intersectorielles, 34, 35, 36, 41, 54

bifurcation, 389, 406 (voir bifurcation)

inégalité de consommation, 9, 16, 20, 33, 35, 286, 289, 310, 311, 317-319, 379, 391, 392, 401

effet des politiques de protection sociale, 178-197

effets du VIH/sida, 53

et ressources naturelles, 72

effet des politiques fiscales, 72, 142, 153

genre (voir inégalité de genre) horizontales, 244

intensité des inégalités, 233

intergénérationnelle, 429

Ensemble de données intégrée sur l'inégalité en Afrique subsaharienne (IID-SSA), 364 (voir ensemble de données)

multidimensionnelle, 436

inégalités spatiales, 41, 315, 338

statistiques synthétiques sur les inégalités, 365

« vraies inégalités », 373

inégalités au sein des pays, 388

verticales, 234

taux de mortalité infantile, 216, 219

infiniment élastique, 44

secteur informel, 18, 19, 28, 30, 53, 74, 75, 88, 184, 192, 295, 296, 301, 306, 310, 326, 330, 372, 373, 396, 397, 411, 420, 423, 430, 431

urbain 35, 36, 41, 315, 411, 433, 434, 430

informalisation

de l'emploi, 29

du marché du travail, 53, 276

urbaine, 36

développement des infrastructures, 279, 353, 427

Institute for Economics and Peace (IEP), 245, 249

Enquêtes intégrées menées auprès des ménages, 287

Ensemble de données intégrée sur l'inégalité en Afrique subsaharienne (IID-SSA), 26, 33, 364, 384, 389, 440 (voir ensemble de données)

intégration

du marché, 92

en amont/en aval, 95

régionale, 277-278

mobilité intergénérationnelle, 4, 25, 263, 336,

pauvreté intergénérationnelle, 180, 226, 344

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 39, 423

Fonds international de développement agricole (FIDA), 425

Organisation internationale du Travail (OIT), 42, 78, 171, 188, 212, 280

Base de données de l'enquête sur la sécurité sociale, 192

- Fonds monétaire international (FMI) et la Banque, 41
 Union parlementaire internationale (UIP), 260
 seuil international de pauvreté, 197, 334
 Union internationale des télécommunications (UIT), 261
 répartition du revenu au sein des ménages, 391
 Isham, J., 146
 en U inversé (), 18, 33, 34, 93, 94, 333, 334, 366, 370, 399,
 Japon,
 population vieillissante, 434
 réforme du secteur financier, 430
 déclin de la population, 434
 secteur financier et secteur des assurances, 430
 Jenkins, S.P., 9, 367
 Jensen, N., 143, 161, 201
 Jones, N., 328
 Jones, S., 379
 Juma, C., 93
 Kamwendo, E., 259
 Kaplinsky, R., 49
 Karshenas, M., 91
 Kenya,
 agriculture, 87
 conflit, 16, 234, 249
 complexité économique, 112
 éducation, 71
 décentralisation fiscale, 179
 Programme d'enseignement primaire gratuit (FPE), 264
 inégalité de genre, 32,
 développement humain, 270 inégalité et part du travail,
 374
 inégalités, 32
 redistribution des terres, 37
 ressources naturelles, 141 taux de pauvreté, 237
 structure productive, 116
 protection sociale, 193-195
 lien entre fiscalité et inégalité, 42 indice synthétique de
 fécondité, 424
 écarts de salaires, 170
 Khan, H., 65, 140
 Khandker, S.R., 179, 196
 Kharas, H., 67
 Kimenyi, M., 31, 440
 King, R.G., 351
 Kirkpatrick, C., 98
 Klasen, S., 49, 370, 434
 Klinger, B., 116, 117, 131
 Kohli, H., 67
 Tests de Kolmogorov-Smirnov, 61
 Théorie/courbe de Kuznets, 94, 102, 165, 192, 230, 235,
 243, 289, 392
 Kuznets, S., 191, 229
 Kwengwere, P., 286, 289, 294, 299
 main-d'œuvre,
 absorption, 93, 438
 agricole, 87, 88, 91-99, 101, 102, 106, 107
 conflit et, 241, 249, 254
 évolution démographique et, 73, 74
 éducation et, 332, 333, 344, 435
 inégalité de genre et, 77, 223, 258, 259, 273, 276,
 main-d'œuvre familiale, 26
 travailleurs sans terre, 27
 participation au marché du travail, 10, 274,
 secteurs à haute intensité de main-d'œuvre, 36, 47, 51,
 53, 66, 70, 112, 140, 145, 216, 277, 295, 298, 315,
 317, 336, 350, 392 ; 394, 399, 401, 412, 422, 427
 ajustements du marché du travail, 223, 230
 souplesse du marché du travail, 216
 productivité de la main-d'œuvre, 93, 223, 224
 croissance de la population et, 411, 433
 prolétarisation, 286, 290
 main-d'œuvre qualifiée, 395
 surplus, 392, 430
 main-d'œuvre non qualifiée, 4, 47, 73, 430
 secteur informel urbain, 28
 Lal, R., 333
 Lambert, S., 263
 Terre,
 accaparement des terres, 37, 39, 89
 régimes fonciers, 6, 9, 26, 27, 313, 391
 noblesse terrienne, 27
 Laski, Harold, iv,
 Amérique latine et Asie, 74, 413, 440
 Amérique latine et Caraïbes (LAC), 13, 65, 66, 76, 88, 89,
 90, 171, 175, 181, 217, 218, 220, 230, 236, 267, 269,
 364, 365, 371
 Baromètre sur l'apprentissage de la Brookings Institution,
 76, 262
 variable muette, 395
 Lederman, D., 97, 131
 Leite, P.G., 48, 322, 323, 324
 Lele, U., 286, 290, 292
 Lesotho,

agriculture, 87
 genre, 87
 inégalité et conflit, 241
 inégalités, 96, 158, 224
 fiscalité progressive, 175
 transferts de fonds, 45
 protection sociale, 177, 190
 Lewis, W.A., 88, 93, 98, 101
 Libéria,
 agriculture, 36
 développement humain, 271
 concentration des terres, 97
 dépenses de protection sociale, 192-199
 Libye,
 conflit, 234
 inégalité de genre, 17, 77, 275
 Lichbach, M.V., 235, 244
 Ligon, E., 97
 Lin, L., 95
 Lindert, P.H., 99
 Lipton, D., 172, 336
 Lipton, M., 6, 41, 92, 98
 Étude sur la mesure des niveaux de vie, 366
 Logit, 248
 Lopez-Calva, L.F., 265
 Pays à faible revenu, 15, 45, 67, 73, 96, 124, 130, 131
 Lusigi, A., 259
 Lustig, 326-348
 Étude du Luxembourg sur les revenus (LIS), 364, 367
 équilibre macroéconomique, 420
 politiques macroéconomiques, 20, 105, 277, 300, 399, 412, 427, 438
 chocs macroéconomiques, 299
 stabilité macroéconomique, 11, 165, 166, 168, 172, 273, 421
 Madagascar,
 emploi agricole, 75, 87
 conflit et pauvreté, 237
 dépenses consacrées à l'agriculture, 89 inégalités, 38, 370
 irrigation des terres, 89
 industrie manufacturière/structure productive, 116-117
 structure de production, changements, 36
 pauvreté, 12, 84, 226
 dépenses de protection sociale, 192, 193, 195, 200, 203
 Mahmud, W., 433
 programme de culture du maïs, 38
 Malawi,
 agriculture, 26, 37-39
 subventions à l'agriculture, 292
 modèle de développement axé sur l'agriculture, 309
 Agricultural Development and Marketing Corporation, 293
 économie agraire dualiste, 17
 Programme de subvention des intrants agricoles (FISP), 292, 303
 politique fiscale, 301
 Indice d'inégalité de genre, 77
 Système des retraites publiques, 305 Révolution verte, 306, 423
 Inégalités de revenus, 36-37, 238, 377 projet RIGA du Malawi, 285
 Troisième enquête intégrées menées auprès des ménages du Malawi, 371
 Mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, 92, 425
 rendement par travailleur, 86
 pauvreté, 237, 260, 271
 proportion de la population rurale, 405
 dépenses publiques consacrées à l'éducation, 383
 Programme d'alimentation en milieu scolaire, 305
 Plan de transferts monétaires sociaux (SCTS) 304, 305
 programmes de protection sociale, 28, 343
 Programme Starter Pack, 284
 Programmes d'ajustement structurel, 28, 287, 290, 292, 299, 300, 304
 Troisième enquête intégrée menée auprès des ménages, 372
 taux de compression des salaires, 346
 Malawian Economic Justice Network, 151
 Malaisie,
 Indice de gouvernance des ressources, 144
 Marché émergent le plus performant, 115
 Mali
 agriculture au, 85, 425
 conflit, 234
 transition démographique, 216
 éducation, 51
 dépenses consacrées à l'agriculture, 91
 inégalité de genre, 17, 77, 258, 273
 indice de production agricole par habitant, 39, 424
 inégalités, 363
 Gini terres, 27
 Mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, 425
 adoption du salaire minimum, 171

progrès en matière de développement humain, 259
 indice de sévérité des inégalités, 170
 ratio recettes fiscales/PIB, 438
 indice synthétique de fécondité, 424, 431, 433, 435
 piège malthusien, 424
 économies à la frontière manufacturière, 115
 accès aux marchés, 425
 défaillances du marché, 172, 178
 Martorano, B., 238, 255, 389, 396, 399, 400, 401, 402, 404, 405, 407, 409, 414.
 Marzo, F., 4
 Mauritanie,
 conception des Enquêtes sur le budget des ménages (EBM), 363
 inégalité, 170
 réduction de la pauvreté, 223
 Maurice,
 agriculture, 86
 emplois agricoles, 86
 conflit, 233
 transition démographique, 216, 218, 219, 431
 complexité économique, 112
 taux de fécondité, 15
 accès gratuit à des soins de santé, 152, 261,
 inégalité de genre, 17, 77
 inégalités de revenus, 37, 165
 irrigation des terres, 91
 inégalités de revenus/structure de la production, 422,
 protection sociale, 39, 170, 185, 190, 192, 194, 196
 productivité globale des facteurs, 99
 Mayoral, L., 245, 246
 McCall, L., 171
 McGillivray, M., 442
 McKay, A., 335, 338, 339, 340
 McMillan, M., 62, 103, 104, 422
 transferts monétaires ou soumis à des conditions de ressources, 175, 181
 Mehlum, H., 142
 Mellor, J.W., 93, 99
 Mensah, E.J., 355
 Méthode des réflexions, 113
 Mexique,
 programmes de transferts monétaires conditionnels, 201
 réduction des écarts de salaires, 171, 223, 224
 Indice de gouvernance des ressources, 144
 marché le plus performant, 115
 Classe moyenne, 11, 67, 168, 170, 185, 228, 404
 Pays à revenu intermédiaire (PRI), 195, 385
 Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), 202, 204, 206, 236
 migration, 402, 411
 changement climatique et, 424
 détresse, 321, 329, 411, 412
 Révolution verte et, 423, 424, 425, 306
 Théorie de la « bosse migratoire », 349, 402
 internationale, 433
 au sein de l'Afrique subsaharienne, 433
 propriété foncière et, 288, 315, 424
 transferts de fonds et, 45, 388
 zones rurales-zones urbaines, 30, 41, 72, 141, 289, 305, 330, 337, 338, 305, 306, 405, 406
 urbanisation et, 53, 412
 Ensemble de données All the Ginis de Milanovic, 364 (voir ensemble de données)
 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), 151, 277, 383
 398, 421
 Min, B., 245
 Équation Mincer, 372
 rentes minières, 36, 134
 enclaves minières, 41, 52
 Indice Mo Ibrahim, 198, 199, 208
 Moene, K., 142
 Møller, N.M., 47
 Mongolie,
 Indice de gouvernance des ressources, 144
 transfert de la rentes issues des ressources naturelles aux citoyens, 158
 Montalvo, J.G., 247
 structures de marché monopolistes, 144,
 Monténégro, 421
 Morduch, J., 317
 Maroc,
 agriculture, 99
 complexité économique, 115
 éducation, 89
 effet de la politique fiscale sur les inégalités, 179, 328
 marge budgétaire, 182
 inégalités de revenus, 25
 industrie manufacturière, 112
 pauvreté au, 235
 indice synthétique de fécondité, 424

Mouvement pour l'unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest, 240

Mozambique

- agriculture, 85, 87, 96
- conflit, 234
- impact distributif de la politique fiscale, 164
- une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique, 137
- genre et représentation politique, 275
- inégalités de genre, 77
- développement humain, 17, 342, 351, 435
- inégalités de revenus, 42, 260, 378
- ressources naturelles, 139
- dépendance à l'égard des ressources, 142
- changement structurel, 70
- taux de compression des salaires, 346

Mugisha, F., 217

Mukherjee, S., 16

multicollinéarité, 100, 248, 249, 397, 405

privation multidimensionnelle, 242

Indice de pauvreté multidimensionnelle, 241

Murphy, K.M., 168

Mussa, R., 292, 295, 301, 303, 378

Myanmar,

- Indice de gouvernance des ressources, 144
- part de l'industrie manufacturière, 394

Nafziger, E., 244

Naidoo, K., 12, 74, 237, 238, 340

Namibie,

- agriculture, 87
- conflit, 250
- transition démographique, 16, 214, 433
- éducation, 76
- marge budgétaire, 173
- inégalité de genre, 77
- lien entre croissance, pauvreté et inégalité, 59
- développement humain, 17, 263, 435
- inégalités au, 31, 62, 170, 225, 237, 277
- pauvreté au, 229
- fiscalité progressive, 180
- protection sociale, 180, 191, 196
- productivité totale des facteurs, 99, 103

Naqvi, H.A., 181

National Academies Press (NAP), 223, 230

Systèmes nationaux de recherche agricole, 39

Bureau national de statistique (BNS), 366, 384

Loi de garantie de l'emploi rural national (NREGA), 191

rentes provenant des ressources naturelles, 143, 429

ressources naturelles,

- comme moteurs de la croissance économique, 143, 144
- impact sur les inégalités, 5, 44, 192, 203
- dépendance à l'égard des, 60, 70, 72, 78, 200, 201, 208, 210
- gestion, 94, 98, 105, 147, 159,
- fiscalité, 21, 73

Ndikumana, L., 38, 42, 141, 142, 286, 357, 358, 407, 414

Ndulu, B.J., 45

théorie économique néoclassique, 42, 47, 150, 151, 301, 376, 377, 430

Népal, 421

Neuhaus, J., 18

Niger,

- agriculture, 85, 86, 425
- mauvaises récoltes, 27
- conflit, 245
- éducation, 51
- taux de fécondité, 15, 86, 216, 221, 222
- saisonnalité des prix des denrées alimentaires, 378
- développement humain, 260
- développement humain et inégalité de genre, 275
- inégalité de revenus, 187
- population ayant moins de 1 dollar/2 dollars par jour pour vivre, 147
- assurance sociale, 42
- indice synthétique de fécondité, 378, 424, 431

Nigéria,

- agriculture au, 84
- fuite des capitaux au, 378
- conflit, 234, 243
- changements démographiques, 74
- efficacité de l'éducation, 77
- politique de change, 439
- une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique, 59
- taux de fécondité, 216, 221
- marge budgétaire, 173
- écart entre les hommes et les femmes dans la représentation politique, 275
- flux illicites, 149
- inégalités, 25, 35, 229
- extraction minière et entreprises d'utilité publique, 69
- économies tributaires du pétrole, 378
- niveaux de pauvreté, 60
- transferts de fonds, 45

- inégalités entre zones rurales et zones urbaines, 94, 96, 411
- part de l'extraction minière dans le PIB, 69
- programmes de protection sociale, 191, 195
- indice synthétique de fécondité, 18, 424 évolution des inégalités en forme de U, 33
- écarts de salaires, 171
- Nikiemea, A., 39
- organisations non gouvernementales 191, 321, 433
- effet non linéaire, 132
- faible productivité agricole, 90
- Cheong, C., 37
 - pratiques de culture minimale, 106, 107
- Nordman, C., 32
- Norvège,
 - régime de retraite mis en place par le secteur public, 432 producteur de pétrole et de gaz, 430
 - rémunération des parlementaires, 172
 - Indice de gouvernance des ressources, 144, 148
- Ocampo, J.A., 413, 422, 428, 429, 439
- Odusola, A., 3, 85, 87, 88, 89, 103, 165, 171, 172, 173, 178, 184, 217, 228, 235, 249, 333, 341, 344, 346, 347, 389, 421, 424, 425
- Aide publique au développement (APD) 11, 19-20, 149, 173, 278, 302, 332, 349, 355, 358, 403, 406, 410, 413
- structures oligopolistiques, 136 modèle à un facteur à effets aléatoires, 405
- Un village, un produit (OVOP), 180
- Indice du budget ouvert, 136
- indice de valeur d'opportunité, 13, 119, 124, 126, 129, 134
- Moindres carrés ordinaires (MCO), 207, 248, 250, 152
- Organisation de coopération et de développement économiques
 - (OCDE), 13, 15, 75, 84, 88, 89, 92, 106, 123, 131, 150, 171, 181, 195, 200, 276, 304, 326, 328, 421, 422, 424, 429, 434
 - plans d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires, 153
 - et régimes commerciaux défavorables, 84, 92, 107
 - contribution de l'agriculture au PIB, 83 productivité agricole par travailleur, 12, 89 transferts de fonds, 175
 - délivrance et enregistrement des titres fonciers, 424 structure des exportations, 119
 - impact du programme d'assurance sociale, 14 part du revenu, 228
 - salaires des parlementaires, 171
- Indice des institutions sociales et de genre (SIGI), 276
- espace produit, 116
- protection sociale, 191, 196
- principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales, 150
- taux de compression des salaires, 165
- principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales, 150
- Osei-Assibey, E., 338, 339, 342, 351
- Østby, G., 245, 246
- Ouedraogo, S., 338, 345, 350
- Oxfam, 150, 154, 155, 159, 164
- Oyejide, T.A., 92
- Pakistan,
 - impact des politiques fiscales, 181
 - Indice d'inégalité de genre, 77
 - Révolution verte, 95
 - forte probabilité de conflit, 234, 239 utilisation des taxes à la vente/transferts, 181
- parapublique, 293
- dépendant de la trajectoire empruntée, 8, 13, 26, 60, 65, 71, 116-119, 124
- patrimonialisme, 70, 333
- Pauw, K., 301, 303
- Paxson, C.H., 15, 223
- compression des salaires, 165, 354
- Pay As You Earn (PAYE), 342
- Pension,
 - pensions de vieillesse, 42
 - programmes de pension non contributifs, 43
 - caisses de retraite publiques, 195, 305
- par habitant,
 - production agricole par habitant, 39, 41, 42
 - culture de rente/production de maïs par habitant, 287, 292, 304
 - dépenses de consommation par habitant, 33, 277, 278, 366, 367
 - inégalité de consommation, 9, 20, 286, 310
 - revenu disponible par habitant, 392
 - dépenses de santé par habitant, 182, 186, 337, 348, 350, 358,
 - consommation des ménages par habitant, 9, 17, 20, 265, 288, 297, 310, 317, 367, 372, 385, 391, 392, 404-405 PIB/revenu/production par habitant, 10, 16, 26, 29, 30, 47, 94, 99, 102, 113, 115, 147, 171, 172, 208, 210,

222-224, 226, 230, 245, 251, 253, 288, 311, 350, 358, 363, 392, 394, 405, 406, 410, 424, 431, 433, 437

terres agricoles par habitant, 30

APD par habitant, 358, 359

montant moyen des transferts (par personne), 196, 197, 205-210

valeur ajoutée par habitant, 11, 394

Percheski, C., 171

continuum de développement centré sur les périphéries, 243

Pérou,

- éviter la malédiction des ressources naturelles, 428
- concentration de la croissance sur les secteurs axés sur l'exportation, 97
- disparité des revenus (entre zones rurales et urbaines), 172, 96

Philippines,

- sortir de la pauvreté, 94
- Piessse, J., 95

Piketty, T., 77, 165, 170

Pillay, K., 191, 238, 255, 340

Pingali, P., 94, 95, 105

répression politique, 31

Political Instability Task Force (PITF), 248

population,

- population adulte, 403
- taux de dépendance, 331, 332, 408
- vieillesse (de la population), 217, 219, 257
- populations agricoles, 97
- 40 % les plus pauvres de la population, 6
- personnes victimes de discrimination, 248, 253
- dynamique, 217, 219, 285
- croissance économique et, 15
- population exclue, 253, 254, 249
- taux de croissance, 5, 8, 14-19, 23, 26, 29, 36, 47, 48, 59, 74, 218, 219, 223, 225, 226, 228, 294, 320, 397, 411
- liens entre les inégalités et la population, 15, 220
- évolution nette de la population, 216
- surpopulation, 21
- quintile le plus pauvre, 15, 177
- branche de la population, 420
- contrôle des naissances, 434
- densité de la population, 92, 94, 285
- croissance démographique et inégalité, 15, 16
- population souffrant de privations multidimensionnelles sévères, 16, 259, 260
- en dessous du seuil de pauvreté, 65, 88, 90, 236, 315
- pression démographique, 53, 54, 294, 321, 329
- coefficient de Gini pondéré par la population, 33, 34, 36, 60, 69
- population démunie, 251, 252
- taux de renouvellement de la population, 221, 229, 230
- population rurale, 51, 101, 291, 315, 337, 338, 396, 405, 407, 408, 411
- population des bidonvilles, 261
- structure, 216, 217
- population ciblée, 190, 201
- population urbaine, 30, 87, 231, 261, 294, 321, 337, 388, 397, 408, 430, 434
- politiques vertueuses en matière de population, 412
- population vulnérable, 426
- population en âge de travailler, 42, 74, 216, 220, 221, 224, 225, 432
- les plus jeunes/les jeunes, 224, 225
- Programme de développement pour l'après-2015 (voir Objectifs de développement durable)
- évaluation et gestion post-récolte, 105
- PovcalNet (voir base de données)
- élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance, 4, 25, 36, 47, 411, 422
- élasticité de la pauvreté par rapport à l'agriculture, 95
- capacité de la croissance à réduire la pauvreté, 58, 65, 66, 112, 340, 341
- tertiarisation prématurée, 53
- prix
 - prix des produits (agriculture), 10
 - prix de référence, 150
 - prix des cultures de rente, 44
 - prix constants, 90
 - Indice des prix à la consommation (IPC), 10, 312, 378, 379, 316
 - prix et volumes d'exportation, 44
 - Indice des prix des produits alimentaires (IPA), 10, 11, 312, 379, 380, 385, 400
 - subventions qui entraînent des distorsions de prix, 92
 - prix des produits de base/ boom, 19, 155, 193, 200, 271, 395, 429
 - prix saisonniers, 378

- rapport entre les prix des biens échangeables et des biens non échangeables, 41
 - primarisation, 429, 439 (voir reprimarisation)
 - produits primaires, 117, 118, 119, 131
 - multidimensionnelles sévères, 16
 - en dessous du seuil de pauvreté, 101, 236, 315
 - pression démographique, 53, 54, 294, 321, 329
 - population démunie, 251
 - taux de renouvellement de la population, 221, 230
 - population rurale, 52, 101, 291, 315, 337, 338, 396, 405-411
 - population des bidonvilles, 261
 - structure, 290-296
 - population ciblée, 43
 - population urbaine, 30, 87, 216, 294, 321, 336, 338, 397, 408, 430, 434
 - politiques vertueuses en matière de population, 412
 - population en âge de travailler, 42, 74, 220, 221, 225, 432
 - les plus jeunes/les jeunes, 224, 275, 278
- Programme de développement pour l'après-2015 (voir Objectifs de développement durable), 188, 389
- capacité de la croissance à réduire la pauvreté, 58
- tertiarisation prématurée, 53
- prix
 - prix des produits (agriculture), 11, 19, 20
 - prix des cultures de rente, 44, 394
 - Indice des prix à la consommation (IPC), 10, 11, 301, 312, 378, 379, 380, 381, 382, 400
 - prix et des volumes d'exportation, 44
 - Indice des prix des produits alimentaires (IPA), 11, 312, 379, 380, 385, 400
 - subventions qui entraînent des distorsions de prix, 92
 - prix des produits de base/ boom, 19, 155, 193, 200, 271, 429, 430
 - prix saisonniers, 92
 - rapport entre les prix des biens échangeables et des biens non échangeables, 41
 - primarisation, 429 (voir reprimarisation)
 - produits primaires, 117-119, 131, 341, 353
- Indice de complexité du produit, 113, 122
- espace produit, 116
- capacités productives, 13, 116-124, 126, 131
- productivité,
 - agricole, 6, 12, 13, 19, 36, 84, 89, 90, 91, 94, 294, 308, 309, 332, 346, 347, 353, 424
 - capital, 306, 315
 - secteur à forte productivité, 286
 - secteur formel, 351, 397
 - main-d'œuvre, 216, 217, 308, 309
 - terres, 286, 289, 290, 308, 411
 - faible productivité agricole, 90, 308, 309
 - par travailleur, 12, 19, 84, 86, 89, 90, 91, 99, 100, 340, 424
 - révolution de la productivité, 94
 - transferts de fonds, 45, 332, 388
 - productivité globale des facteurs, 13, 99, 100-129
- prolétariat, 235, propension à économiser, 168
- dépenses publiques favorables aux pauvres, 328
- réglementation prudentielle, 430
- Pryor, F., 287, 289, 290, 291
- biens publics, 4, 7, 31, 72, 146, 168, 426
- Partenariats public-privé, 428
- Parité du pouvoir d'achat (PPP), 236
- Rangarajan, C., 95
- Ranis, G., 93, 102, 309, 411
- Modèle de Ranis-Fei, 411
- Rao, V.M., 296, 297, 298, 317, 319
- Ratha, D., 45, 46, 402
- théorie de l'action rationnelle, 250
- Ravallion, M., 59, 66, 88, 95, 139, 140, 263, 374
- Ray, D., 245, 247, 250
- Taux de change effectif réel (TCER), 41, 50, 53, 400, 401, 406, 408, 409, 410, 412, 417, 427
- Reeves, W., 217
- Regassa, N., 316,
- intégration régionale 97, 279, 428
- théorie de la privation relative, 243
- Indice de polarisation religieuse, 249
- transferts de fonds, 8, 11, 19, 24, 45, 46, 332, 388, 389
 - écarts de flux d'envois (RID), 377
- reprimarisation, 51, 395, 442, 429, 439
- République démocratique du Congo, agriculture, 85
 - flux illicites, 148-150
 - développement humain, 259, 260, 262, 277, 435
 - Mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, 91

ratio des recettes au PIB, 14
 indice synthétique de fécondité, 424
 dépendance à l'égard des ressources, 137, 199, 208-210, 340
 recherche et développement (R&D), 95, 96, 105, 106, 107
 malédiction des ressources naturelles, 8, 184, 428
 enclave riche en ressources, 28
 Indice de gouvernance des ressources, 144
 Reuters, 151, 152
 Reynal-Querol, M., 247
 Ringler, C., 39, 423
 Rio Tinto, 146
 Robinson, J.A., 70, 71, 142, 143, 422
 Rodrik, D., 6, 67, 70, 111, 112, 151, 392, 422
 Rojas-Suarez, L., 430
 crédit, 180
 Rooney, C., 111
 Rosenzweig, M.R., 94, 95
 taux de redevance, 152

Rwanda,
 emploi agricole, 75, 87, 102, 321
 éducation, nombre moyen d'années de scolarité, 51
 développement humain, 259, 260-277, 435
 inégalités, 165, 262
 pénurie de terres, 432
 programmes de protection sociale, 102, 191

Théorème de Rybczynski, 116
 Sabo, I., 333
 Sachs, J.D., 2, 28
 Sadoulet, E., 85, 86, 88, 97
 Sala-i-Martin, X., 33, 138
 Salotti, S., 1179, 181, 182
 Salvucci, V., 379
 Sanchez, A., 48, 322
 Sanchez, B., 223
 Sanoh, A., 139, 340
 Sao Tomé-et-Principe,
 inégalité, 165
 test de Sargan des restrictions d'identification, 407
 Sassi, M., 291, 293, 301
 Savoia, A., 433
 Schultz, T.P., 224

Schultz, T.W., 93, 98
 Seconde Guerre Mondiale, 137
 dualisme sectoriel, (voir dualisme) 97, 99, 100, 102
 valeur ajoutée sectorielle, 395
 secteur secondaire, 68
 emploi indépendant, 68, 71
 Sénégal,
 agriculture, 37, 85, 87, 93, 423
 conflit, 235
 concentration des terres, 290
 éducation des parents (impact sur les inégalités), 262
 inégalités, 33-44
 transferts de fonds, 52, 45, 46, 332
 protection sociale, 191, 193, 196, 197, 199
 sept erreurs de mesure qui faussent, 345-366 Seychelles,
 agriculture, 85, 423
 conflit en, 236, 245
 transition démographique, 16, 218, 223, 225, 227, 229, 230, 349, 431, 432
 politiques fiscales, 330
 Investissement direct étranger, 321
 développement humain, 259
 ratio des recettes au PIB, 14
 productivité totale des facteurs, 11, 94
 Shimeles, A., 64, 71, 327
 chocs,
 exogènes, 11, 26, 53, 292, 392, 405, 409
 sanitaires, 8, 78, 388
 revenu, 26
 internes, 191
 macro-économiques, 194, 208
 Sicular, T., 317
 Sierra Leone,
 agriculture, 85, 423
 développement humain, 17, 258
 inégalités, 165, 235, 262
 rentes (générées par les ressources naturelles), 429, 439
 dépenses de protection sociale, 193, 196, 203
 prime à la compétence, 305, 395, 412,
 services à forte intensité de compétences, 36
 commerce des esclaves, 71
 Smidt, M., 239, 249

Matrice de comptabilité sociale, 414

exclusion sociale, 335
 Indice des institutions sociales et de genre (SIGI), 261
 espace produit, 116
 protection sociale, 345, 350, 351, 355, 399, 420, 431, 436, 437
 et politique fiscale, 165, 178, 179, 301, 326
 Protection sociale et travail, 17
 Solt, F., 178
 Somalie,
 conflit, 235, 236, 237, 244
 taux de fécondité, 431
 marge budgétaire, 302 Afrique du Sud, agriculture au, 85, 423
 transferts de fonds, 332, 388
 conflit, 235
 transition démographique, 16, 19, 97, 218, 219
 éducation, qualité, 71
 inégalités ethniques, 31
 taux de fécondité, 431
 marge budgétaire, 302
 Investissement direct étranger, 321
 VIH/sida, 262
 développement humain, 259
 flux financiers illicites, 148
 distribution des terres, 313
 industrie manufacturière, 112
 migration, 284
 indice de valeur d'opportunité, 119
 réduction de la pauvreté, 346
 fiscalité progressive, 14
 réindustrialiser, 426
 transferts de fonds, 45
 dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et inégalité, 141
 protection sociale, 14-36, 158-196, 399
 transformation structurelle, 79
 ratio des recettes au PIB, 14 productivité globale des facteurs, 13, 99, 103
 Soudan du Sud,
 agriculture, 85, 423
 conflit en, 236, 245, 264, 404
 Sri Lanka, 421
 Ssewanyana, N.S., 64
 Classification type pour le commerce international (CTCI), 118
 Ensemble de données mondial normalisé sur les inégalités (SWIID), 9, 178 (voir base de données/ensemble de données)
 hypothèses statistiques, 371
 Stanwix, B., 137
 Steenkamp, F., 111, 191
 Stewart, F., 6, 21, 31, 32, 44, 71, 98, 246, 247, 265
 Stiglitz, J., 165, 168, 165
 Programmes d'ajustement structurel, (PAS), 29 91, 191, 290, 292, 299, 300
 impact, 44
 effet structurel, 296
 transformation structurelle, 13, 17, 67, 69, 70, 112, 321
 Subramanian, A., 138
 subsistance,
 agriculture, 26, 28, 29, 52 54, 70, 260
 sec-
 teur, 28, 41
 Soudan,
 agriculture, 85, 423
 conflit en, 234, 235, 264, 440
 marge budgétaire, 302
 Sundberg, M., 46
 Suriname, 171
 conception des enquêtes, 10, 371
 Objectifs de développement durable (ODD), 5, 19, 20, 25, 87, 151, 166, 168, 217, 278, 279
 Swaziland, éducation, 258
 réduction de la pauvreté, 223, 230, 237
 protection sociale, 191, 193, 196, 197, 198, 205
 Swearingen, M., 247
 estimateur de la méthode GMM, 405
 Szekely, M., 265
 Taffa, N.,
 Tanzanie, 262
 agriculture, 346, 423
 moteurs des inégalités, 333-339-337
 taux de fécondité, 15, 16, 86, 216
 incidence fiscale, 184
 inégalité de genre, 258 services de santé, 261, 263
 développement humain, 256, 257
 inégalités de revenu, 262

 inégalités, 33, 55
 industrie manufacturière, 116, 117

taux de pauvreté, 17, 59
 Programme de filets de protection sociale productifs, 333
 transferts de fonds, 337
 ressources (gaz naturel), 135
 inégalités entre zones rurales et urbaines, 320
 programmes de protection sociale, 333-334
 tarif,
 tarifs moyens, 16, 285, 380, 381
 droits d'importation, 45, 84, 284, 391
 barrières tarifaires et non tarifaires, 16, 84, 97, 403
 progressivité des droits de douane, 84, 425
 crêtes tarifaires, 93
 agricole, 85, 87, 98, 100, 314, 315
 éviter l'imposition, 151, 152
 avantages fiscaux, 151
 fardeau fiscal, 156, 332
 exonérations fiscales, 173
 évasion, 72, 146, 153, 173, 179, 373
 leviers, 184, 185
 paradis, 47, 151, 376, 377
 incitations, 146, 151, 154, 168, 185
 taux d'imposition marginaux, 164, 150
 multinationales, 146, 150
 recettes non fiscales, 31, 173
 politique, 42, 165, 419
 progressif, 31, 42, 44, 72, 156, 160, 166, 175, 178, 179, 182, 303, 310, 346, 383, 385, 407
 effet redistributif, 175, 178, 179, 182, 303, 310, 346, 383, 385, 407
 régressif, 14, 31, 165, 180, 185, 186, 328
 recettes, 14, 31, 147, 151, 152, 153, 155, 156, 159
 règles, 153
 ventes, 181-184
 Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP), 77
 technologie,
 impact, 100, 404, 405
 technologie fondée sur la recherche scientifique, 94
 réformes du régime d'occupation foncière (réformes du régime d'occupation des terres), 395
 Teorell, J., 301, 416
 termes de l'échange, 44, 92, 287, 289, 292, 395, 401, 408
 secteur tertiaire des services, 68
 tertiarisation, 36, 53, 394, 395
 Thaïlande,
 politiques redistributives (ciblant les zones rurales), 180
 marchés émergents les plus performants, 115
 Thomas, S., 77
 Thorat, S., 95
 Thurlow, J., 96
 données chronologiques, 60
 Todaro, M.R.,
 30 Togo,
 agriculture, 85
 développement humain, 259, 260
 inégalités, 167, 191, 202, 235, 236
 protection sociale, 191
 compression des salaires, 355
 Torvik, R., 142, 143
 productivité globale des facteurs, 103, 104, 106, 127
 Townsend, R.F., 92
 libéralisation du commerce, 299, 300, 401, 412, 413
 régimes commerciaux défavorables, 107
 transferts,
 régressifs, 31
 assurance sociale, 42
 canaux de transmission (mécanismes de transmission), 94, 180
 Trecroci, C., 181, 182
 vrai coefficient de Gini, 365
 Tschirley, D.L., 96
 Tsukada, R., 403
 Tunisie,
 agriculture, 87
 complexité économique, 107, 112
 accès gratuit à des soins de santé (services de santé essentiels gratuits), 152
 inégalité de genre, 17, 77, 273
 industrie manufacturière, 112, 230
 Taux de pauvreté, 197, 199
 protection sociale, 191, 197
 productivité globale des facteurs, 103
 Turquie, 76, 115
 modèle à deux facteurs croisés à effets aléatoires, 405
 en forme de U,
 relation entre développement et inégalité, 102
 inégalités en forme de U inversé, 22, 24,

334
 modèle, 422
 tendance, 137, 163
 Ouganda,
 agriculture, 85, 423
 inégalités, 31-34, 44
 industrie manufacturière en, 112, 230, 277
 croissance démographique, 48
 espace produit, 117
 transferts de fonds, 45
 population rurale, 101, 291
 dépenses de protection sociale, 193, 196
 données de panel, 248
 Nations Unies (ONU), 77, 151, 152, 168, 201, 261, 269
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 182, 225
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 31, 43
 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), 265, 269, 285, 294, 309
 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 6, 8, 10, 77, 78, 87, 89, 219, 259, 260, 261, 264, 265, 268, 310-423
 312, 325, 326, 327, 369, 400, 401, 406, 411, 413
 Addis-Abeba, 2311, 315
 Indice d'inégalité de genre, 70, 259, 261
 Rapport sur le développement humain, 4, 265, 276
 développement (PNUD) en Éthiopie, 304, 309, 312, 326
 Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (RBA), 7, 18, 23, 346, 349, 350
 Commission économique d7, 115 es Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 260, 337
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 152, 344, 345
 Institut de statistique de l'UNESCO, 75 Assemblée générale des Nations Unies, 166
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), 90
 Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), 261 Université des Nations Unies (UNU-WIDER), 4, 62, 63
 Base de données WIIDv3.0b de l'UNU-WIDER, 9, 63, 178, 182, 248, 364, 389
 République-Unie de Tanzanie (voir Tanzanie)
 États-Unis d'Amérique (É-U), 45, 173
 Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IHDJ), 265
 transferts de fonds, 45
 inégalité de salaires et pertes d'emploi, 328
 université de l'Illinois (USA), 248
 parti pris urbain, 8, 86, 91, 107
 Uruguay, 373
 création de valeur ajoutée, 282, 284, 285, 295, 402, 405, 406, 410, 427, 429, 430
 taxe sur la valeur ajoutée, 31, 175, 180, 185
 chaînes de valeur, 12, 19, 85, 92, 106, 347, 353, 354
 facteur d'inflation de la variance, 103, 208, 249
 Van de Walle, D., 263
 Van de Walle, N., 70, 71
 van der Geest, W., 28
 van der Hoeven, R., 28 Vanhanen, T., 404, 405
 Verdier, T., 142, 143
 Verduzco-Gallo, I., 70
 cercle vicieux, 235
 Vietnam (Viet Nam), 135, 214, 316, 426
 industrialisation à, 412
 redistribution des terres, 313
 Vígdor, J.L., 71
 extrémisme violent, 240, 440
 Voitchovsky, S., 4
 Vothknecht, M., 247
 Wabiri, N., 262
 salaire,
 taux de compression, 14, 19, 346
 impact de la transition démographique, 349 différentiel, 223
 distribution, 67, 337
 emploi, 67-74, 288, 289
 équilibre, 93
 écarts, 167
 croissance, 335
 inégalités, 449, 51, 53, 54, 332-335
 salaires faibles, 91
 minimum, 345, 355
 non agricole, 86, 293, 295
 secteur des ressources naturelles, 143
 politique, 341

préférentiel, 28
 prime, 148
 salaire réel, 93
 rural, 28, 87, 94, 99, 278, 285
 qualifié, 413, 430
 social, 386
 structure, 14, 333
 non qualifié, 223, 293, 395
 urbain, 289
 taux de salaire, 412
 compression des salaires, 14, 19, 165, 171, 355 (voire compression salariale)
 Wantchekon, L., 201
 intensité de la guerre, 388, 404, 406 408, 409, 416
 Warner, A.M., 28
 Concensus de Washington, 166, 439
 Wetta, C., 39
 Williamson, J.G., 99
 Wimmer, A., 99, 357
 Inégalités intrasectorielles, 34,35, 36,41
 Woldehanna, T., 311, 313, 328
 Wolff, F.C., 32
 Wolman, A.L., 351
 Workie, Y., 217
 base de données de la Banque mondiale sur la répartition des revenus dans le monde (I2D2), (I2D2), (voir base de données)
 PovcalNet, (voir base de données) seuil de pauvreté standard, 197
 Indicateurs du développement dans le monde (voir base de données), 62-64, 69, 99
 Forum économique mondial, 217.
 Indicateurs de gouvernance mondiaux (WGI), 148-149
 Base de données mondiale sur les inégalités de revenus (WIID), (voir base de données), 364
 Organisation mondiale du commerce (OMC), 306
 xénophobie, 294
 Jeunesse,
 jeunes sans emploi, 217
 explosion démographique de la jeunesse, v
 taux de dépendance des jeunes, 320, 431 chômage des jeunes, 111 taux d'alphabétisme des jeunes, 147
 population jeune, 354
 chômage des jeunes, 111
 Yu, J., 220
 Zagonari, F., 49, 403
 Zahler, A., 132
 Zambie,
 accès aux soins de soins, 262 agriculture, 86, 87, 91-96
 programme zambien d'allocations sans conditions axé sur les enfants, 158 conflit et, 16, 21
 complexité économique, 114-118
 inégalité de genre, 77
 développement humain, 259-265
 inégalités, 153-169, 225-274
 industrie manufacturière, 112
 salaires minimum, 171
 extraction minière et services utilité publique, 36-39, 353, 355
 Taux de pauvreté, 225-227, 231, 236
 richesse en ressources naturelles, 84, 150-155
 dépenses de protection sociale, 193, 196, 202
 lien entre fiscalité et inégalité, 42 évolution des inégalités en forme de U, 334
 Zambian Consolidated Copper Mines, 150
 Zimbabwe,
 agriculture, 86
 acquisitions obligatoires (de terres), 37
 Éducation, nombre moyen d'années de scolarité a augmenté, 51
 dépenses consacrées à l'agriculture, 91-93
 écart entre les hommes et les femmes dans la représentation politique, 275 flux illicites, 149-150
 industrie manufacturière, 112, 230
 pauvreté rurale, 12, 84, 85
 lien entre fiscalité et inégalité, 42
 Zucman, G., 146



Au service des peuples
et des nations

Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau régional pour l'Afrique
One United Nations Plaza
New York, NY 10017
africa.undp.org

L'Afrique subsaharienne a enregistré une performance économique remarquable au cours des 15 premières années du XXI^e siècle, qui a inversé le déclin économique des 25 années précédentes dans la région. Cette réalisation s'est accompagnée d'une baisse perceptible et modeste, quoiqu'inégale, de la pauvreté globale couplée à d'importantes variations des niveaux et des tendances relatifs à l'inégalité entre les pays africains. Le présent ouvrage, qui est le fruit d'une étude approfondie de l'inégalité de revenus en Afrique subsaharienne, consigne de manière détaillée les niveaux et les tendances liés aux inégalités dans la région afin d'aider à mieux comprendre la lenteur et la variabilité du rythme de réduction de la pauvreté. Il formule des hypothèses permettant de tenir compte de cette expérience et en tire des enseignements utiles, susceptibles de contribuer à l'accélération de la réduction des disparités de revenus.

Cet ouvrage propose une voie vers l'équité qui s'appuie sur quatre grands axes. Le premier s'articule autour de la promotion d'un modèle de croissance inclusive, qui s'appuie notamment sur l'augmentation de la productivité du secteur informel, la diversification de l'économie, la réindustrialisation et la modernisation de l'agriculture, et l'augmentation des rendements, autant d'éléments indispensables pour la réduction des disparités de revenus. Le deuxième axe porte sur l'allègement des pressions démographiques en tant que mesure clé favorisée par la mise en place de cercles vertueux de politiques démographiques, l'exploitation de la force de la migration pour réduire les inégalités et la promotion d'une urbanisation qui profite à tous. Le troisième axe concerne l'accélération du développement humain en misant sur une éducation de qualité, en améliorant l'accès aux services de santé de base et en investissant dans des projets favorables aux filles, aux jeunes et aux femmes. Enfin, le quatrième axe repose sur l'institutionnalisation d'un environnement macroéconomique porteur, en particulier à travers la répartition équitable des avoirs nationaux, la promotion d'une fiscalité progressive, la mise en place de mesures pour conjurer la malédiction des ressources naturelles, l'institutionnalisation d'une meilleure gouvernance, et l'amélioration de la collecte et de la gestion des données.

La centralité du thème de l'inégalité, considéré comme un problème essentiel par nombre de dirigeants africains et de responsables des Nations Unies rend hommage à l'effort des auteurs de cette publication. Voici certaines de leurs déclarations sur le sujet :

« Tant que la pauvreté, l'injustice et les inégalités persistent dans notre monde, aucun de nous n'aura de répit... Nous devons travailler ensemble pour assurer une répartition équitable de la richesse, des opportunités et du pouvoir dans notre société. » – **Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du Sud**

« D'énormes disparités subsistent entre les pays et en leur sein. Au niveau des pays, la pauvreté rurale demeure inacceptable, tandis que la pauvreté urbaine est généralisée, croissante et sous-estimée par les indicateurs traditionnels [...] Il est possible de s'attaquer aux inégalités. Les dépenses publiques consacrées à fournir une éducation et des soins de santé de qualité contribuent à les réduire. » – **Uhuru Kenyatta, Président du Kenya**

« Le manque d'institutions viables, la non-diversification des économies, l'absence d'institutions politiques aguerries, le manque d'équité dans de nombreuses sociétés, la mauvaise gestion des ressources naturelles... Tout cela crée des inégalités au sein de la société, qui entraînent la décadence et pourraient déboucher sur une rupture de l'ordre social. » – **Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria**

« Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, c'est également organiser la solidarité nationale pour soutenir les plus démunis parmi nous et faciliter à tous l'accès aux soins de santé. » – **Macky Sall, Président du Sénégal**

« La mondialisation et les progrès technologiques ont favorisé une croissance économique extraordinaire et créé les conditions d'une réduction sans précédent de l'extrême pauvreté et d'une amélioration généralisée du niveau de vie. Mais leur caractère particulièrement déséquilibré a entraîné une forte concentration des revenus et des inégalités extrêmes, rendant ainsi l'exclusion encore plus intolérable. » – **António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies**

« Il est indispensable, partout dans le monde, d'accorder la priorité à ceux qui sont le plus en retard aussi longtemps qu'il faudra pour que l'optimisme et l'autonomisation deviennent le lot de tous. » – **Amina Mohammed, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies**

« Lorsque les femmes sont en mesure de vivre dans un environnement sain et sûr, elles peuvent participer efficacement à la vie économique et sociale. Cela aide à surmonter la pauvreté, réduit les inégalités et favorise la nutrition, la santé et la scolarisation des enfants. Toutes les femmes et toutes les filles ont le droit de vivre en sécurité au sein de leur foyer et de leur communauté. » – **Helen Clark, ancien Administrateur du PNUD**

« Deux décennies de sous-investissement dans l'agriculture, une concurrence croissante pour les terres et l'eau, la hausse des prix des carburants et des engrais, et le changement climatique ont entamé les capacités des petits exploitants à échapper à la pauvreté. » – **Achim Steiner, Administrateur du PNUD**

« Aussi remarquable qu'ait été la croissance économique en Afrique, sa contribution à la réduction de la pauvreté sur le continent a toujours été faible, en raison de l'importance capitale de la répartition initiale des revenus à cet égard. La faible croissance de la productivité du secteur rural, qui emploie encore l'essentiel de la population active de la région, constitue un facteur clé du manque de diversification de l'économie et de l'impact limité de la croissance sur la pauvreté. » – **Tegegnetwork Gettu, Administrateur associé du PNUD**

« Les inégalités extrêmes sont préjudiciables à la croissance et au développement, ainsi qu'à la paix et à la sécurité. Pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires de développement doivent s'atteler à réduire rapidement et simultanément la pauvreté et les disparités de revenus. » – **Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique**

« L'inégalité est la question déterminante de notre époque. Lorsque les individus ne sont pas traités sur un même pied en termes de droits, de capacités et d'opportunités, les droits de l'homme s'en trouvent bafoués, le développement humain est compromis et les potentialités humaines entravées. Tout compte fait, l'inégalité est une question de justice sociale. » – **Selim Jahan, Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD**

ISBN 978-92-1-226049-5



9 789212 260495